VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1700
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

ASSURANCES CLIMATIQUES
PROTÉGER LE FRUIT DE VOTRE TRAVAIL C'EST DANS NOTRE CULTURE.
Choisissez le Crédit Agricole pour bénéficier du nouveau dispositif de gestion des risques climatiques.
Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA, la filiale d'assurance dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10, boulevard de Vaugirard, 75724 Paris Cedex 15 – 352 358 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent aux contrats. Sous réserve de disponibilité de cette offre dans votre Caisse régionale. Ce contrat est distribué par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse sont disponibles sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. 09/2022 – 4392 – Édité par Crédit Agricole S.A, agréé en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex – Capital social : 9 340 726 775 € – 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images.

Gestion de l'eau, les agriculteurs montent au créneau


Réussir

Les FDSEA de Côte-d'Or et de l'Yonne ont déposé un recours, au côté de 23 autres organisations agricoles françaises, à l'encontre du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Seine-Normandie pour la période 2023-2027. Une réaction justifiée par le sentiment que ces documents, destinés à servir d'orientation, seraient en fait porteur de contraintes précises.

PAGE 10



TEMPS FORT — P. 03

UE//L'Europe change d'approche mais garde ses objectifs



ACTUALITÉ — P.09

Charte ZNT//Que dit la nouvelle réglementation ?

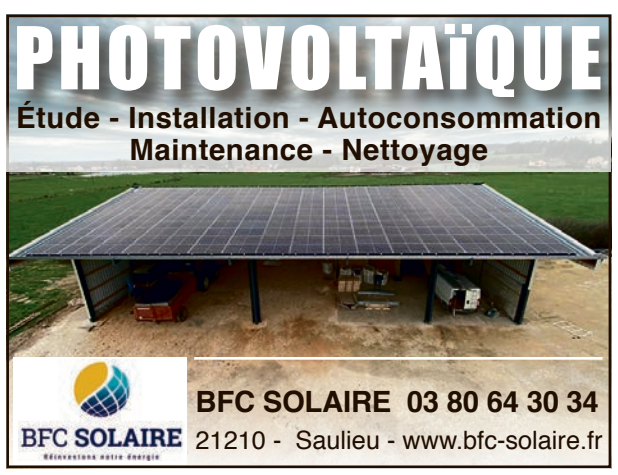


PRODUCTIONS — P.17

Vigne // Bourgogne 2021, un mal pour un bien ?

Encarts : Catalogue Beiser, dépliants Gamm Vert foire aux vin et paniers gourmands (sur certains cantons), mailing SV Pro (sur certains cantons).





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 SYNDICALISME : DES AVANCÉES MAJEURES DANS LA GESTION DES RISQUES ET ASSURANCE

.06 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE : VIGNE DE BEINE, DOSSIERS INSTALLATION, LOUP… CE QU'IL FAUT RETENIR DE LA SESSION

.07 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CÔTE D'OR : DE L'ÉNERGIE MAIS PAS N'IMPORTE COMMENT

.08 INSTALLATION-TRANSMISSION : UNE DYNAMIQUE RÉELLE, DANS UN ENVIRONNEMENT FLUCTUANT

.09 CHARTE ZNT : QUE DIT LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION ?

ACTUALITÉ // RÉGION

.10 GESTION DE L'EAU : FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES AGRICULTEURS, MAIS PAS SEULEMENT

.11 SOLIDARITÉ : NOURRIR LES GENS ET PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

.12 RENCONTRE : MIEUX SE CONNAÎTRE ENTRE JA ET FERMIERS MÉTAYERS

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.13 SOMMET DE L'ÉLEVAGE : POUR QUE DURE L'ÉLEVAGE À TAILLE HUMAINE

.14 BERCEAU DES RACES À VIANDE : LE MINISTRE ATTENDU DE PIED FERME AU SOMMET

.16 INAUGURATION : UNE RÉNOVATION POUR LA FILIÈRE

PRODUCTIONS // VIGNE

.17 MARCHÉS : BOURGOGNE 2021, UN MAL POUR UN BIEN ?

.18 SALONS ET CONCOURS : MÂCON VA S'INTERNATIONALISER

.19 ÉQUIPEMENT : UN TAPIS ÉLÉVATEUR POUR MÉCANISER LA VENDANGE MANUELLE

PRODUCTIONS // CULTURES

.20 ÉQUIPEMENT : UN ROBOT DÉDIÉ AU MARAÎCHAGE

DOSSIER

.21 EN DIRECT DE LA MSA

.25 L'AGRICULTURE, UNE CHANCE POUR L'EMPLOI…

RURALITÉ // TERRITOIRES

.26 CIRCUITS COURTS : LA LOGISTIQUE, POINT-CLÉ POUR CONSOMMER DES PRODUITS LOCAUX

.27 JAMBON DU MORVAN : DÉGUSTER POUR RASSEMBLER

.28 ALTERNATIVES : LES MACÉRATIONS POUR TOUS

SERVICES

.29 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.30 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.32 **PETITES ANNONCES**

.34 **ANNONCES LÉGALES**

MAGAZINE // OXYGÈNE // LOISIRS

.38 GASTRONOMIE : CES CHEFS QUI NE JURENT QUE PAR LE BIO

.39 MORVAN : FÊTE DE L'AUTOMNE ET DES ASSOCIATIONS

.40 INITIATIVE : UNE SECONDE VIE



// LE DESSIN

// EN BREF

Biométhane Le gouvernement intègre l'inflation au prix de rachat

Dans un communiqué paru le 23 septembre, le ministère de la Transition écologique annonce deux mesures en faveur de la filière biométhane, dont les projets valorisés par injection dans le réseau sont actuellement en grande partie à l'arrêt, à cause de l'inflation des matériaux de construction et des prix de l'électricité. Comme demandé par l'association Biogaz Vallée, le ministère annonce d'une part *« la revalorisation du tarif d'achat de biométhane pour tenir compte de l'inflation »* (indexation sur l'inflation observée au moment de la signature du contrat d'achat) ; et d'autre part *« un allongement du délai de mise en service des projets dont les procédures administratives sont achevées mais qui avaient pris du retard par rapport à leur construction »*. Un décret doit paraître prochainement, annonce le ministère. Dans le détail, la filière attend un allongement du délai de construction du projet après inscription au Registre des capacités, afin de donner le temps aux porteurs de projet de négocier des contrats d'électricité à meilleur marché. Pour 8 TWh de biogaz injecté actuellement dans le réseau via la méthanisation, 17 TWh seraient en projet, à comparer à une consommation française de gaz de 450 TWh, dont 75 d'origine russe habituellement, selon Biogaz Vallée.

Agrivoltaïsme M. Macron promet un amendement au projet de loi AER

En déplacement le 22 septembre à Saint-Nazaire pour évoquer les énergies renouvelables, le Président de la République a annoncé que le gouvernement déposera, *« avant son passage au Sénat »*, un amendement au projet de loi sur l'Accélération des énergies renouvelables (AER) visant l'agrivoltaïsme. L'objectif est de *« mettre en place des garde-fous pour éviter que de l'électricité ne se substitue aux surfaces agricoles utiles, (...) qu'on ait des panneaux qui remplacent des troupeaux »*. Dans son discours, Emmanuel Macron a toutefois rappelé sa volonté d'*« avancer »* et d'*« aller plus vite »* sur le photovoltaïque sur sols agricoles, qui recèle selon lui *« un potentiel important de complément de revenu pour nos agriculteurs »*. Lors de la fête agricole Terres de Jim organisée par les JA le 9 septembre, le Président de la République avait déjà promis que le projet de loi sur l'Accélération des énergies renouvelable (AER) permettra *« d'aller plus vite sur l'agrivoltaïsme et de développer des projets qui sont indispensables, en mettant des règles claires pour éviter les abus »*. Il répondait à l'appel du pied de la FNSEA, plaidant pour une régulation de l'agrivoltaïsme. En revanche, Emmanuel Macron a reçu une lettre ouverte de la Confédération paysanne, le 20 septembre, marquant son opposition à tout projet d'agrivoltaïsme. Et une demande de moratoire des Jeunes agriculteurs, le 22 septembre. La veille, le ministre de l'Agriculture s'est dit favorable à *« de la régulation »*, afin notamment d'éviter de *« priver certains nouveaux agriculteurs qui voudraient s'installer »*.

Prédation Une louve abattue en pleine attaque dans le Doubs

Une louve a été abattue par un lieutenant de louveterie le 20 septembre au soir à Longevilles-Mont-d'Or (Doubs), dans le cadre *« d'un tir de défense simple »* prévu par la loi, alors qu'elle s'attaquait à un troupeau avec deux autres loups, a annoncé la préfecture le lendemain. *« Ce mardi 20 septembre, vers 22 h 40, un binôme de lieutenants de louveterie a procédé au tir létal d'une louve sur une parcelle où un troupeau avait été prédaté dans la nuit du 18 au 19 septembre aux Longevilles-Mont-d'Or »*, a précisé la préfecture dans un communiqué. *« Ce tir a été réalisé dans le cadre d'un tir de défense simple, prévu par l'arrêté ministériel du 23 octobre 2020 et autorisé par arrêté préfectoral en date du 19 septembre 2022. Il a été mis en œuvre alors que trois loups étaient observés en situation d'attaque sur le troupeau du Gaec concerné »*, a-t-elle aussi déclaré. D'après l'AFP, la préfecture ajoute que les observations effectuées par le chef de service de l'Office français de la biodiversité (OFB) après le tir établissent qu'il *« a été réalisé dans les conditions requises par la réglementation »*. Le préfet du Doubs Jean-François Colombet appelle à *« travailler rapidement à une stratégie équilibrée de gestion de cette prédation afin d'assurer la bonne cohabitation entre les éleveurs bovins et le loup »*.

// EN IMAGE

Syndicalisme Christiane Lambert réélue à la tête du Copa

La présidente de la FNSEA Christiane Lambert a été reconduite, ce vendredi 23 septembre, dans ses fonctions de présidente du Copa (agriculteurs européens), pour un deuxième mandat de deux ans, a indiqué le syndicat majoritaire dans un communiqué. Elle avait été élue une première fois à cette fonction en septembre 2020, succédant à l'allemand Joachim Rukwied (DBV). Parmi les dossiers en cours à Bruxelles, cités par la présidente du Copa dans le communiqué : *« usage durable des pesticides, émissions industrielles, objectifs de restauration de la nature »*. D'autres s'annoncent : *« la gestion de l'eau, de la qualité de l'air, de l'économie circulaire, du climat (certification carbone) »*, et à plus long terme de *« vastes chantiers de la durabilité des systèmes alimentaires, mais aussi des nouvelles techniques génétiques »*. Et l'élu de se féliciter : *« L'agriculture européenne, redevenue secteur stratégique, a un rôle crucial à jouer en tant que force de proposition, tant sur les aspects de sécurité alimentaire, qu'environnementaux et énergétiques qui sont au cœur des préoccupations de l'Europe »*. Christiane Lambert est éleveuse de porcs dans Maine-et-Loire et présidente de la FNSEA depuis avril 2017.



Photo : FNSEA

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// UNION EUROPÉENNE

L'Europe change d'approche mais garde ses objectifs

Le député européen et éleveur charolais de Saône-et-Loire, Jérémy Decerle, fait le point sur le télescopage de la guerre en Ukraine avec l'actualité européenne déjà forte entre reprise post-Covid, réforme de la Pac, Green Deal et Farm to Fork, nouveau plan stratégique national français validé… Les lignes bougent fortement mais au rythme de la démocratie et des différences de point de vue.



Jérémy Decerle en déplacement avec le Président de la République, Emmanuel Macron aux Terres de Jim.

Dans l'immédiat, *« pas de grand changement »*, prévient le député européen Jérémy Decerle, mais plutôt une *« prise de conscience »* générale au niveau de la Commission, du Conseil et du Parlement de devoir accélérer sur la souveraineté alimentaire ainsi que sur les questions environnementales.

Depuis la guerre en Ukraine déclenchée en pleine réforme de la Pac et alors que la France présidait l'Europe, les *« calendriers ont été chamboulés et ont pris du retard »*. Cependant le député l'assure, *« tout sera discuté comme prévu, mais avec une approche différente »*. Il prend pour exemple la stratégie Farm to Fork, de la fourche à la fourchette en français, qui vise une diminution de moitié des pesticides. Si l'ambition est intacte, *« nous allons l'agrémenter d'alternatives. On va demander la possibilité d'utiliser des NBT »*, l'édition génomique pour sélectionner des plantes d'intérêts présentant plus de résistances aux maladies et ravageurs. D'ici la fin de l'année 2022, s'enchaîneront donc les débats de fond sur les pesticides, sur la promotion des produits, sur l'étiquetage… avec toujours *« cette même ambition environnementale »*, inscrite dans le Green Deal. Les joutes politiques promettent donc d'être violentes après tant d'années de mauvaises polémiques médiatiques, un peu à l'image de la désinformation autour des vaccins Covid.

Inverser les logiques passées

Mais là encore, Jérémy Decerle croit percevoir une inflexion forte. *« L'idée maintenant est que c'est au Green Deal de se mettre en adéquation avec les objectifs de la Pac et même qu'elle aille plus loin »*. En clair, réviser les textes pour *« prévoir les moyens adéquats et financiers afin d'accompagner les transitions »*, en renforçant la recherche, si l'on reprend l'exemple précédent sur la sélection génomique. Autre exemple, avec le texte voté récemment sur les économies de gaz – pour ne plus dépendre des gisements russes – qui a intégré *« une spécificité pour être plus performant sur la fabrication d'engrais »* en Europe, pas forcément fabriqué demain à base de gaz.

Tant pis néanmoins si, pour un temps, il faut utiliser du gaz pour les fabriquer. Des innovations seront recherchées dans tous les domaines de production et notamment alimentaire. La France a inscrit ses ambitions environnementales et alimentaires dans son PSN, validé cet été. *« On a inversé : on passe d'objectifs de moyens à des objectifs de résultats »*, et pour Jérémy Decerle, il est capital *« de valoriser ceux qui luttaient déjà contre le changement climatique en les accompagnant financièrement »* et en les récompensant sur leurs bonnes pratiques.

Clauses miroirs ou miroir aux alouettes ?

Consciente de ses faiblesses, l'Europe veut néanmoins s'appuyer sur ses forces actuelles : les normes et règles. *« On inscrit nos exigences dans les nouveaux accords signés et il y a au Parlement une vraie volonté d'avancer sur les clauses miroirs pour une plus juste réciprocité dans les échanges commerciaux »*, se bat Jérémy Decerle.

Une volonté partagée désormais au sein du Conseil des ministres des États membres et il semblerait que la Commission européenne y soit plus favorable qu'avant. Rien n'est gagné cependant, comme l'atteste malheureusement le *« mauvais signal »* envoyé par l'accord entre l'Europe et la Nouvelle-Zélande, venant concurrencer l'élevage ovin notamment. Lors de sa visite en Ukraine avant l'été, Jérémy Decerle a été impressionné par la détermination des Ukrainiens et en particulier des agriculteurs qui continuent de travailler leurs terres au milieu de la guerre. Pour autant, l'éleveur charolais de Saône-et-Loire a aussi constaté les fortes différences de normes de production. Si les droits de douane ont été portés à zéro pour *« débloquer »* les céréales et éviter les famines, les volailles ukrainiennes en ont profité pour envahir nos étals. *« On va vite travailler sur les compensations à l'adhésion de l'Ukraine, on va pousser nos normes et faire évoluer leur agriculture. À la fin, avec l'Ukraine au sein de l'Union, l'Europe aura encore plus de poids »* sur le volet agricole.

Fausse lenteur climatique

Pour autant, l'Europe continue d'avancer *« doucement »*. Elle le fait par « cliquets » et *« ne revient pas en arrière »*. Une lenteur imputable aux débats démocratiques qui permet toutefois après, une fois votés, une *« force de frappe et d'exécution »* bien plus importante, comme l'ont prouvé les commandes en commun de vaccins contre le Covid-19 ou le plan de Relance européen post-pandémie.

Sortant d'une sécheresse historique en Europe, le Parlement a également voté une résolution d'importance pour mieux accompagner l'existant et renforcer le système assurantiel européen. Un sujet qui se traduira dans de prochains textes inclus dans Farm to Fork. Concernant la gestion de l'eau, là aussi des amendements français seront inscrits dans les prochains textes *« pour arrêter de s'opposer bêtement lorsqu'on parle de bassines »*. Si les pays au Sud sont en avance sur ces questions, la France va rattraper son retard avec le Varenne de l'eau qui donnera, à la fin des débats, des *« arguments et des propositions »* à inscrire dans le cadre européen.

Propos recueillis par Cédric Michelin

Agriculteurs

Le Crédit Mutuel soutient les exploitants qui s'engagent dans la transition agro-écologique.

Pour en savoir plus, contactez votre conseiller.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354. N° Orias : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du Code monétaire et financier.



Crédit Mutuel

// SYNDICALISME

21 Gestion des risques et assurance : des avancées majeures

Fabrice Genin, président de la FDSEA de Côte-d'Or, revient sur l'avancée que représente la réforme du système d'assurance récolte et sur les résultats obtenus grâce à la mobilisation syndicale.

Depuis plusieurs années, la FDSEA de Côte-d'Or et l'ensemble du réseau syndical FNSEA se sont mobilisés pour faire évoluer le système d'assurance récolte. À bout de souffle, le système actuel est devenu inopérant pour certains producteurs, notamment en zone à faible potentiel, et insoutenable pour les assureurs.

Il était indispensable que le système évolue pour apporter un véritable soutien assurantiel aux exploitations face à des aléas qui sont aujourd'hui bien plus fréquents. Il était aussi indispensable que l'État y participe largement. Premièrement, parce que le Président Macron a insisté à de nombreuses reprises sur notre souveraineté alimentaire et qu'il faut en ce sens assurer la pérennité des exploitations agricoles, ensuite parce que l'agriculture est en première ligne du réchauffement climatique sans en être la seule responsable. Ce nouveau système est une véritable avancée.

Il devrait rendre l'assurance plus attractive donc favoriser sa pérennité et la prise en charge des aléas climatiques plus efficace globalement grâce à l'implication de l'État en complément de l'assurance ; ce qui n'était pas le cas dans le système actuel. Il repose sur trois étages : la part de risque assumée par l'exploitant à hauteur de 20 % ; l'assurance privée et enfin l'intervention de la solidarité nationale pour couvrir le reste des pertes.

Les principales avancées

Nos principales demandes ont été entendues et nous nous en félicitons :
- Pour inciter les producteurs à s'assurer au plus près de leurs besoins, le niveau de seuil de déclenchement de l'assurance sera abaissé à 20 % de pertes au lieu des 25 % actuellement
- Le niveau de subventionnement de la prime d'assurance est porté de 65 % à 70 %
- Pour les événements exceptionnels, l'État prendra ses responsabilités et transforme le régime des calamités agricoles en Fonds de solidarité nationale. La solidarité nationale interviendra dès 30 % de pertes pour prairie et arboriculture et dès 50 % de pertes pour les grandes cultures et la viticulture. Pour les assurés, l'État prendra en charge 90 % des pertes constatées au-delà de ces seuils pour les assurés. À noter que l'État ne couvrira que 45 % des pertes au-delà de 30 ou 50 % pour les exploitations non assurées ; c'est une véritable incitation à l'assurance
- L'enveloppe budgétaire de l'État est portée à hauteur de 680 M€.

Il nous reste à être vigilant sur l'application concrète de ces annonces, à continuer à travailler sur une évolution des références de rendement et notamment à la réintégration dans les rendements historiques des pertes liées aux dégâts de gibier et au développement d'une offre assurantielle pour les productions non assurables à ce jour.

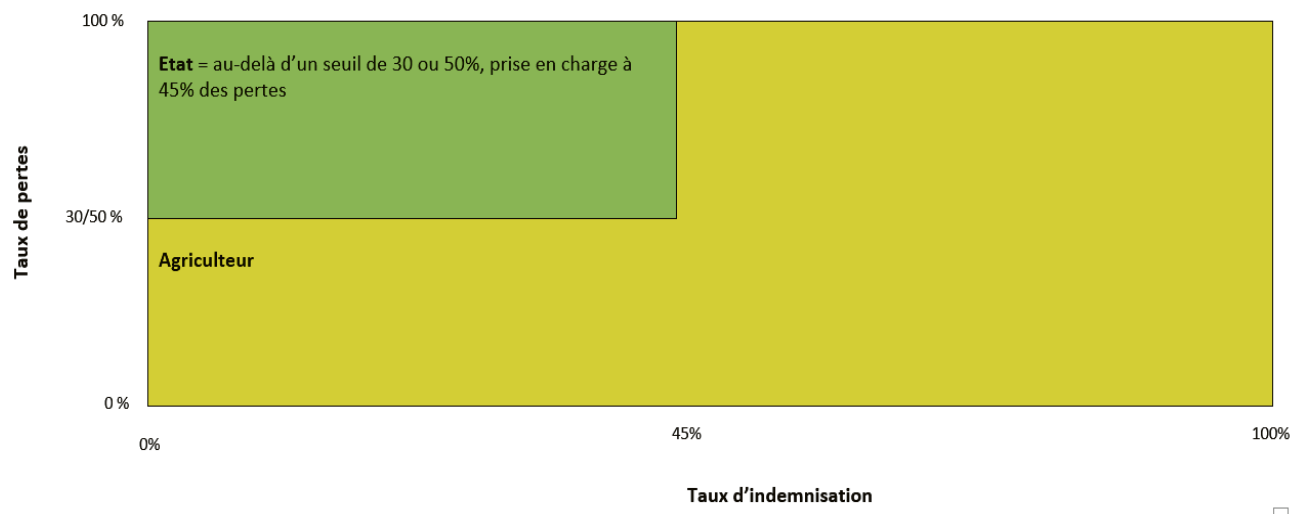
Fabrice Genin, président de la FDSEA 21

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

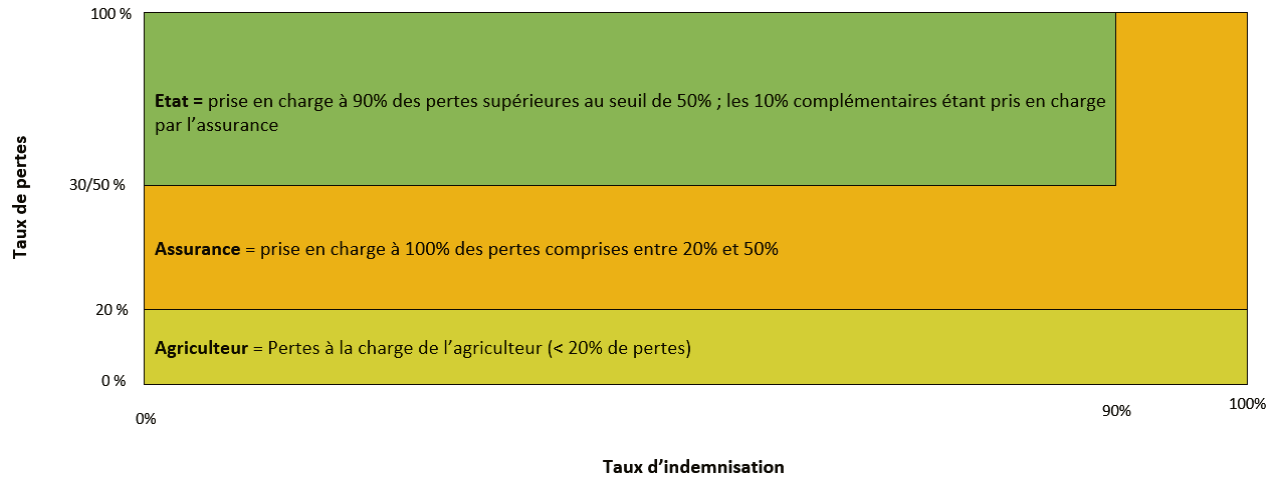
Loi portant réforme des outils de gestion des risques climatiques

Présentation schématique : le cas d'un non-assuré



Loi portant réforme des outils de gestion des risques climatiques

Présentation schématique : le cas d'un assuré



Ces deux illustrations permettent de comprendre les différences de situations qui pourront se présenter entre un agriculteur assuré (tableau du bas) et un non-assuré (tableau du haut).

Loi portant réforme des outils de gestion des risques climatiques

La fixation des paramètres de l'assurance et du fonds de solidarité nationale

	Assurance		Solidarité nationale		
Critères	Seuil / franchise	Taux de subvention	Niveau d'intervention	Taux d'indemnisation	
				Pour les assurés	Pour les non-assurés
Grandes cultures	20%	70%	50%	100% dont 90% Etat	45%
Arbo	20%	70%	30%	100% dont 90% Etat	45%
Viti	20%	70%	50%	100% dont 90% Etat	45%
Prairie	20%	70%	30%	100% dont 90% Etat	45%

ASSURANCES CLIMATIQUES

PROTÉGER LE FRUIT DE VOTRE TRAVAIL



C'EST DANS NOTRE CULTURE.

Choisissez le Crédit Agricole pour bénéficier du nouveau dispositif de gestion des risques climatiques.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA, la filiale d'assurance dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10, boulevard de Vaugirard, 75724 Paris Cedex 15 – 352 358 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent aux contrats. Sous réserve de disponibilité de cette offre dans votre Caisse régionale.
Ce contrat est distribué par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse sont disponibles sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole.
09/2022 – 4392 – Édité par Crédit Agricole S.A, agréé en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex – Capital social : 9 340 726 775 € – 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images. BETC

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

Vigne de Beine, dossiers installation, loup... Ce qu'il faut retenir de la session 2/2

Lors de la session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, le 15 septembre, Arnaud Delestre, le président, a abordé divers dossiers, dont le projet de restructuration de la vigne de Beine, la nouvelle gestion à venir des dossiers installation, ou encore celui sur le loup.



P.Massit/ONCFS

La Chambre renforce son accompagnement pour les éleveurs impactés par le loup. Ici une illustration avec un loup en captivité.

Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a annoncé, à l'occasion de la session le 15 septembre dernier, un projet de restructuration de la vigne de Beine de la Chambre. « *Elle a été plantée pour accompagner les besoins en greffons des viticulteurs lors de la croissance du vignoble entre 1974 et 1981, puis en 2015 pour travailler sur les maladies du bois. Aujourd'hui, le vignoble est vieillissant, les rendements sont faibles et ses performances ne sont plus satisfaisantes* », explique-t-il. « *Ce dispositif expérimental est une opportunité pour structurer un projet d'envergure, le positionner dans le paysage régional et national de la recherche et du développement, couvrant plusieurs thématiques à anticiper et actuelles, comme le changement climatique* ».

Parmi les autres sujets abordés, celui de la nouvelle gestion à venir des dossiers installation. En effet, à l'occasion de la mise en œuvre de la nouvelle PAC, des changements majeurs sont opérés en matière d'accompagnement à l'installation. « *Jusqu'alors, la DJA était portée et gérée par l'État (au niveau départemental). À partir de 2023, ce seront les régions qui géreront ce dossier* », indique le président de la Chambre.

Pour l'heure le nouveau règlement qui sera mis en place par le Conseil régional BFC n'est pas encore connu, pas plus que le circuit de gestion des dossiers à partir du 1er janvier et les missions qui seront confiées aux Chambres d'agriculture.

À noter que le nombre d'installations a augmenté cette année. Il s'approcherait de 70 contre 50 habituellement. Une bonne nouvelle pour le renouvellement des générations et la pérennisation de l'agriculture icaunaise.

De nouvelles attaques de loup

Enfin, un point sur le vaste dossier loup a été fait. « *Deux éleveurs des secteurs de Noyers et Avallon ont à nouveau subi des dégâts de grands canidés. La Chambre a accompagné les éleveurs ayant subi leurs premières attaques pour les informer, les guider dans leurs démarches et dans la prévention* », confie Arnaud Delestre.

Aussi, le président de la Chambre a énoncé les divers engagements, sur des chantiers à conduire ou poursuivre, qui ont été pris par la sous-préfète de l'Yonne : améliorer la circulation de l'information à tous les éleveurs en cas d'attaques, faire évoluer le zonage, revoir le barème d'indemnisation des animaux, s'assurer de l'utilisation de l'ensemble des pièges photos et clôtures disponibles, permettre (dans la mesure du possible) aux vétérinaires d'assister à certaines expertises et veiller à des retours plus rapides vers les éleveurs, et communiquer sur les chiens de protection auprès des riverains et usagers du territoire.

Suite aux attaques de loup sur une partie du département, la MSA met en place un groupe où tous les agriculteurs qui se sentent concernés peuvent se rendre pour libérer la parole. La première réunion se déroulera le vendredi 30 septembre 2022, de 14 heures à 16 heures, à Nitry (salle du foyer socio culturel, à côté de la Mairie). Pour s'inscrire, contacter Fabienne Muris au 06 03 43 63 65 ou par mail : muris.fabienne@bourgogne.msa.fr.

La Chambre renforce aussi son accompagnement avec une formation « travailler avec son chien de protection du troupeau » (les dates sont encore à définir), mais également avec un appui au développement du dispositif des louvetiers, ainsi qu'une participation aux consultations à venir sur le futur plan loup post 2023 pour une meilleure adaptation aux zones de plaine.

Christopher Levé

Continuer le combat

// RÉUNION

Le 8 septembre, à Murlin, a eu lieu le conseil d'administration décentralisé de la Section Régionale des Anciens Exploitants (SRAE) Bourgogne Franche-Comté.

C'est le groupe Charlois qui accueillait à Murlin le conseil d'administration décentralisé de la Section régionale des anciens exploitants (SRAE). Au total 44 membres et conjoints des SRAE de la région se sont réunis pour aborder divers sujets remontés du terrain par les groupes départementaux.

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL
F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

Retraites

La problématique récurrente sur les retraites a animé les échanges, notamment autour des erreurs des montants de ces retraites ou encore du mauvais calcul au rapport de l'application de la loi Chassaigne 1 et 2 (voir TDB n° 1670, 1672, 1698). L'incompréhension des retraités vis-à-vis de ces fautes de calcul reste très présente et se mêle à un sentiment d'abandon sur le suivi de la MSA dans ces dossiers. Parmi les revendications de la section, il est demandé que le montant des revenus n'entre pas en compte dans le versement d'une réversion, alors qu'à ce jour il y a un plafond de revenu maximal au-delà duquel aucune réversion ne sera versée.

Bonification

Outre cela, la bonification par enfant a été évoquée avec l'enjeu de comprendre et de rectifier le fait que deux personnes ayant des enfants en commun ne touchent pas le même montant. Enfin, la réévaluation des conjoints et aidants familiaux a été discutée de même que l'absence d'animatrice/animateur au niveau national rendant le ruissellement d'informations compliqué voire très sporadique. Pour la suite, la section a opté pour faire une remontée de ces échanges par courrier au national et l'organisation d'un conseil régional d'ici mi-janvier pour préparer une intervention au congrès national électif de mars 2023.

Chloé Monget et Catherine Dupont (FDSEA 58)



Catherine Dupont

Toutes les sections ont repris cette année des voyages et/ou journées conviviales pour la plus grande joie de tous.

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

21

De l'énergie mais pas n'importe comment

Lors de sa session tenue le 23 septembre à Voulaines-les-Templiers, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a consacré une grande partie de ses débats à la question des productions énergétiques.

Les productions énergétiques s'imposent comme un pivot dans les débats agricoles. Certains considèrent qu'elles entrent en compétition avec la vocation nourricière quand d'autres y voient le moyen de diversifier les revenus des agriculteurs, face aux aléas climatiques récurrents. Et puis il y a le potentiel, plus ou moins important de certaines terres et Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, a rappelé que la session du 23 septembre prenait place à Voulaines-les-Templiers, village du Châtillonnais, en plein cœur des terres agricoles à faible potentiel du département. Évoquer des productions alternatives ici n'est pas anodin. La session a consacré une large place aux productions énergétiques, avec l'intervention de Bertrand Aucordonnier, en charge des énergies alternatives au sein de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) BFC. Photovoltaïque, méthanisation, hydrogène, biomasse… Toutes les possibilités ont été abordées, en tentant de faire émerger les opportunités agricoles qu'elles pouvaient représenter.

Approche pragmatique

Aucune ne représente la *« martingale »* qui assurerait des lendemains qui chantent, mais avantages et inconvénients sont à prendre en compte, pour chaque option, en fonction des contextes. Le représentant de l'Ademe a insisté sur le lien entre bassin de production d'énergie et bassin de consommation. Produire de l'énergie sans pouvoir la transporter jusqu'à ceux qui la consomment est une impasse et la question des réseaux de transport, ou du stockage de ces énergies, est donc centrale pour nos régions rurales, ainsi que le soulignait Fabrice Genin, président de la FDSEA 21. Reste aussi à mettre en cohérence les ambitions de production d'énergie renouvelable, potentiellement intéressantes pour le secteur agricole, et les contraintes réglementaires. Sur ce point, beaucoup de travail reste à faire, comme le déplorait Hubert Brigand, le député de la 4e circonscription de Côte-d'Or. Autre parlementaire présente, la sénatrice Anne-Catherine Loisier pointait le risque de bannissement, dans le cadre d'un projet européen, du bois bûche et d'autres productions forestières, de la catégorie des énergies renouvelables. Pour Fabrice Genin, il importe de *« ne pas opposer production alimentaire et énergétique. La Côte-d'Or pourrait gagner à développer des systèmes de méthanisation ou d'agrivoltaïsme capables de générer une économie parallèle aux productions alimentaires. On doit prendre en compte le fait qu'ici, le potentiel de production alimentaire va en diminuant »*. En conclusion de ces échanges sur les questions énergétiques, le préfet de Côte-d'Or, Fabien Sudry, a insisté sur la volonté de l'État d'accélérer dans ce domaine, en corrélation avec les collectivités. Il a annoncé l'installation d'un Comité départemental Sobriété-Energie-Résilience au sein duquel la Chambre d'agriculture sera représentée. *« Notre objectif,* ajoutait-il, *est aussi de réduire les délais d'instruction des dossiers de projets énergétiques »*.

La question du soutien de l'État

Par ailleurs, le préfet a été questionné, par Jacques de Loisy, président du Comité régional des céréales, sur la question, sensible en raison du conflit en Ukraine, des fertilisations azotées. *« Je rappelle,* soulignait Jacques de Loisy, *que 40 % des tonnages de fertilisants en France sont produits en Ukraine, en Russie ou en Biélorussie. Par extension, se pose aussi la question de la compétitivité des filières céréalières françaises face à la hausse du gaz… »* Le préfet a tenu à rappeler le niveau de soutien financier des agriculteurs côte-d'oriens par l'État (plusieurs centaines de milliers d'euros) consécutivement à des épisodes de gel et de grêle. Il a aussi souligné la récente décision de dégrèvement de TFNB pour certaines prairies affectées par la sécheresse (voir encadré). Il a enfin conclu sur deux points précis : le budget PAC préservé pour la Bourgogne-Franche-Comté, avec des moyens complémentaires assignés aux zones intermédiaires (MAEC ZI) et l'attention portée au mécanisme de transfert de gestion de la Dotation jeune agriculteur (DJA) aux Régions. *« Nous travaillons avec le Conseil régional,* concluait-il, *pour que cette évolution n'entraîne pas d'interruption de l'accompagnement à l'installation… »*

Berty Robert

Comme il est d'usage en cette période de l'année, Vincent Lavier, le président de la Chambre d'agriculture a passé en revue les résultats des différentes productions agricoles :

-Viticulture : *« 2022 sera une belle année, malgré le gel et la grêle. Qualité et quantité sont au rendez-vous »*.

-Cassis : *« une production en souffrance avec des résultats très mitigés et beaucoup d'hétérogénéité dans les rendements »*.

-Céréales : *« des rendements moyens corrects, mais qui peuvent aller du simple au triple »*.

-Cultures d'été : *« les tournesols s'en sortent bien, contrairement au soja ou au maïs, impactés par la sécheresse. 2022 restera dans les mémoires concernant la hausse des coûts de production »*.

-Elevage viande : *« de manière générale les productions d'herbe sont plutôt dans la moyenne basse. Les hausses de la viande bovines entamées en 2021 se sont confirmées sur 2022. Elles sont fortes sur les animaux les moins valorisés (jeunes bovins, vaches de réforme). En ovins, l'embellie des cours constatée en 2021 s'est aussi confirmée en 2022. En porc, les cours remontent alors qu'on constate un gros coup de frein sur les ateliers volailles. Ces deux dernières productions sont extrêmement affectées par la hausse des céréales »*.

-Elevage lait : *« les prix du lait sont insuffisants, c'est une production en souffrance. Inquiétudes par rapport à des cessations d'activité »*.



De gauche à droite : Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, le préfet Fabien Sudry, et Florence Laubier (DDT).

Fabien Sudry, préfet de Côte-d'Or, l'a annoncé lors de la session de Chambre du 23 septembre. Suite aux échanges entre les services de l'État et la profession agricole, et une harmonisation interrégionale, la DRFiP21 va mettre en œuvre un dégrèvement exceptionnel de Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) pour les prairies, sur l'ensemble du département. Le taux de dégrèvement a été fixé à 40 %. Les avis de dégrèvement seront transmis aux propriétaires concernés avant le 15 octobre, date limite de paiement de la taxe foncière. C'est un dégrèvement d'office, les exploitants n'ont pas de démarche à entreprendre. Pour rappel, lorsque l'exploitant n'est pas le propriétaire foncier, c'est ce dernier qui est dégrevé mais la loi lui fait obligation d'en restituer le bénéfice à l'exploitant.

// EN BREF

Groupés Un bus pour le Sommet de l'Elevage

Les JA de Château-Chinon affrètent un bus pour un déplacement groupé au Sommet de l'Élevage. Départ prévu de Montsauche-les-Settons à 3 H 45 le mercredi 5 octobre. Puis, le bus fera un arrêt à Château-Chinon à 4 h 30, à Moulins-Engilbert à 5h et enfin à Cercy-la-Tour à 5h 30. Après, le bus prendra la direction de Clermont-Ferrand. Participation de 20 euros par personne. Réservations auprès de Baptiste Flory 06 48 37 30 96 ou Lise Boulenger : 06 32 31 27 63.

FAUCHEUSES - FANEUSES - ANDAINEURS - PRESSES

conditions morte saison MAXI



AVENIR motoculture
21 Arc sur Tille 03 80 63 07 77
21 Ménétreux-le-Pitois
Agent Loudenot - 71 Verdun/Doubs

BASSET
10 Polisot 03 25 29 61 10
10 Channes 03 25 29 30 86
10 Bar sur Aube 03 25 27 25 03
Agent Lucas - 89 Cruzy - Etaule

BAZOLLES MOTOCULTURE
58 Bazolles 03 86 38 97 09

STSA AGRI
89 Perrigny 03 86 94 25 70
89 Soucy 03 86 86 63 19
10 St André les Vergers 03 25 71 25 60

MASSEY FERGUSON

// INSTALLATION-TRANSMISSION

21 Une dynamique réelle, dans un environnement fluctuant

Les installations agricoles en Côte-d'Or sont en progression. Elles sont aussi plus diverses et les services dédiés doivent composer avec un contexte économique semé d'embûches.

Le Comité Installation-Transmission de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or ne s'était plus réuni depuis la crise Covid. La réunion du 16 septembre, à Pouilly-en-Auxois revêtait donc un intérêt particulier. D'autant plus qu'il s'inscrivait dans le contexte plus général des préoccupations liées à la future loi d'orientation agricole, actuellement en préparation, et au sein de laquelle le renouvellement des générations sera particulièrement important. Pour Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, le fait marquant de l'installation, ces dernières années, est celui d'une diversité grandissante des projets agricoles. *« Parfois, néanmoins,* précisait-il, *il est du devoir de nos services de prévenir lorsque des projets ne paraissent pas viables »*. Ce rôle de garde-fou est essentiel, en parallèle de l'évolution, comme le notait Aurélien Viellard, président du pôle Formation-Installation-Transmission-Emploi au sein de la Chambre *« de la politique de l'installation, avec une gestion des fonds d'aides (DJA) en partie dévolue aux Régions, à partir du 1er janvier 2023 »*.

Bien mûrir son projet

Quatre critères doivent être pris en compte aujourd'hui dans tout parcours d'installation : la durabilité, la viabilité, la vivabilité et la diversité, humaine mais aussi en termes de productions. Pour cela, la Chambre dispose d'un outil essentiel : le Point accueil installation (PAI) (voir les chiffres qui s'y rapportent en encadré). Incontestablement, la dynamique d'installation en agriculture sur notre département est forte.

Raison de plus pour que les services de la Chambre insistent sur la nécessité de bien mûrir son projet. Pour cela, il ne faut rien négliger : rendez-vous individuels, formations Cap Création, études afin de clarifier son marché et construire son débouché.

On constate aussi la montée en puissance d'outils tels Start'Agri qui permettent à un porteur de projet de s'essayer sur une exploitation. Une centaine de personnes y ont eu recours en Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Il existe aussi les lieux test, portés par Semeurs du possible, sur lesquels on peut tester son projet sur le terrain. Il faut aussi noter l'existence du statut de cotisant de solidarité qui permet de démarrer avec un petit statut professionnel. Par ailleurs, depuis le 1er janvier dernier, la formation « Reprendre ou créer une entreprise agricole (Certicrea) » opère comme un véritable parcours certifiant.

Renforcer le repérage des cédants

Face à ce panel de possibilités, une inquiétude pointe pourtant : la crainte que dans le cadre de la réforme à l'œuvre, la progressivité de la formation ne ferme la porte à la DJA pour certains candidats, notamment par rapport au statut de cotisant de solidarité.

Sur cette DJA, Baptiste Colson, président des JA 21, déplore d'ailleurs un certain manque d'ambition, dans un contexte marqué par l'envol des montants de reprise d'exploitation. Les services de la Chambre souhaitent renforcer le repérage et la sensibilisation des futurs cédants. Mais, sur ce dernier point, se pose de plus en plus la question des arbitrages, pour les cédants, entre valeur patrimoniale de leur entreprise, et valeur de marché. Dans ce domaine, le pragmatisme doit l'emporter afin que ni le cédant, qui pense à ses enfants et aux fruits d'une vie de travail, ni le repreneur, confronté à des moyens d'investissement qui ne sont pas illimités, ne soient lésés et qu'ils puissent trouver un compromis, pour la perpétuation de l'activité agricole.

Berty Robert

Le Point accueil installation (PAI) de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or avait reçu, au 31 août dernier, 170 porteurs de projets. On se situe donc sur un niveau de fréquentation similaire à ce qu'il fut en 2021 où 266 personnes avaient été reçues. En 2019, c'était 174 et en 2012, 229. En 2021, près d'un quart des projets était en agriculture biologique et le maraîchage ou l'horticulture représentaient également un quart du total. Sur 2021, 40 candidats ont finalement été accompagnés par les services de la Chambre. 70 agréments de Plan de professionnalisation personnalisés (PPP) ont été accordés.

- **En 2022, la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) devrait valider 70 installations, soit le meilleur chiffre depuis 2016. 20 % sont des hors-cadre familial. En 2021, il y avait eu 64 validations en CDOA et, en 2020, 47.**
- **La proportion de ces installés est d'un tiers de femmes pour deux tiers d'hommes.**
- **Le montant moyen de la Dotation jeune agriculteur (DJA) en Côte-d'Or est de 33 500 euros.**

// ALIMENTATION

89 Sensibiliser les consommateurs sur l'origine des produits

Suite au premier événement du 24 mars dernier, la FDSEA de l'Yonne et Métro Monéteau ont organisé une seconde rencontre sur l'exploitation d'Arnaud et Pierre-Olivier Guyard, éleveurs à Magny.



Les acteurs de la production agricole, des fournisseurs PME, la restauration indépendante et Métro étaient réunis à Magny.

Lundi 12 septembre, la FDSEA de l'Yonne et Métro Monéteau ont tenu leur deuxième événement de la charte origine France, sur l'exploitation d'Arnaud et Pierre-Olivier Guyard éleveurs bovins de race charolaise, à Magny. Cette rencontre a réuni tous les acteurs de la production agricole, des fournisseurs PME, de la restauration indépendante et Métro.

L'occasion pour les restaurateurs d'aller à la rencontre des exploitants et de découvrir le métier ainsi que de déguster la viande produite. Au-delà de la visite de l'exploitation des deux frères, cette rencontre a offert l'opportunité d'échanger sur les prévisions des différents marchés agricoles et de répondre aux enjeux prioritaires du territoire qui peuvent relever de dimensions économiques, environnementales et sociales.

Le projet «grand repas» se poursuit

Pour rappel, la charte origine France valorise la production agricole française dans la restauration indépendante et est signée par Métro France et la FNSEA, les JA, la FNB, la CFA, la FNP, légumes de France, la LCA, la FEEF, l'ANIA, l'UMIH, le GNI et la CGAD.
La rencontre s'est poursuivie avec l'intervention de Michèle Crouzet ancienne députée de l'Yonne, à l'initiative du projet *« grand repas »* dans l'Yonne en 2021 afin de promouvoir la deuxième édition qui se tiendra le 21 octobre prochain.

L'objectif de cette initiative est de mettre en avant un moment de partage autour de certaines valeurs : le *«bien manger»* en consommant local et sans gaspillage. C'est également l'opportunité de démontrer qu'à partir de produits locaux et selon différents budgets, nous pouvons apprécier un bon repas dans les écoles, restaurants, EHPAD de notre département.

Un troisième événement sera organisé chez un client restaurateur de Métro pour montrer l'ensemble du circuit de consommation.

FDSEA





// CHARTE ZNT

Que dit la nouvelle réglementation ?

Alors qu'une charte départementale, rédigée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a été rédigée en 2020, suite à une décision du gouvernement d'établir un cadre réglementaire pour la mise en place de ZNT à proximité des habitations, le Conseil d'État a demandé un renforcement de cette réglementation en juillet 2021. Voici les évolutions.



Après une nouvelle consultation publique, la nouvelle charte ZNT a été rédigée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et validée par le préfet.

En 2020, le gouvernement décide d'établir un cadre réglementaire pour la mise en place de ZNT (zones de non-traitement) à proximité des habitations. Ainsi, une charte départementale a été rédigée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Une charte qui s'applique à toutes les productions du département. Mais, en juillet 2021, le Conseil d'État a demandé au gouvernement d'agir pour renforcer cette réglementation.

Les principales évolutions de cette nouvelle charte sont alors la prise en compte des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière à proximité des zones de traitements et des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables comme les lieux fréquentés par des enfants, hôpitaux et établissements de santé, maisons de retraite, Ehpad, établissements accueillant des adultes handicapés.

Et le renforcement de l'information aux riverains par un dispositif collectif reposant sur un bulletin rédigé à partir des bulletins de santé des végétaux (BSV) et par un dispositif individuel mis en œuvre par chaque utilisateur procédant à des traitements phytos comme l'utilisation du gyrophare sur le tracteur ou de l'équipement de pulvérisation, de son entrée au champ jusqu'à la fin de l'opération de pulvérisation.

Des distances inchangées

Les distances de ZNT, elles, ne changent pas. Elles sont de 5 m en arboriculture avec un dispositif anti-dérive et de 10 m sans ; de 3 à 5 m en viticulture et pour les autres cultures hautes avec un dispositif anti-dérive (distances variables selon le niveau de réduction de la dérive) et de 10 m sans ; de 3 m pour les cultures basses avec un dispositif anti-dérive et de 5 m sans.

Aussi, certains produits classés ou perturbateurs endocriniens ont une distance de sécurité de 20 m incompressibles.

À noter que les produits de biocontrôles ne sont soumis à aucune distance de sécurité. Et que si l'AMM (autorisation de mise sur le marché) prévoit une distance de sécurité, celle-ci prévaut.

Il est également important de préciser que lorsque l'on parle « d'habitations », comme précédemment cités, ceux-ci sont des lieux occupés : locaux affectés à l'habitation, logements étudiants, résidences universitaires, chambres d'hôtes, gîtes ruraux, meublés de tourisme, centres de vacances… des lieux régulièrement occupés ou fréquentés.

En cas de caractère irrégulier ou discontinu de l'occupation d'un bâtiment habité, les traitements peuvent être effectués en limite de propriété dès lors que le bâtiment n'est pas occupé le jour du traitement et dans les deux jours suivant le traitement.

Les distances de sécurité s'établissent à la limite de la propriété. S'il s'agit d'une grande propriété, seule la zone d'agrément régulièrement fréquentée est à protéger par des distances de sécurité. Celles-ci sont alors incluses dans la partie de la grande propriété non régulièrement fréquentée. Ces modalités sont les mêmes pour les lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière.

Christopher Levé

// ÉLEVEURS-ACHETEURS

Elvéa 21-89 garde son cap

L'association Elvéa 21-89 tenait son assemblée générale le 15 septembre à Vitteaux. Elle affiche une bonne dynamique dans un contexte pourtant préoccupant de décapitalisation.

Pour François Deroye, président de l'association d'éleveurs bovins et d'acheteurs Elvéa 21-89, trois constats s'imposent : la baisse du cheptel bovin, la hausse des charges à laquelle sont confrontés les éleveurs, et la nécessaire adaptation au changement climatique. C'est au cœur de ce triangle qu'il faut désormais travailler, *« avec l'apport supplémentaire de la loi Egalim II,* ajoutait-il, *qui a permis de faire réfléchir l'aval de la filière à la rémunération des éleveurs »*. Ce constat était dressé lors de l'assemblée générale de la structure, le 15 septembre, à Vitteaux, en présence de Philippe Auger, président d'Elvéa France. L'association regroupe une majorité d'éleveurs de Côte-d'Or mais elle compte aussi dans ses rangs quelques professionnels de l'Yonne, localisés sur le canton d'Avallon. La baisse du cheptel est une réalité que personne ne peut nier : en Côte-d'Or, le nombre de vaches allaitantes a baissé de 6 % depuis 2017 et les dossiers d'Aide aux bovins allaitants (ABA) ont suivi la même trajectoire, de manière encore plus prononcée (-10 %). Du côté des naissances de veaux à viande, en dix ans, leur nombre a diminué de 5,6 %. Dans ce contexte, le nombre d'adhérents à Elvéa 21-89 est pourtant resté stable avec 166 éleveurs et 25 acheteurs. Ils représentent un quart du cheptel de vaches allaitantes en Côte-d'Or.

Bonne valorisation

Au sein d'Elvéa 21-89, on se réjouit évidemment de la bonne tenue des cours de viande bovine entamée en 2021 et qui perdure actuellement. Sur 2021, 61 % des ventes se sont faites en maigre. Le prix des laitonnes est aussi en hausse quasi continue, au contraire des taurillons maigres qui se vendent de moins en moins. Les taurillons gras charolais sont en forte hausse depuis l'été 2021. Idem pour les génisses grasses, les vaches grasses charolaises et les taureaux gras charolais. Du côté des outils de gestion, on note que 53 éleveurs d'Elvéa 21-89 utilisent le logiciel de traitement de troupeau Oribase. 49 élevages sont également qualifiés en IGP Charolais de Bourgogne. En 2021, 121 animaux ont été éligibles à l'IGP se qui s'est traduit par un supplément de revenu de 10 centimes d'euro par kg de carcasse. Plus de 5 600 euros ont ainsi été reversés aux éleveurs concernés. Par ailleurs, près de 5 000 euros sont aussi revenus à ceux impliqués dans la démarche Producteur responsable Intermarché, qui entraîne 11 centimes d'euro de plus par kg et pour laquelle 111 animaux ont été éligibles. Il faut aussi noter qu'Elvéa France a créé en 2021 une AOP dans le secteur bovin à l'échelle nationale : 25 Elvéa sur 29 y adhèrent, dont Elvéa 21-89. Pour conclure, au chapitre de l'activité menée par la structure auprès de ses adhérents en 2021, 140 assistances à des dossiers PAC ont été conduites ainsi que la réalisation de 80 cahier d'épandage. Une activité qui se complète, depuis 2021 par la réalisation de plans d'épandage pour lesquels l'association est désormais agréée.



Lors de l'assemblée générale, à Vitteaux, le président, François Deroye (à droite) était accompagné de Philippe Auger, président d'Elvéa France.

Berty Robert

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

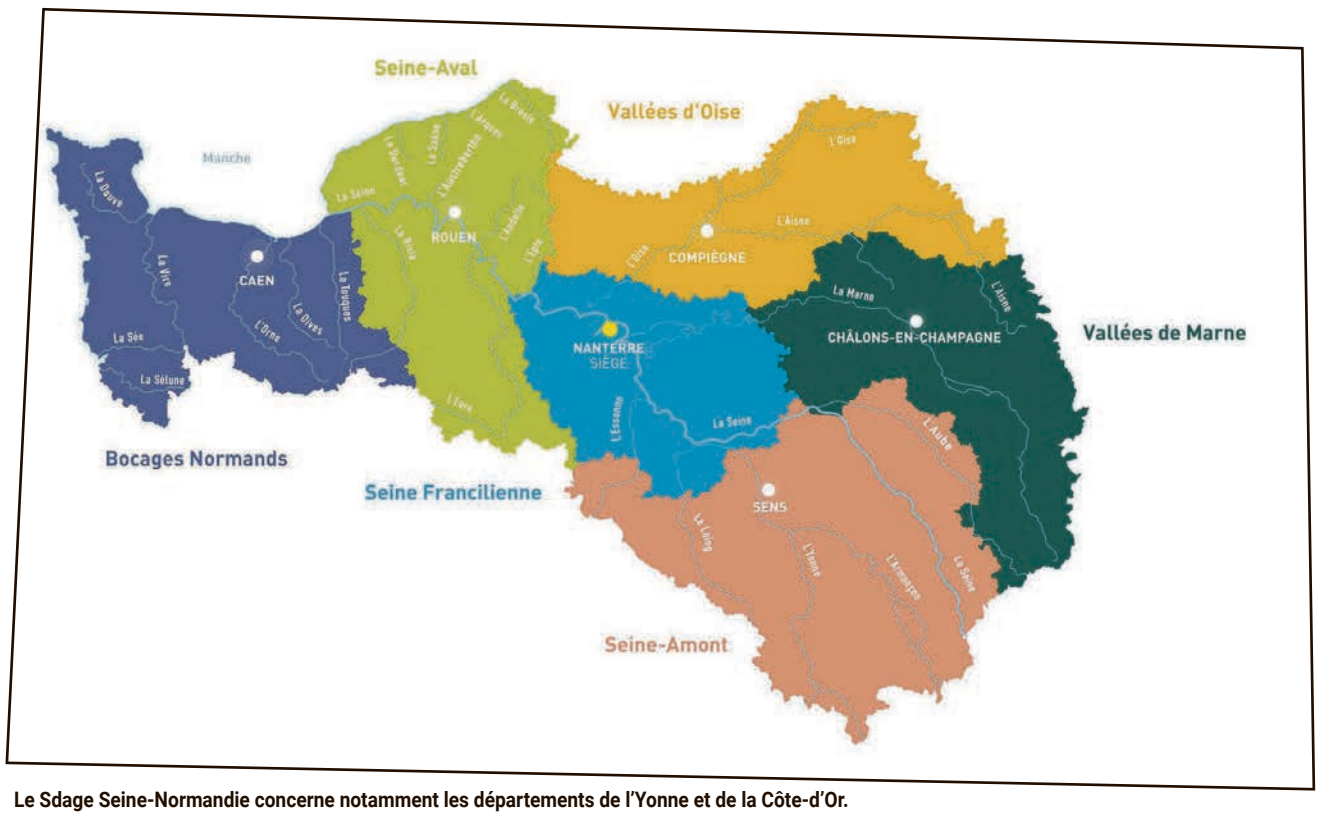


Route de Troyes - ZAC Actipole
21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
V·MAT Construction
Dallage Béton, Massif & Fondation
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
contact@vmat-dallage-chape.fr

// GESTION DE L'EAU

21 89 Des Sdage qui font des vagues

Les FDSEA de Côte-d'Or et de l'Yonne viennent de déposer un recours contre le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) de l'agence Seine-Normandie. Le Sdage Loire-Bretagne fait l'objet d'une action du même type, conduite par d'autres organisations agricoles.



Le Sdage Seine-Normandie concerne notamment les départements de l'Yonne et de la Côte-d'Or.

Les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) des agences Seine-Normandie et Loire-Bretagne (voir encadré), pour la période 2022-2027, ne passent pas auprès de la profession agricole. C'est le cas en Bourgogne-Franche-Comté : le Sdage Seine-Normandie concerne les départements de l'Yonne et de la Côte-d'Or, quant à celui de Loire-Bretagne, il touche une partie de la Nièvre. Pour les organisations agricoles, le compte n'y est pas et les recours traduisent une inquiétude par rapport à des documents qui devraient se limiter à un rôle d'orientation, et qui paraissent en fait créateurs de nouvelles règles. Les FDSEA de Côte-d'Or et de l'Yonne ont déposé leur recours sur le Sdage de Seine-Normandie le 19 septembre, au côté de 23 autres organisations agricoles. Ce dépôt intervient après plusieurs tentatives de négociations. Les questions liées à l'encadrement renforcé concernant la possibilité de créer des stockages d'eau, ou encore l'approche des zones humides, avec l'apparition d'une notion de « milieu humide » élargissant encore les contraintes agricoles, sont des points de crispation pour la profession.

Nombreux points d'achoppement

Validé par le Comité de bassin le 23 mars dernier - contre l'avis de la profession agricole - et publié au Journal officiel le 6 avril, le Sdage Seine-Normandie comporte de nombreux points d'achoppement. Certains ont connu des évolutions favorables (la suppression des dates limitant les périodes de remplissage des retenues à l'échelle du bassin ainsi que la référence à l'article L101-3 du code de l'urbanisme qui précise que la prescription de l'occupation des sols par les documents d'urbanisme en vue de la protection des captages ne concerne pas les productions agricoles), mais d'autres persistent, selon des termes que la profession agricole juge trop restrictifs, voire prescriptifs. *« La rédaction de ce Sdage,* explique Damien Greffin, président de la FRSEA Île-de-France, *est si détaillée sur certains points que nous avons toutes les raisons de craindre que ces préconisations soient reprises et appliquées en ces termes par des collectivités notamment. Nous ne partageons pas les orientations de ce Sdage qui sont éloignées de la science. Il s'agit d'une vision décroissante, impactante pour la production agricole et qui pourrait mettre l'agriculture en difficulté sur l'ensemble du territoire du bassin Seine-Normandie* ». Les principaux points de désaccord sont les suivants :

- Plusieurs orientations sont centrées sur les cultures à bas niveau d'intrants dont l'agriculture biologique. Si les Chambres d'agriculture sont investies dans le développement de l'agriculture biologique, certaines cultures à bas niveau d'intrants n'offrent ni débouchés ni rémunération à l'agriculteur. Les élus agricoles ont demandé en vain la reconnaissance des systèmes à bas niveau d'impact, qui ont une approche globale et tiennent compte des différentes composantes environnementales et économiques de l'exploitation. La disposition visant à couvrir la moitié des aires de captage en cultures bas niveau d'intrants risque de déstabiliser les filières et ne pas correspondre aux demandes des consommateurs (la surface concernée par les Aires d'alimentation de captage (AAC) étant dans certains départements supérieure à 30 % de la SAU).
- L'encadrement des projets de réserves à usage irrigation est trop strict, et va à l'encontre des annonces gouvernementales. S'il est important d'optimiser la recharge des nappes, cela n'empêche pas que les retenues puissent être une solution dans certains cas.
- Les ratios de compensation surfacique prévus dans le cadre de la séquence Éviter, Réduire, Compenser (ERC), sont dans certains cas disproportionnés, d'autant plus que la loi ne fait référence qu'à des compensations fonctionnelles, sans notion de surface.
- Une incitation des SAGE à prendre des mesures sur la limitation des intrants voire l'interdiction de certaines molécules, ce qui n'est pas de leur ressort.
- Une confusion régulière entre le rapport de compatibilité et le rapport de conformité des textes avec le Sdage, qui est un document d'orientation et de planification. Cette confusion rendant trop prescriptives certaines dispositions du Sdage.

Berty Robert, avec Marine Guillaume

Un autre recours, sur le Sdage Loire-Bretagne

Les réseaux FNSEA et la coopération agricole ont annoncé avoir déposé, le 26 septembre un recours contentieux au tribunal administratif d'Orléans, contre le Sdage Loire-Bretagne. Il a été approuvé par arrêté de la préfète coordonnatrice de bassin le 18 mars. La profession agricole considère qu'il est inacceptable. Elle a déposé un recours gracieux auprès de la préfète, qui a été rejeté début août. Le nouveau recours du 26 septembre fédère une trentaine de structures qui considèrent qu'en l'état, le Sdage Loire-Bretagne 2022-2027 est en contradiction avec l'ambition de rebâtir une souveraineté nationale, en particulier dans le domaine alimentaire. Les FDSEA/FRSEA et les délégations régionales de la Coopération agricole du bassin Loire-Bretagne contestent toutes les parties du Sdage allant au-delà de la réglementation ou allant à l'encontre des objectifs de souveraineté alimentaire. Par exemple, la nouvelle notion *« d'espaces périphériques aux zones humides »* devant être préservés ou encore, la concentration guide en nitrates de 18 mg/L dans chaque masse d'eau douce superficielle qui, en plus d'avoir été ajoutée après la consultation, ne s'appuie sur aucun élément juridique ou scientifique. Une disposition prévoit également que le préfet détermine les pesticides dont il restreint ou interdit l'utilisation par arrêté, ce qui correspond à une violation directe de la loi en donnant au préfet une compétence qu'il ne devrait pas avoir. Concernant la gestion quantitative, le Sdage prévoit des analyses Hydrologie, Milieu, Usage, Climat (HMUC) comme fondement des décisions prises par les SAGE, ce qui ne respecte pas les procédures prévues par le code de l'environnement suite à la parution du décret du 23 juin 2021. Ces études étant longues et coûteuses, cela risque de freiner la détermination des volumes prélevables. Autre illustration avec la période de *« basses eaux »* qui est définie par le Sdage du 1er avril au 31 octobre. C'est une période fixe, quel que soit le contexte de l'année, alors que d'après le code de l'environnement elle devrait pouvoir être adaptée localement.

Mon assureur est PRO actif !
thélem assurances
Clovis BONNEAU
à DIJON
16 rue de Jouvence
03 80 27 69 69
dijon.jouvence@thelem-assurances.fr
N° Orias : 08 046 424

DeLaval EXPERT ROBOTIQUE
CHAPUIS FRÈRES
Votre spécialiste de la traite sur les secteurs Côte d'Or, Yonne et Aube
Robot VMS 310 | Roto | Salle de traite
21450 Saint Marc/Seine - 03 80 93 22 28
Alexis Chapuis - 07 78 87 26 57
www.chapuis-freres.fr
DeLaval

// SOLIDARITÉ

Nourrir les gens et préserver l'environnement

Dijon Céréales et Adivalor ont récolté 200 tonnes de déchets à recycler. Un résultat qui a donné lieu à un don de 4 500 euros à la Banque Alimentaire de Bourgogne.



La remise de chèque autour de Laurent Brondel, président de la Banque Alimentaire de Bourgogne et Didier Lenoir, président de Dijon Céréales le 19 septembre.

Du 2 au 13 mai dernier, la coopérative agricole Dijon Céréales et Adivalor (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles) ont organisé une opération baptisée « La B.A. des Agrirecycleurs », en partenariat avec la Banque Alimentaire de Bourgogne. L'objectif était de développer la collecte des ficelles, filets et films plastiques utilisés plus particulièrement par les agriculteurs éleveurs, tout en soignant la qualité de préparation des sacs de déchets livrés à la coopérative pour un recyclage optimum. Sur la base du volume ainsi réceptionné, l'opération permettait d'apporter un soutien à l'activité de la Banque Alimentaire de Bourgogne à travers un don. Dijon Céréales organise depuis déjà plus de 15 ans, deux collectes Adivalor par an dédiées aux déchets agricoles : bidons en plastique, big bags, films plastiques, sachets, filets, ficelles. À l'occasion de la collecte de « La B.A. des Agrirecycleurs », ce sont 200 tonnes de filets, ficelles et films plastiques qui ont ainsi pu être collectées en vue d'un recyclage. Dijon Céréales a choisi de reverser intégralement la rétribution d'Adivalor perçue pour cette collecte à la Banque Alimentaire de Bourgogne, avec un chèque de 4 500 euros à la clé.

Une démarche solidaire et logique

La remise officielle a eu lieu le 19 septembre dans les locaux de l'association qui a pour but de lutter contre le gaspillage et la précarité alimentaire. *« Cette démarche s'inscrit pleinement dans la politique RSE du Groupe Dijon Céréales qui souhaite être un acteur coopératif et économique responsable, investi sur son territoire, notamment dans le champ social. Nous sommes heureux d'apporter un soutien à cet acteur important de la solidarité qu'est la Banque Alimentaire de Bourgogne »* précise Didier Lenoir, président de Dijon Céréales. *« La B.A. des Agrirecycleurs est une première dans la forme. Nous avions à cœur de renforcer l'engagement des acteurs de la filière agricole en faveur du tri et du recyclage des déchets tout en nous impliquant auprès d'un acteur local, la Banque Alimentaire de Bourgogne qui, comme nous, est sensible à la valeur de la chaîne alimentaire »*, note Vincent Fretel, administrateur Dijon Céréales référent Adivalor *« Chaque jour, la Banque Alimentaire de Bourgogne collecte avec ses 15 camions entre 2 et 3 tonnes de denrées alimentaires, complément indispensable des dons de l'Europe, des Pouvoirs publics français et des entreprises afin de fournir chaque année l'équivalent de 5,6 millions de repas à nos partenaires associatifs. Le soutien apporté par la « BA des Agrirecycleurs » représente un geste et une aide importante pour notre activité! »* conclut Laurent Brondel, président de la Banque Alimentaire de Bourgogne.

D'après communiqué

// NÉCROLOGIE

Marie-Louise Fort, maire de Sens, s'en est allée

Maire de la ville de Sens et présidente de la communauté d'agglomération du Grand Sénonais, Marie-Louise Fort s'est éteinte dans la nuit vendredi 23 au samedi 24 septembre, à l'âge de 71 ans. Née à Villeneuve-la-Guyard, Marie-Louise Fort était une figure politique importante dans le département. Députée LR de la troisième circonscription l'Yonne entre 2007 et 2017, elle était maire de Sens depuis 2014, après un premier passage entre 2001 et 2008.
Durant ces mandats, elle a participé au rayonnement de l'agriculture et de ses producteurs dans le nord du département, notamment en participant à l'organisation de la foire de Sens en avril et au traditionnel marché arts et saveurs, à Noël. En tant que présidente de la communauté d'agglomération du Grand Sénonais, elle avait également un regard particulier sur l'agriculture et la préservation de la qualité de l'eau, avec l'accompagnement de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Toute la rédaction de Terres de Bourgogne présente ses sincères condoléances à la famille de Marie-Louise Fort.

Christopher Levé



// RENCONTRE

Mieux se connaître entre JA et fermiers métayers

La section régionale des fermiers métayers de la FRSEA Bourgogne-Franche-Comté avait à cœur de rencontrer les jeunes agriculteurs de la région, pour présenter ses missions et ses actions. La présentation du nouveau schéma directeur régional des exploitations agricoles était également au programme.



Cette rencontre entre JA BFC et fermiers métayers de la FRSEA BFC fut riche en enseignements.

Lors d'une rencontre qui a eu lieu le 14 septembre dans le Jura, les fermiers métayers de la FRSEA BFC (SRFM) ont expliqué aux jeunes agriculteurs que leur principale mission est la défense du statut du fermage. Il est né au lendemain de la seconde guerre mondiale et a été créé afin de garantir une sécurité juridique pour les agriculteurs preneurs et, en conséquence, garantir une sécurité alimentaire française. De nos jours, les fermiers métayers ont également pour mission de travailler et de se concerter au niveau local ou national afin de proposer des évolutions du statut du fermage. À ce titre, ils ont travaillé, ces dernières années, avec la section des propriétaires à des propositions communes sur l'évolution du fermage. De ce travail sont nées six propositions afin de garantir *« plus de sécurité pour le fermier et davantage de liberté pour le bailleur »*. Cet accord a été validé par la FNSEA et pourrait servir de base pour l'écriture d'une nouvelle loi foncière dans les années à venir. Plus localement, les fermiers métayers sont présents dans diverses instances relatives à la question foncière : la commission consultative des baux ruraux qui a un rôle consultatif, notamment lors de la détermination de la fourchette minimale et maximale des prix du fermage ou encore lors de la rédaction du bail type départemental. Ils participent aussi à la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA), consultée lors de l'élaboration du schéma directeur régional des exploitations agricoles, et qui émet également un avis sur les autorisations d'exploiter.

Actifs pour protéger les fermiers

Certains membres de la section des fermiers métayers sont aussi assesseurs dans les tribunaux paritaires des baux ruraux. Des bailleurs et des preneurs siègent aux côtés du juge et apportent une vision plus pratique et technique afin de trancher les litiges avec le Code rural et de la pêche maritime pour guide. Le foncier a une importance spéciale afin de permettre aux jeunes de s'installer, il est nécessaire pour eux de connaître, de s'informer et de défendre le statut du fermage. Pour s'installer, un jeune agriculteur doit généralement conclure des baux, il est donc important de connaître ses droits et ses obligations. Les fermiers métayers s'efforcent de faire évoluer le cadre réglementaire. Pour cela, ils organisent tous les ans un congrès national avec un thème. Les deux derniers thèmes résonnent d'ailleurs chez les jeunes agriculteurs puisqu'il s'agissait de « La détermination de la valeur de l'entreprise agricole » et « Le portage du foncier ». L'invitation des JA au prochain congrès est d'ores et déjà lancée. À cette occasion, les JA BFC et les membres de la SRFM BFC pourront continuer d'échanger notamment sur la pression foncière qui touche la plupart des départements de la région. Les JA regrettent que certains de leurs collègues agriculteurs, jeunes ou moins jeunes, n'hésitent pas à conclure des baux en ne respectant pas les minima et maxima prévus par les arrêtés préfectoraux. Cette pratique est néfaste tant pour l'agriculteur qui s'engage à payer un fermage trop élevé que pour les agriculteurs voisins, puisqu'elle crée des références locales. En conclusion de cette rencontre, Fabrice Chabod, éleveur et producteur de lait AOP Comté dans le Doubs et la juriste de la FDSEA du Doubs ont présenté, le nouveau schéma directeur régional des exploitations agricoles de BFC. Ce sujet, commun entre fermiers métayers et jeunes agriculteurs, a permis de travailler ensemble sur un point phare de la régulation du foncier régional.

Anaïs Renard

Le cadre réglementaire lié au nouveau Schéma directeur régional des exploitations agricoles est entré en vigueur le 19 octobre 2021 et résulte de plusieurs années de travail pour la profession agricole, les OPA et l'administration. Sont soumises à autorisation préalable, les installations, les agrandissements, ou réunions d'exploitations lorsque la surface totale mise en valeur excède un seuil. En raison de l'hétérogénéité des structures régionales, trois zones ont été déterminées afin de pouvoir fixer les seuils de surface de déclenchements : 75, 110 et 140 hectares. Le SDREA fixe des rangs de priorités prenant en compte la nature de l'opération réalisée, la distance entre la parcelle et le siège de l'exploitation et la dimension économique viable, les cas de force majeure et l'existence d'un preneur en place. L'opération ayant le rang de priorité supérieure bénéficiera d'une autorisation d'exploiter, les autres se verront opposer un refus. Si deux opérations entrent dans le même rang de priorité, il convient alors de les départager par la grille de sélection. Le SDREA prévoit à cet effet, une grille de 200 points, attribués en prenant en considération la dimension économique et la viabilité, la diversité des productions, la performance environnementale, la structuration parcellaire et la situation du demandeur. Si deux opérations ont moins de 30 points d'écart, l'autorisation d'exploiter est donnée aux deux exploitants. Si une des opérations a au moins 31 points de plus qu'une autre, dans ce cas, elle obtient l'autorisation, les autres obtiendront un refus. Pour plus de renseignements sur la procédure, la soumission ou les critères d'obtention, contactez les juristes de votre FDSEA.

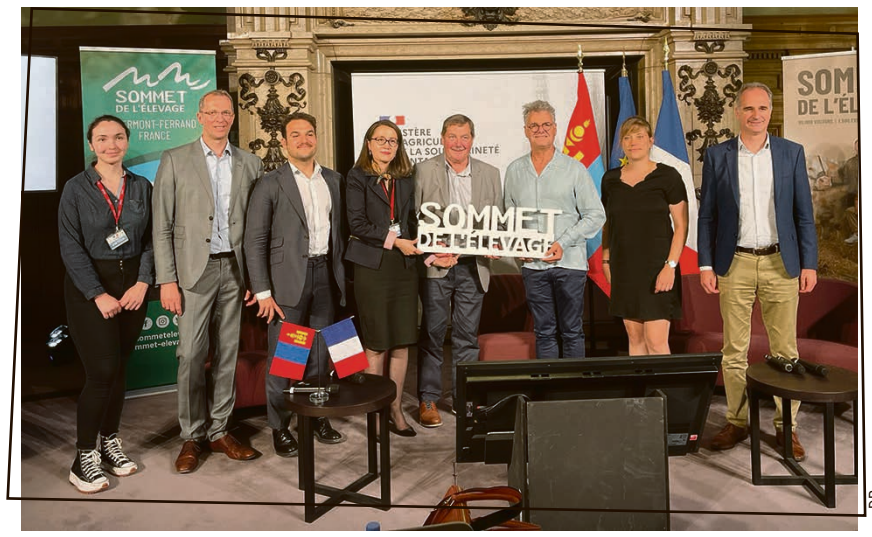


ÉLEVAGE

// SOMMET DE L'ÉLEVAGE

Pour que dure l'élevage à taille humaine

Le Sommet de l'élevage se déroulera du 4 au 7 octobre à Cournon-d'Auvergne (Puy-de-Dôme). L'évènement mettra cette année le cap sur le renouvellement des générations, avec l'objectif de se positionner comme le leader de l'élevage durable.



DR

Lors de la conférence de presse de présentation du 31e Sommet de l'Elevage, en juin, au ministère de l'Agriculture.

La 31e édition du Sommet de l'Élevage qui se déroulera près de Clermont-Ferrand devrait signer le retour à un déroulement classique, le spectre de la pandémie de Covid-19 s'étant un peu éloigné. En juin, lors d'une conférence de presse au ministère de l'Agriculture, les organisateurs se sont montrés résolument confiants, étayés par des chiffres plus qu'encourageants : 1 385 exposants déjà inscrits, avec en ligne de mire *« l'objectif d'en accueillir 1 500, dont 20 % venant de trente-deux pays différents »*, a souligné Fabrice Berthon, commissaire général du Sommet de l'Élevage, précisant que *« le secteur de la transition énergétique progresse fortement avec 30 % d'entreprises supplémentaires »*. Selon lui, la pénurie de matériels ne devrait pas avoir une incidence notoire sur la commercialisation durant le salon. *« Les constructeurs seront présents. Les contacts vont se faire, même si les contrats se concluront plus tard »*. En quatre jours, les organisateurs espèrent dépasser la barre des 100 000 visiteurs. Une ambition à portée de main, selon le président du salon, Jacques Chazalet, au regard de l'intérêt multiple de l'évènement. *« Les gens viennent au Sommet de l'Élevage pour allier l'utile à l'agréable, comprenez se renseigner, prendre des contacts, admirer des animaux et participer à des conférences éclairantes pour leur activité, le tout dans la convivialité »*.

Plusieurs temps forts de la politique agricole

Si, en 2022, le défilé des politiques sera moins nourri qu'en 2021, année précédant les élections présidentielles, plusieurs temps forts de l'actualité agricole devraient se tenir au Sommet de l'Élevage. Une délégation du Sénat est d'ores et déjà annoncée. Côté international, la Mongolie sera le pays mis à l'honneur. Confiants et plein de ressources pour positionner l'évènement comme un carrefour politique, international et économique de poids, les organisateurs entendent devenir le fer de lance du développement de l'élevage durable. *« La durabilité est un enjeu majeur qui s'inscrit dans le sens de l'histoire avec des textes réglementaires européens qui nous y poussent. Un temps fort autour de cette thématique en lien avec le Green deal européen devrait être organisé durant le salon »*, explique Bruno Dufayet, président de l'Association pour la promotion agricole du Massif central (Apramac), comité de gouvernance du Sommet de l'Élevage. Pour lui, durabilité et économie sont compatibles à condition de bien circonscrire ce que l'on entend par élevage durable : *« Des animaux nourris à l'herbe, évoluant sur des exploitations à taille humaine et produisant des viandes de qualité suffisamment rémunérées pour permettre à chacun d'en vivre »*.

Promouvoir le renouvellement des générations

Si l'enjeu de la rentabilité est bien réel, il l'est d'autant plus à l'heure où la moitié des éleveurs ont plus de 50 ans. *« Le renouvellement des exploitations agricoles est un enjeu fort. S'il n'y a pas de transmission, il n'y aura pas de durabilité. Le Sommet de l'Élevage n'a pas vocation à se substituer à ceux qui œuvrent à l'installation ou à la transmission mais c'est une occasion à saisir pour donner un écho supplémentaire à cette thématique »*, estime Jacques Chazalet. En clin d'œil à cette indispensable relève, Laurent Andriot du Gaec Clame-Andriot dans l'Allier, pose avec son fils de 13 ans, Maxence, sur l'affiche de ce 31e Sommet de l'Élevage, aux côtés de Martinique, leur vache charolaise âgée de cinq ans. La race organisera à cette occasion son concours national au Zénith, *« un cadre noir mais néanmoins prestigieux qui sied particulièrement aux belles à la robe blanche »*, selon Sébastien Cluzel, président du Herd-book charolais.

Sophie Chatenet





ÉLEVAGE

// BERCEAU DES RACES À VIANDE

Le ministre attendu de pied ferme au Sommet

Alors que la décapitalisation du cheptel s'accélère dans des proportions inquiétantes, les éleveurs du berceau des races à viande, réunis à Clermont-Ferrand, attendent des réponses concrètes du ministre de l'Agriculture sur la sécheresse et l'application de la loi Ega2, à l'occasion du Sommet de l'Élevage.



Les responsables professionnels du bassin allaitant réunis à Clermont-Ferrand.

La trente et unième édition du Sommet de l'Élevage va s'ouvrir le 4 octobre à Cournon dans un contexte encore tendu pour le secteur de la viande bovine. Certes, depuis le début de l'année, les cours ont progressé, mais pas suffisamment au regard de la flambée des coûts de production. Force est de constater qu'encore trop d'opérateurs s'assoient sur le respect des indicateurs de coûts de production et sur la non-négociabilité de la matière première, se mettant hors la loi Ega2, et hypothéquant l'avenir de la filière, et par là même leur propre maillon… *« Quand on commet un excès de vitesse nous sommes verbalisés, ce que nous demandons aujourd'hui c'est que les Pouvoirs publics fassent appliquer la loi Ega2 en sanctionnant ceux qui y dérogent »*, explique Christian Bajard, coordinateur du Berceau des races à viande. Et il y a urgence, car nombreux sont les éleveurs à vendre une partie de leur cheptel faute de perspectives, qui plus est dans un contexte où la nourriture manque en raison de la sécheresse (voir par ailleurs). Le cœur du grand Massif central a été, cet été, l'épicentre d'une sécheresse dramatique. Le Cantal, la Lozère, l'Aveyron, la Haute-Loire, la Loire… sont parmi les départements les plus touchés. Dans le Massif central, certaines zones comptabilisent entre 50 et 70 % de pertes. *« Les cartes Isop et Airbus dévoilées par le ministère sont loin de refléter la réalité. À ce stade, on peut légitimement douter de la robustesse du système satellitaire »*, confie Olivier Boulat, de la section bovine de la Lozère.

Sécheresse : besoin d'une expertise terrain

Dans ce cadre, *« tant que le satellite ne fonctionne pas, pour aujourd'hui et pour demain (ndlr : dans le cadre de la réforme de la politique de gestion des risques), nous exigeons une expertise terrain »*, détaille Valérie Imbert de la section bovine de l'Aveyron. Les demandes formalisées au ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, dont la visite au Sommet de l'Élevage est prévue pour le mardi 4 au matin, sont très claires : un Conseil national de gestion des risques en agriculture conclusif le 19 octobre avec un traitement des dossiers des départements qui ont été déposés afin de donner dès demain des perspectives aux éleveurs touchés ; une analyse des pertes sur la base des enquêtes terrain et des rapports des comités départements et non sur la base des indices Isop ; une augmentation à 90 % du taux d'indemnisation applicable aux pertes de fourrages ; une revalorisation du prix UF, sur la base de l'inflation (prix forfaitaire de l'unité fourragère fixé au niveau national pour calculer l'indemnisation) : 0,11 €/UF en plaine, 0,12 €/UF en ZDS, et 0,14 €/UF en montagne ; et des aides spécifiques au re-semis de prairies.

Sophie Chatenet

« Sécheresse et fortes chaleurs ont donné un coup d'accélérateur à la décapitalisation, tant en élevage laitier qu'allaitant », **note l'Institut de l'élevage (Idele) dans sa note de conjoncture publiée le 14 septembre. En bovins viande,** *« au 1er août, le nombre de vaches allaitantes présentes en France était en recul de 3,1 % » par rapport à 2021 (à environ 3,55 millions de têtes). Cette baisse atteignait 3 % au 1er juin et 2,7 % au 1er janvier. Les analystes attribuent cette accélération à « une forte chute des entrées de génisses dans le troupeau de vaches : -7 % en juin/2021 et -8 % en juillet ».* **Au contraire,** *« les réformes ne se sont pas accélérées (-1 % en juin et -5 % en juillet) ». « L'offre en gros bovins finis reste toutefois limitée »*, **relativise l'Idele, car** *« la décapitalisation qui dure maintenant depuis la fin 2016 commence à affecter les abattages »* **(-4 % de vaches allaitantes abattues en août par rapport à 2021). Quant aux bovins lait, ils connaissent une chute de 1,8 % des effectifs de vaches laitières au 1er août (environ 3,4 millions de têtes), contre -1,3 % au 1er juin.** *« Les conditions caniculaires et sèches de l'été ont limité la pousse de l'herbe et incité certains éleveurs à ajuster le cheptel »*, **explique l'Idele.**



AIMEZ LA VIANDE, MANGEZ-EN MIEUX.

Depuis février 2019, la communication collective d'INTERBEV est portée par la campagne « **Aimez la viande, mangez-en mieux.** » signée « **Naturellement Flexitariens** ».
Avec son film publicitaire « **Et si la liberté c'était d'être flexitarien ?** », INTERBEV accompagne l'évolution des modes de consommation et montre son engagement dans une démarche responsable et durable, rendue possible grâce à tous les acteurs de notre filière élevage et viande.



Car être flexitarien c'est tout simplement adopter une alimentation équilibrée et raisonnée où la viande a toute sa place en juste quantité.

Cette communication collective se déploie sur les écrans, sur les réseaux sociaux et sur le terrain afin de valoriser massivement notre production auprès des citoyens.

87% des personnes interrogées aiment la campagne « Aimez la viande, Mangez-en mieux. » et estiment qu'elle donne une bonne image de la viande.

Alors aimons la viande
et soyons fiers de nos métiers !

naturellement-flexitariens.fr

interbev INTERPROFESSION BÉTAIL & VIANDE

ÉLEVAGE

// INAUGURATION

Une rénovation pour la filière

Le 16 septembre, Sicarev Coop organisait à Billy-Chevannes l'inauguration des travaux réalisés grâce au Plan de Relance.

C'est à Billy-Chevannes que se déroulait l'inauguration des travaux réalisés grâce au financement du Plan de Relance. À hauteur de 400 000 euros, ce dispositif a permis à la Sicarev Coop de rénover deux sites (Criens à Billy-Chevannes et Charenton dans le Cher). *« Il était nécessaire d'apporter des améliorations matérielles et immatérielles afin de pérenniser la filière »* souligne Vincent Pommery, président de la section Éleveurs Nivernais de la Sicarev Coop.

Sécurité

Ainsi, outre certains logiciels de gestion, c'est une grande partie du parcours de contention qui a fait peau neuve sur le site de Criens. *« Cette rénovation permet d'apporter plus de sécurité et de confort de travail à nos salariés »* pointe François Chaintron, directeur des sections et directeur du développement des filières, avant d'ajouter : *« ainsi 2 ou 3 personnes peuvent travailler en même temps, en toute sécurité, mais également faire un meilleur tri des animaux et réaliser la préparation sanitaire »*. Un point confirmé par Louis Beaume, responsable du centre de tri de Criens et technico-commercial : *« Nous attendions cet aménagement depuis quelques années, et sommes ravis de le voir enfin mis en place. Nous sommes plus sereins pour aborder nos missions quotidiennes puisque tout a été pensé pour que nous soyons au maximum en sécurité »*. D'ailleurs, François Chaintron stipule que la MSA a participé à la réflexion autour de la mise en place de certains éléments de protection.



L'inauguration s'est faite en présence de Nadia Sollogoub, Sénatrice de la Nièvre, Jocelyn Kerleaux, directeur de la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) ou encore Romaric Gobillot, éleveurs, adhérents et représentant de la CA 58.

Pour les animaux

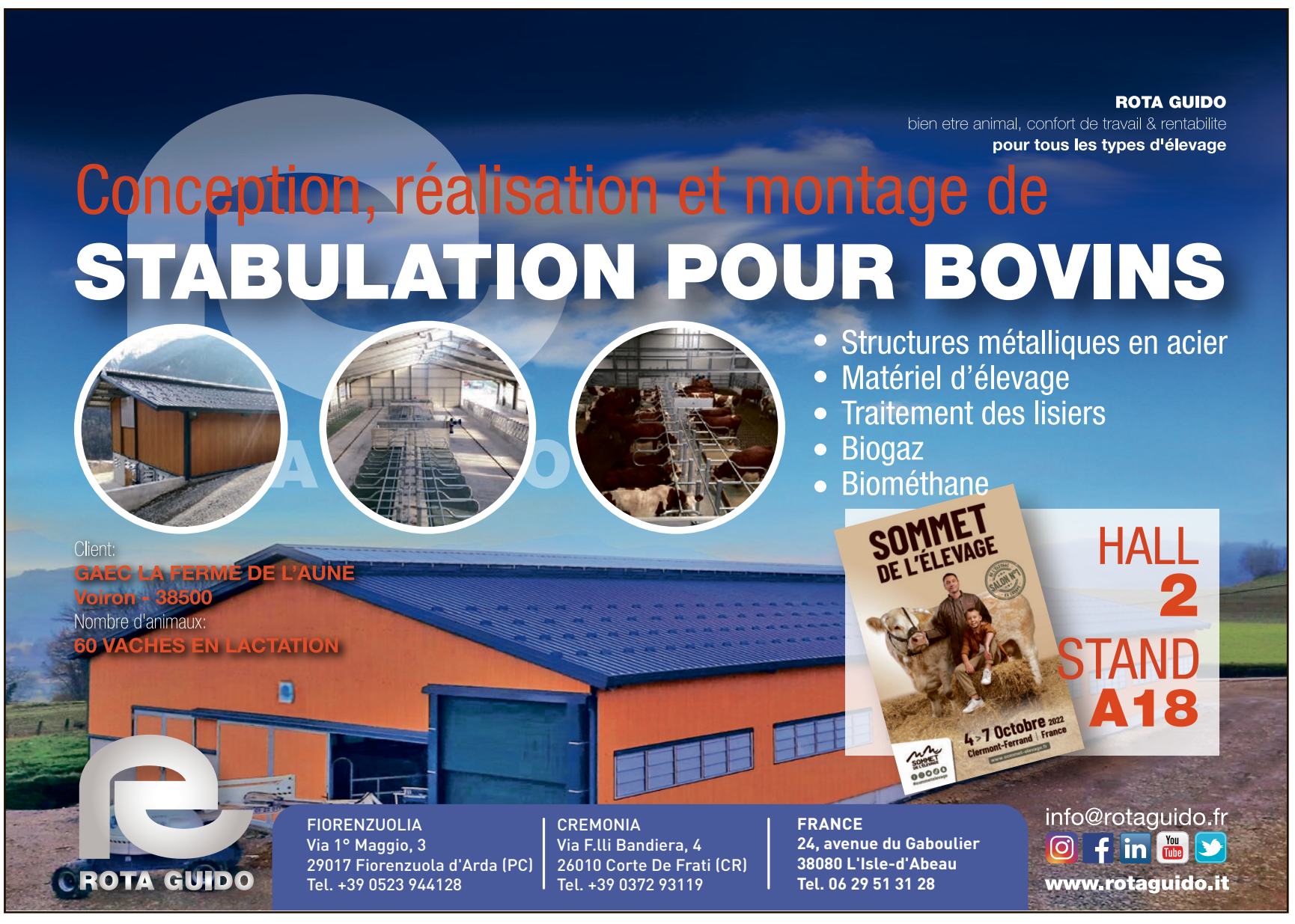
En plus d'obtenir une hausse de la sécurité pour les employés, la réfection permet d'offrir plus de confort pour les animaux. *« Les box sont plus spacieux et le parc plus logique pour accélérer leur passage, car nous gardons toujours en tête le bien-être de l'animal »*. Dans cette optique, le financement a également autorisé la réfection et l'installation de clôtures pour les parcs extérieurs : *« nous voulions que cet espace soit repensé afin d'offrir un maximum de confort aux bêtes que nous pouvons accueillir. Même si notre but est qu'elles restent le moins longtemps ici, car ne l'oublions pas nos transactions sont régis par les kilos. Et la rapidité de transit permet de les respecter au plus près »*.

L'avenir en ligne de mire

Au-delà de l'aspect matériel, cette réfection prend une autre dimension, selon François Chaintron et Vincent Pommery : *« C'est en maintenant un outil de proximité répondant aux exigences réglementaires et des consommateurs, que nous pourrons pérenniser la filière. Notre engagement est de placer un avenir pour le broutard en France. Nous sommes persuadés que l'engraissement dans notre pays va permettre de maintenir une dynamique de la filière toute entière. Cela passe évidemment par un accompagnement de nos adhérents pour mettre en place ou poursuivre la finition ou encore la mise en action de la loi Egalim notamment par la contractualisation pour les éleveurs naisseurs et engraisseurs ; personne ne doit être laissé sur le côté que ce soit en amont ou en aval. Nous avons un engagement auprès de nos adhérents et nous devons le mener à bien avec ce maillage territorial d'outils de valorisation »*.

Chloé Monget





// MARCHÉS

Bourgogne : 2021, un mal pour un bien ?

Le 22 septembre à Beaune, l'interprofession des vins de Bourgogne faisait un bilan des vendanges, assorti d'un point économique. La fin de l'euphorie pour les vins de Bourgogne ? Les marchés se sont réorientés vers toujours plus de valorisation. Le manque 2021 pourrait au final avoir eu la vertu de permettre des hausses, nécessaires en 2022-2023 avec la crise énergétique, les pénuries et l'inflation des matières sèches.

La Bourgogne est tendance et pas seulement depuis que le monde n'a plus que le mot sobriété à la bouche. Avec 132 millions de cols pour le millésime 2021, au lieu des 200 millions de bouteilles visées, la Bourgogne a été sobre donc, à double titre. Les caves sont vides et la Bourgogne est *« à l'os »*, comme l'a imagé Laurent Delaunay, le président délégué du BIVB, alors même que le négoce n'est pas encore réellement aux achats. Que se cache-t-il derrière ces marchés demandeurs, mais frustrés faute de vins disponibles ? Quel sera l'état des marchés dans quelques mois lorsque les premiers vins finiront leur vinification et leur élevage ? Ce sont quelques-unes des questions pour 2023, car la vendange 2022 a été bonne, en quantité et en qualité. Revenons en arrière… Dans son malheur de 2021, la Bourgogne a peut-être eu l'obligation de faire des choix douloureux avant les autres vignobles. Après les 997 000 hl produits en 2021 à l'échelle de la Bourgogne, *« un an après, il a fallu anticiper, limiter les allocations aux clients en France et à l'export »*, c'est-à-dire apprendre à gérer la rareté, en passant des hausses de prix qui, demain, pourraient être salvatrices face à l'inflation des coûts de production à venir. Avec une récolte retrouvée, l'effet « cliquet » des prix va pouvoir atténuer la baisse de marge.



Si la vendange 2022 est bien plus abondante que celle de 2021, le manque de bouteilles de l'an passé a obligé la Bourgogne à de fortes adaptations aux marchés, qui pourront lui être utiles face aux risques que fait peser l'inflation sur les débouchés commerciaux.

Racler les fonds de terroir

Toute la question est maintenant de savoir si le retournement de la croissance - en volume et en valeur - ininterrompue des vins de Bourgogne va toucher les deux paramètres ? Pour l'heure, logiquement, les sorties propriétés ont baissé. Mais preuve que la demande était forte, avec un tiers de récolte en moins, les sorties de propriété (vrac + bouteille) ont « seulement » baissé de 15 %, toujours par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes (1,3 million d'hl sur la campagne 2021-2022, selon les chiffres du BIVB). *« On a donc déstocké un maximum, pas que du millésime 2021, tellement les attentes des marchés étaient grandes. On a raclé les fonds de terroirs, avec des 2019 et 2020, pour satisfaire un maximum de clients, ou plutôt pour ne pas trop les décevoir »*, résumait le négociant Nuiton. Sur le marché français, le « quoiqu'il en coûte » pendant le Covid, suivis de plans de relance, ont permis de soutenir la consommation, *« mais les Français sont maintenant préoccupés par leur pouvoir d'achat avec l'inflation et les achats de nos vins marquent le pas »*, analyse Laurent Delaunay, qui fait donc une première décorrélation avec le manque de vins. Tous les voyants ne sont plus au vert. *« La Bourgogne figurait jusqu'à présent comme une exception face à la déconsommation de vins en France (-6 %/an). Nous sommes la région vendue la plus chère et paradoxalement en croissance. Depuis les Foires aux vins de Pâques, le décrochement touche aussi nos vins les plus chers »*. Sur les 8 premiers mois de 2022, la baisse en grande distribution franchit les -25 % en volume et -16,7 % en chiffre d'affaires. La Bourgogne retrouve certes ses niveaux de vente d'avant Covid. Seuls les crémants s'en sortent un peu (-0,5 % en volume et +2,2 % en valeur).

CHR, cavistes et export refont le plein

Ce phénomène n'a pas été préjudiciable jusqu'ici, car la Bourgogne a trouvé d'autres relais de croissance du côté du marché traditionnel des CHR et cavistes. Convivialité retrouvée après le Covid, tourisme record… et surtout reconstitution des stocks chez ces professionnels. Laurent Delaunay partageait des chiffres *« spectaculaires »* - venant de la Fneb (Maisons de Bourgogne) cette fois – avec des hausses de 53 % en volume et 35 % en valeur sur les trois derniers mois de l'été 2022. *« Soyons prudents, cela ne durera probablement pas »*, tempérait-il immédiatement. Un phénomène qui pourrait aussi expliquer les ventes directes chez les viticulteurs, en hausse de 10 % côté sortie bouteilles. Enfin, l'œnotourisme bourguignon continue également de séduire toujours plus de vignerons car *« plus valorisant »* avec la vente directe en bouteilles.

L'Europe décroche ?

Autre relais de croissance qui était à l'œuvre depuis trois années records, l'export décroche aussi depuis mars : -10 % en volume en raison de la rareté du 2021 mais toujours + 12 % en valeur. *« Les prix continuent de monter par inertie. Une amélioration de la valorisation par juxtaposition de tendances »*. Le détail est là encore instructif avec des grands écarts entre volume et valeur. Premier marché export de la Bourgogne, les USA (-10,5 % en vol. ; +4,4 % en val.), suivi par le Royaume-Uni (-8,6 % en vol. ; +18 % en val.), le Canada (- 15,6 % en vol. ; +10,1 % en val.), le Japon (- 12,4 % en vol. ; + 11,5 % en val.) sont tous dans la même tendance. En Europe, des différences pointent le bout de leur nez : la Belgique décroche (-31 % en vol. et -1,7 % en val.) alors que d'autres poursuivent leur engouement pour les vins de Bourgogne comme la Suède, devenue le 6e marché export, bien aidé par un système monopolistique (Systembolaget) préférant les vins « durables » (Bio, HVE…). Aujourd'hui, la préoccupation vient de la hausse des matières sèches qui tournent parfois même à la pénurie, avec des délais ou disponibilités, *« jamais vus »*. Des ruptures sont-elles à craindre avec la guerre en Ukraine qui bouscule toutes les usines Européennes ? *« On s'adapte »*. Il faut bien, car déjà certains verriers ne proposent plus qu'un seul modèle de bouteille…

Cédric Michelin





VIGNE

// SALONS ET CONCOURS

71

Mâcon va s'internationaliser

Le Comité des salons et concours de Mâcon a dévoilé sa nouvelle organisation. En juillet, le décès du président Bernard Delaye avait laissé un grand vide. Pour le combler, un quintette se répartira les missions. De quoi lancer de nouvelles ambitions, toujours en forme d'hommage.



De g. à d., Didier Pin, Bernard Rey, Hervé Reynaud, Charles Lamboley et Maurice Broquet.

Sa place au bout de la longue table de réunion reste vide, chacun s'attendant encore à voir surgir sa grande silhouette. Mais Bernard Delaye nous a quittés en juillet, laissant orphelin le Concours des Grands vins de France et le Marché des plaisirs gourmands. Deux immenses succès à sa hauteur. Sans oublier le vide laissé au concours des vins du Mâconnais Beaujolais, nombre de Confréries et son réseau inégalable de vignerons et vigneronnes qu'il a connu lors de sa carrière au lycée viticole de Davayé. C'est donc avec respect et sous la forme d'un hommage que la nouvelle organisation du Comité a été dévoilée le 19 septembre dans les locaux à Mâcon. *« Bernard Delaye était le président H24. Sa disposition était complète. C'est pourquoi, nous ne serons pas trop de cinq »* à se répartir les tâches, expliquait le nouveau président, Bernard Rey, issu du groupe Labruyère, fondé de pouvoir, financier et ayant officié *« au-delà du Pacifique »* pour sa division viticole. Bernard Delaye avait souhaité voir Bernard Rey « reprendre » après lui. Un témoignage de leur amitié remontant à la construction des locaux actuels qui ont permis au Concours de devenir la référence française. *« Bernard Delaye faisait un travail remarquable, avec un conseil d'administration l'épaulant, tout comme les permanents, pour faire avancer les dossiers et l'ensemble des manifestations »*, rappelait Bernard Rey qui dévoilait le nouveau mode de fonctionnement, basé sur un président avec trois présidents délégués et un trésorier général. Ce sont donc deux « vice-présidents » de plus qu'avant, en quelque sorte. Arrivé à l'époque de l'ancien président de la Foire de Mâcon, Pierre Poulachon, Bernard Rey travaille avec Hervé Reynaud depuis maintenant une vingtaine d'années. Ce dernier, Conseiller départemental en charge de la culture en Saône-et-Loire, sera le président délégué qui s'occupera *« des relations avec les médias et les collectivités locales et territoriales »*. Deuxième président délégué, Didier Pin sera en charge spécifiquement du Marché des plaisirs gourmands qui se déroulera du 18 au 21 novembre. 23 000 visiteurs sont attendus comme l'an dernier et de nombreuses animations sont d'ores et déjà prévues, comme la dégustation de porto, commentée par le sommelier Fabrice Sommier et le président de la Confrérie Mâconnais Beaujolais, Bernard Bénas. Didier Pin travaillera également sur le salon du Concours des Grands vins de France.

Internationaliser le concours de Mâcon

C'est le troisième président délégué, Charles Lamboley, qui sera chargé des concours des vins et du salon des Grands vins de France. *« C'est l'homme idoine pour cette mission »*, expliquait Bernard Rey qui a lancé un défi de taille au directeur marketing des coopératives Terres Secrètes (Mâconnais) et Nuiton-Beaunois, et également président de Mâcon Tourisme et Congrès. *« Le Comité fait parler de Mâcon et est un moteur économique non négligeable pour le Mâconnais Val de Saône »*, réaffirmait Bernard Rey. Lors de l'assemblée générale extraordinaire, il a été acté *« de développer encore ce qui fonctionne parfaitement. On va travailler à encore élever le Concours des Grands vins de France, l'européaniser, voir le mondialiser »*. Une forte ambition, mais qui est à portée de main avec toutes les compétences en interne et *« avec nos dégustateurs, les confréries vineuses amies… pour avoir systématiquement des palais adaptés aux cépages dégustés. Une spécialisation des dégustateurs sera aussi prévue par pays »*, imagine déjà Bernard Rey. *« On commencera par les pays limitrophes et habituels (Belgique…) »*, projette Charles Lamboley qui a en tête le *« grand tasting »* du Louvres par exemple. Les concours concurrents ont donc du souci à se faire…

Rajeunir l'avenir

Pas d'inquiétude toutefois, pas question de faire n'importe quoi. Le trésorier général, Maurice Broquet, veillera aux comptes pour que chaque dépense porte le sceau de l'efficacité. Ces *« cinq combattants en mission »*, comme aimait à décrire Bernard Rey, se sont assignés une dernière mission : *« élargir le Comité en modifiant la pyramide des âges »*, conscients d'avoir pour la plupart déjà *« de la neige sur la tête »*. *« Nous, doyens, quitterons doucement les manettes et voulons mettre en place l'avenir avec un Comité rajeuni. Le bénévolat souffre et est devenu une denrée rare. Nous voulons faire rentrer au sein du Comité de nouvelles compétences pour développer les outils »*. Un dernier mot qui recouvre, par exemple, le développement d'un site web *« vivant »*, traduit en plusieurs langues en vue de l'internationalisation du concours, ou encore une présence accrue sur les réseaux sociaux pour développer la notoriété du Mâconnais Val-de-Saône. De quoi communiquer positivement sur une passion qui les rassemble toujours : *« la bonne chère et les bons liquides, à boire avec modération »*.

Cédric Michelin

// EN BREF

Vin Les organisations de France, Italie et Espagne inquiètes du « prohibitionnisme »

Les associations nationales vitivinicoles françaises, italiennes et espagnoles, réunies les 13 et 14 septembre, craignent que *« la géopolitique, l'inflation et une nouvelle vague de prohibitionnisme mettent en péril »* l'avenir de leur filière. *« Les mois à venir seront cruciaux »*, car la Commission européenne prépare des *« initiatives législatives importantes »*, soulignent-elles dans un communiqué commun. Et d'appeler à préserver *« la politique de promotion comme outil pour assurer la compétitivité des vins »*, ainsi que *« les règles relatives à l'étiquetage nutritionnel et aux listes d'ingrédients déjà décidées dans le cadre des règlements de la Pac, y compris l'étiquetage numérique »*. Les organisations demandent aussi aux États membres et à Bruxelles de *« s'opposer à la proposition irlandaise sur les avertissements sanitaires, en soumettant un avis circonstancié dans le cadre de la procédure de prévention des obstacles au commerce (TRIS) »*. Rappelant la *« série de crises sans précédent »* qui frappe le secteur depuis 2019, elles demandent par ailleurs une compensation de la hausse des coûts de l'énergie, ainsi que *« des mesures exceptionnelles de soutien et de flexibilité, similaires à celles mises en place »* face au Covid-19.

// EN BREF

Assurance récolte Les viticulteurs veulent une révision rapide de la référence historique

Dans un communiqué commun, des organisations professionnelles viticoles*, appuyées par la FNSEA et JA, *« plaident pour une réforme indispensable et urgente de la méthode de détermination de la référence historique »*. En effet, cette référence historique est un des critères qui permet de déterminer le montant futur des cotisations et aussi celui des indemnisations. *« La moyenne olympique ou la moyenne triennale sont actuellement un véritable frein à l'efficience du contrat »*, justifient les organisations pour qui *« l'attractivité renouvelée du dispositif ne sera complète »* qu'avec cette révision.* Confédération Nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de à Appellations d'origine contrôlées (CNAOC) ; La Coopération agricole – Vignerons Coopérateurs (VCF) et Confédération des Vins IGP (VinIGP)

Viticulteurs

Le Crédit Mutuel soutient les exploitants qui s'engagent dans la transition agro-écologique.



Pour en savoir plus, contactez votre chargé d'affaires viticulture.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354. N° Orias : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du Code monétaire et financier.



VIGNE

// ÉQUIPEMENT

Un tapis élévateur pour mécaniser la vendange manuelle

Dans le Chablisien, au domaine d'Henri, Michel Laroche s'est équipé d'un tapis élévateur sur tracteur enjambeur pour remplacer les porteurs.

Mécaniser la vendange manuelle, c'est possible. Propriétaire du domaine d'Henri, à Chablis, en Bourgogne-Franche-Comté, Michel Laroche y a été contraint. *« La saison dernière, j'ai dû faire face à une pénurie de main-d'œuvre : je ne trouvais pas de porteur,* constate Michel Laroche. *Le travail est physique et beaucoup renoncent à postuler. »* Pour pouvoir vendanger, le vigneron a dû chercher une autre solution et s'est tourné vers son concessionnaire Alabeurthe. *« Il y a une dizaine d'années, nous avions déjà construit un élévateur sur un tracteur enjambeur,* se souvient Cédric Aymonin, responsable du site Alabeurthe de Chablis. *Nous avons donc adapté ce système sur le tracteur enjambeur Bobard du domaine d'Henri. »* L'équipement se compose de deux trémies avec élévateur qui conduisent la vendange vers quatre caisses de 660 litres sur la plateforme arrière de l'enjambeur. Les deux trémies bénéficient de joues rehaussées pour éviter que des grappes passent par-dessus. En fond de trémie, un convoyeur à tapis conduit les grappes vers l'arrière du tracteur, qui chutent dans une goulotte orientable les répartissant dans les différentes caisses. Ces tapis élévateurs sont entraînés hydrauliquement et demandent peu de puissance. L'orientation des goulottes est restée manuelle. *« Cela évite d'exposer la vendange à des potentielles fuites d'huile et cela limite le coût, »* explique Cédric Aymonin. Chaque ensemble trémie-élevateur est monté sur un châssis coulissant hydrauliquement, afin de l'élever au transport et dans les bouts de parcelles pour faciliter les manœuvres. *« Le dimensionnement et la disposition des différents éléments sont adaptés à chaque tracteur, de façon à contenir l'encombrement, aussi bien à la parcelle que sur route, conserver un accès aux organes principaux du tracteur et limiter l'impact sur la visibilité »*, explique Cédric Aymonin.

Pas d'impact sur l'intégrité du raisin

À la parcelle, le tracteur suit donc les vendangeurs au fur et à mesure qu'ils progressent dans le rang. Une fois les quatre caisses pleines, le chauffeur revient se placer en bout de rang où un chargeur télescopique vient récupérer les caisses pleines sur la plateforme arrière pour les remplacer par des caisses vides. Pour faire le tampon lors de ces manœuvres de manutention, deux chenillettes, avec chacune une caisse, sont placées dans les vignes à proximité des vendangeurs. La mécanisation du portage de la vendange n'impacte pas l'intégrité de cette dernière, ni le débit de chantier. Quant à l'aspect retour sur investissement, Michel Laroche n'a pas fait de calcul précis sur l'économie ou sur le surcoût généré par cette solution. *« Ce n'était pas un choix économique,* rappelle-t-il. *Soit j'investissais 40 000 €, soit je ne vendangeais pas. Néanmoins, si l'on estime la durée de vie de ce matériel à une quinzaine d'années, cela représente un coût annuel de 2 500-3 000 €, auxquels il faut ajouter le chauffeur de l'enjambeur, ainsi que l'usure et le carburant de ce dernier. En parallèle, j'économise quotidiennement 700 € de main-d'œuvre pour les porteurs, pendant une dizaine de jours que durent les vendanges. Au final, je pense avoir un retour sur investissement au bout d'une dizaine d'années. »*



Chacun des deux ensembles peut se relever pour le transport ou les demi-tours en bout de parcelle.

Ludovic Vimond



// ÉQUIPEMENT

89 Un robot dédié au maraîchage

Le mercredi 21 septembre, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, dans le cadre des journées Innov'action, a organisé un après-midi chez Anaïs Sanjuan (le Jardin des vignes blanches) à Charbuy, pour la démonstration d'un robot en maraîchage.



Une démonstration du robot Oz a eu lieu le mercredi 21 septembre, à Charbuy.



Il permet aussi bien de semer que de biner, comme ici, dans des rangs de carottes.

Semer et désherber avec un robot, en maraîchage ? C'est désormais possible. Le mercredi 21 septembre, une démonstration du robot Oz (des établissements Méthivier) a eu lieu, dans une parcelle de carottes.

Un événement organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, chez Anaïs Sanjuan, maraîchère à Charbuy. « *C'est un robot qui fait pas mal de choses : il sème, il bine, il butte. Et il fait tout cela tout seul, il suffit de le programmer en allant d'un point à un autre et il suit son itinéraire* », indique-t-elle. « *Au niveau des performances, le robot met moitié moins de temps à désherber qu'une personne en met pour le faire à la main* », assure Richard Wylleman, conseiller d'entreprise en agroéquipements à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Alors, comment fonctionne-t-il ? « *Pour travailler avec ce type de robot, il faut tout d'abord faire une préparation de sol avant de semer sa culture, ce qui ne change pas par rapport à la méthode habituelle du maraîcher. Ensuite, on vient faire le semis avec le robot. C'est aussi à ce moment-là qu'il va repérer ses lignes* », explique le conseiller de la Chambre. « *À partir de là, il crée sa carte. Lorsqu'il reviendra biner, il se calibra directement sur les lignes de semis repérées préalablement. Le robot vient alors travailler uniquement l'inter-rang* ».

Un travail homogène

Selon Anaïs Sanjuan, l'utilité est « *d'avoir un travail homogène. C'est aussi de gagner du temps car une fois programmé, il travaille en autonomie. Cela permet aussi de combler le manque de main-d'œuvre compliquée à trouver* ».

Ce robot est apprécié pour sa précision. « *Le guidage se fait par un GPS. Il est précis aussi car sa vitesse de travail, au binage, ne va pas excéder 0,4 à 0,5 km/h* », continue Richard Wylleman.

Pour ce dernier, « *il est important que l'on suive, à la Chambre, le développement de ces technologies car on sait qu'elles apportent des solutions et des réponses à des problématiques concrètes qu'ont les producteurs. Cela concerne tous les aspects techniques : la réduction du temps de travail, la pénibilité des tâches, la qualité du travail…* », assure-t-il.

Quant au prix de ce robot ? Il faut compter environ 38 000 euros avec le semoir et la bineuse. « *Il faut savoir qu'il y a une subvention au niveau régional pour ce type d'investissement* », précise Richard Wylleman.

En effet, dans le cadre du volet « *investissements en cultures maraîchères, de petits fruits et plantes à parfum, aromatiques et médicinales* » du plan agriculture, pêche, agro-industrie, le taux d'aide de la région est de 30 % des dépenses éligibles. Il peut être majoré à hauteur de 10 % supplémentaires pour un jeune agriculteur installé depuis moins de 5 ans, de 10 % supplémentaire pour les ateliers certifiés en AB ou en cours de conversion, ou encore de 10 % supplémentaire pour les Cuma (les majorations JA et AB sont cumulables ; le taux maximal d'aide publique autorisé est de 50 %). Pour faire une demande, cela se passe sur le site internet du Conseil régional.

Christopher Levé



Une démonstration du robot Oz a eu lieu le mercredi 21 septembre, à Charbuy.

En direct de la MSA

Pierre Bonnevie : réponses aux besoins des territoires ruraux.
Dominique Bossong et Philippe Grosperrin : à l'écoute des besoins des territoires.
Premiers secours : pour savoir réagir et agir.
Gilles Brachotte : *« ils nous ont aidés à bâtir un projet pour notre maison de santé ».*
MSA Services BFC : une équipe polyvalente et réactive
Actions communes alimentation : une action d'envergure au service de la souveraineté alimentaire. ; les actions des élus en Bourgogne.
Partager pour aller mieux !

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

La MSA fait 16 propositions pour contribuer aux politiques publiques de santé sur les territoires

Les discussions autour du prochain projet de loi de financement de la Sécurité Sociale ont commencé à l'Assemblée Nationale, avant d'être reprises au Sénat. Dans cette optique, la MSA a remis au ministère de la Santé et de la prévention, son rapport Charges et Produits pour 2023, approuvé par le Conseil d'administration de la Caisse Centrale de MSA le 30 juin dernier.

Le rapport Charges et Produits de la MSA pour 2023 présente les propositions du régime agricole pour contribuer aux politiques publiques de santé sur les territoires. Ces propositions visent à accroître l'efficience du système de santé au bénéfice des ressortissants agricoles et s'inscrivent dans un cadrage financier contraint par l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam). Ces propositions prennent en compte également le rôle de la MSA en tant qu'acteur du monde rural ainsi que son approche globale de la santé pour apporter une réponse efficiente aux besoins des adhérents et adaptée aux territoires de vie.

Les six axes de contribution définis par la MSA

La prévention du mal-être est un sujet de préoccupation majeure pour la MSA et constitue un enjeu de santé publique prioritaire pour ses assurés. C'est pourquoi, la MSA contribuera au plan interministériel pour la prévention du mal-être et l'accompagnement des agriculteurs et salariés agricoles de la production.
Elle entend également agir plus largement auprès de l'ensemble de ses assurés (salariés et non-salariés, actifs et retraités). Elle optimisera ses dispositifs institutionnels de prévention et d'accompagnement du mal-être de l'ensemble de la population agricole, ainsi que leur pilotage. Elle améliorera le dispositif de lutte contre l'épuisement professionnel et l'aide au répit avec le lancement du parcours d'accompagnement renforcé pour les actifs non-salariés et salariés agricoles.
En matière de prévention, promotion de la santé et d'éducation à la santé, la MSA entend poursuivre son engagement dans les plans d'actions gouvernementaux (dépistages organisés des cancers par exemple) et renforcer ses programmes nationaux de prévention de la santé. De nouvelles actions seront développées, telle l'action visant à soutenir les aidants, intitulée "Instants aidants". L'accompagnement sur les territoires des porteurs de projets de la société civile et du groupe MSA dans le montage d'actions de prévention et d'éducation sanitaire et sociale figure également parmi les propositions de la MSA à destination de ses assurés/ou des territoires (selon le périmètre visé).
Dans la structuration de l'offre de soins sur les territoires, la MSA poursuivra l'accompagnement du développement des structures d'exercice coordonné, qu'il s'agisse des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, des équipes de soins primaires ou des centres de santé. En complément, elle propose de développer l'accompagnement, par les caisses de MSA, des hôpitaux de proximité et des CPTS des territoires ruraux pour favoriser les relations entre les deux types de structures et fluidifier les parcours de santé.
Dans le cadre de l'amélioration de la qualité et de la pertinence des soins et des prescriptions d'arrêt de travail, elle contribuera au déploiement du parcours insuffisance cardiaque mené en lien avec l'Assurance Maladie et accompagnera les assurés du régime agricole dans le cadre du parcours global pour la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien en emploi.
En matière de contrôle et de lutte contre la fraude, elle conduira notamment des actions de contrôle des centres de santé ophtalmologiques et dentaires dans le cadre de plans inter-régimes.
Enfin, pour répondre aux enjeux numériques et soutenir la recherche en santé, la MSA contribuera à la mise en place de la feuille de route du numérique en santé dans le cadre de l'inter-régime et poursuivra son soutien aux travaux de recherche sur les thématiques sanitaires en lien avec le mal-être, l'environnement et les pratiques professionnelles. ■

(source : COM CCMSA)



Éditorial



Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'été n'a pas été de tout repos et que l'agriculture vit une période compliquée. Après la crise sanitaire et une économie au ralenti, après le contexte géopolitique sous tension et l'accroissement inédit des coûts de production, ce sont les aléas climatiques et notamment la canicule, qui affectent l'activité agricole.
Le cumul suscite des inquiétudes légitimes quant aux conséquences inflationnistes et aux risques de pénurie. Mais, et c'est paradoxal, cette période génère un espoir, car elle oblige les acteurs politiques à se positionner sur la question de la souveraineté alimentaire et, du coup, à reconnaître le rôle prépondérant de l'agriculture dans nos sociétés.
Pour faire face aux conséquences économiques subies, différentes mesures de soutien ont été mises en place et, notamment, les prises en charge de cotisations et possibilités de reports de paiement des cotisations et contributions sociales pour les exploitants et employeurs de la filière porcine ou dans le cadre du plan de résilience en lien avec les impacts de la crise en Ukraine, pour lequel la date limite de dépôt de la demande a été reportée au 12 octobre.
À cela, se sont ajoutées "l'indemnité inflation" versée au 1er trimestre aux non-salariés agricoles, la revalorisation de plusieurs prestations sociales à compter du 1er juillet 2022, pour l'ensemble des salariés et non-salariés agricoles bénéficiaires, et enfin l'aide exceptionnelle de solidarité dite "prime de rentrée" pour les personnes et familles "fortement impactées par l'inflation". Bien entendu, la MSA Bourgogne a accompagné la mise en place de toutes ces mesures exceptionnelles prises afin de préserver le pouvoir d'achat de ses ressortissants. Au-delà et tout au long de l'année, elle reste mobilisée pour venir en aide à ses adhérents par le biais de différents dispositifs comme Pass'Agri.
N'hésitez pas à consulter le site Internet bourgogne.msa.fr.
Parallèlement, notre réseau Sentinelle, coordonné par le service Action sanitaire et sociale de la MSA, se concrétise et les premières formations ont débuté. Ce dispositif permet de créer un véritable réseau de proximité constitué d'élus MSA proches du territoire ou encore des agents des organismes qui travaillent au contact direct des agriculteurs, comme les chambres d'agriculture, la Safer, les centres de gestion…, capables de détecter le plus tôt possible les signes précurseurs de mal être des actifs agricoles pour orienter immédiatement vers un accompagnement adapté.
Depuis le printemps dernier, nos élus sont à pied d'œuvre sur l'organisation de l'action commune Alimentation qui aura lieu du 1er au 9 octobre prochain. À l'instar des autres caisses MSA, plus d'une trentaine d'événements sont ainsi prévus sur le territoire bourguignon avec pour thème commun l'alimentation. Retrouvez-les sur les marchés de producteurs, à l'occasion d'une conférence ou encore d'un atelier cuisine… Cette démarche, qui montre l'engagement des élus, se veut ludique et pédagogique avec pour objectif de sensibiliser le grand public aux enjeux de la souveraineté alimentaire.

■ **Dominique Bossong**

msa
santé
famille
retraite
services
L'essentiel & plus encore

MSA SERVICES ACCOMPAGNE LES BI

Zoom

Pierre Bonnevie, responsable MSA Services BFC

Réponses aux besoins des territoires ruraux

Responsable de MSA Services Bourgogne Franche-Comté, Pierre Bonnevie présente les différentes activités de cette association fondée par la MSA et spécialisée dans le traitement des problématiques des territoires ruraux.

Pouvez-vous nous présenter MSA Services ? Quel est son domaine d'activité, son champ d'intervention ?
Pierre Bonnevie : MSA Services BFC est une association loi 1901 créée en 2010 à l'initiative de la MSA Bourgogne et rejointe en 2013 par la MSA Franche-Comté. Intervenant sur les huit départements de la grande région, elle emploie trois salariés ainsi qu'une secrétaire mise à disposition.
L'activité de MSA Services s'inscrit dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Complémentaire à la mission de service public de la MSA, elle assure des prestations répondant aux besoins spécifiques des territoires ruraux.



Que propose concrètement MSA Services et à qui ?
Pierre Bonnevie : notre activité principale consiste en l'accompagnement de projets, de conseil aux collectivités et aux acteurs locaux. Nous assurons un rôle d'ingénierie, de soutien méthodologique à des acteurs désireux de monter un projet. Ces projets touchent les secteurs des personnes âgées, le handicap, l'habitat. Nos clients sont des mairies, des collectivités, des associations, des établissements médico-sociaux.... Nous les guidons pour préparer leur projet, le structurer, en poser les bases : études de faisabilité, études de marché, organisation, contraintes techniques, aspects juridiques… Notre activité se développe plus particulièrement dans le domaine de la santé et du médico-social : maisons de santé, EHPAD, résidence autonomie, MARPA… Cela fait appel à un accompagnement plus spécialisé dans l'organisation de soins, les projets de services, etc…

Quelles sont les autres activités de MSA Services ?
Pierre Bonnevie : nous avons une activité de formation professionnelle auprès d'entreprises du secteur rural (viticoles, paysagistes, coopératives, organisations professionnelles agricoles, etc.). Nous intervenons dans le registre de la santé sécurité au travail : formation aux premiers secours, sauveteur secouriste au travail, gestes et postures, manipulation d'extincteurs… Nous réalisons des formations en bureautique (utilisation de logiciels). Ces sessions se font sous la forme de tout petits groupes par niveau ce qui donne de meilleurs résultats. Nous proposons également des formations en management et aux instances représentatives du personnel, par exemple au montage d'un comité social et économique. Nous faisons intervenir une vingtaine de formateurs sur l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté. En 2021, nous avons réalisé 97 formations. Nous exerçons aussi de l'animation en direction des personnes âgées. La première est une initiation à l'utilisation des tablettes numériques en résidence autonomie. La seconde est un module original d'escrime adapté pour les EHPAD et que MSA Services a elle-même créé.

De l'escrime dans les EHPAD ?
Pierre Bonnevie : il s'agit d'un atelier de prévention de la santé des personnes âgées faisant appel à des gestes inspirés des mouvements de la pratique de l'escrime. Ces exercices ont l'avantage de solliciter physiquement le corps et les membres des patients, mais aussi de faire travailler les personnes sur le plan cognitif par une activité ludique. Cet atelier rencontre un beau succès. 38 animations de ce type ont été réalisées en 2021 dans autant d'établissements.
Pour compléter ce tour d'horizon de notre activité, on nous a confié la coordination régionale du relayage à domicile. Cela s'adresse aux personnes en situation d'aidance d'un proche à domicile. Le dispositif permet à ces aidants d'être relayés par un professionnel en cas d'absence et de pouvoir laisser ainsi leurs proches à domicile. Ce relayage à domicile est porté par la MSA Bourgogne, soutenu financièrement par l'Agence Régionale de Santé et les caisses de retraite Carsat et MSA. ■

Pour mieux comprendre

À l'écoute des besoins des territoires

Dominique Bossong et Philippe Grosperrin, respectivement président et vice-président de MSA Services, reviennent sur les missions assumées par MSA Services. Complémentaire de l'existant ou apportant des réponses nouvelles, l'organisme ne s'interdit rien.

Dominique Bossong, vous présidez la MSA de Bourgogne, quant à vous, Philippe Grosperrin, vous êtes administrateur de la MSA Franche-Comté. Vous assumez également la présidence et la vice-présidence de MSA Services. Ce dernier organisme est donc commun à vos deux MSA ?
Dominique Bossong : oui, tout à fait. MSA Services rayonne au niveau de la Bourgogne-Franche-Comté (BFC). L'organisme résulte d'une demande qui avait été faite aux caisses de MSA de créer une structure d'offre de services. Il y avait la possibilité de procéder à cette création, soit caisse par caisse, soit en réunissant plusieurs caisses. Créée en 2010 par la Bourgogne, c'est en 2013 que nous avons fait le choix d'une fédération avec la Franche-Comté.
Philippe Grosperrin : ensuite avec le regroupement de nos deux régions administratives en 2015, cela avait du sens pour être au diapason de nos acteurs territoriaux.

Les missions de MSA Services sont différentes de celles des caisses de MSA. Pouvez-vous préciser les grands axes selon lesquels cet organisme opère ?
D. B. : nos missions sont regroupées autour de trois axes. Le premier, c'est l'apport d'ingénierie. Lorsqu'un porteur de projet (une collectivité, une commune, une communauté de communes...) veut monter une structure sur un territoire (par exemple : une maison de santé...), nos compétences en matière d'ingénierie permettent d'aider à la concrétisation de ces projets, en termes de faisabilité, de mise en place. Le second axe, c'est la formation. Nous sommes en capacité de former l'ensemble des structures agricoles, en priorité, mais pas seulement. Nous pouvons aller au-delà de ce secteur si nécessaire. Tous les formateurs ne sont pas forcément salariés de MSA Services mais nous travaillons aussi en prestations de services avec des formateurs spécifiques, en fonction des thèmes abordés. Enfin, le troisième axe, c'est l'animation : l'organisation d'activités auprès de publics divers. L'idée n'est pas de prendre la place d'autres, mais de mettre en place des actions qui n'existaient pas.
Ph. G. : si je voulais résumer, je dirais que MSA Services a pour vocation de répondre aux besoins des territoires ruraux en travaillant en collaboration avec les acteurs existants. Nous sommes vraiment sur l'accompagnement des besoins de nos territoires. Nous ne venons pas en concurrence de ce qui existe déjà, mais en complément, pour amener d'autres compétences, d'autres énergies. Sur certains projets, nous servons parfois de catalyseur, avec un regard global autour des aspects



Philippe Grosperrin.



Dominique Bossong.

sociaux, et en cherchant à être innovants. Sur la formation, nous sommes certifiés Qualiopi, ce qui permet à des structures qui n'ont pas les moyens d'obtenir cette certification, de s'appuyer sur nous et d'accéder à certaines formations.

Dans les nombreuses actions menées par MSA Services, y en a-t-il qui sont plus spécifiquement franc-comtoises ou bourguignonnes ?
Ph. G. : il y a un ancrage historique de MSA Services plutôt bourguignon mais les participations franc-comtoises montent en puissance. En Franche-Comté, nous agissons pour faire mieux connaître l'organisme. Par exemple, nous avons rencontré récemment Soliha, un acteur de l'habitat social, parce que sur la Franche-Comté se profilent dans ce domaine des dossiers intéressants, en lien avec les maisons de santé et donc sur la thématique de la faiblesse de l'offre médicale sur certains territoires. Nous pouvons accompagner cet acteur dans les discussions avec les élus locaux lorsqu'il faut démontrer l'intérêt social, territorial ou économique d'un projet.

Quelles sont les évolutions qu'on peut attendre pour MSA Services ?
D. B. : nous sommes toujours à l'affût des besoins, mais nous nous voulons réactifs et innovants. Nous ne nous interdisons donc rien. MSA Services est une petite structure qui peut évoluer facilement, en s'appuyant également sur le réseau des élus MSA, puisque nos délégués locaux sont aussi des acteurs des territoires. Des idées et des projets émergents peuvent nous être remontés par eux. Ensuite, à nous de relayer efficacement les choses. Mais nous devons encore travailler à mieux nous faire connaître.

Pouvez-vous nous citer une action récente qui vous paraît particulièrement emblématique de ce que peut faire MSA Services, en Bourgogne et en Franche-Comté ?
Ph. G. : personnellement, je pense aux formations très intéressantes qui ont été menées auprès d'employeurs de main-d'œuvre agricole, en réponse aux difficultés de recrutement de salariés agricoles. On démarre quelque chose dans le Jura sur ce plan qui est novateur et répond à une préoccupation très forte. On aide sur la formation, l'encadrement, l'évolution du management.
D. B. : pour ma part, je pense que l'atelier "Escrimez-vous" qui permet à des personnes âgées en Ehpad de s'initier à l'escrime, illustre bien ce qu'on peut faire. C'est original, utile, ça porte des fruits et cela se traduit par des ateliers dans 38 établissements de BFC ! ■

Sur le vif

Premiers secours : pour savoir réagir et agir

Parce que les toutes premières minutes sont primordiales et peuvent même sauver des vies dans les situations les plus graves, rien de tel qu'être formé aux premiers secours pour avoir à la fois les bonnes réactions et les bons gestes. Une formation tout à fait dispensable dans le cadre professionnel.

Depuis de nombreuses années désormais, les salariés de la coopérative Bourgogne du Sud se voient proposer une formation aux premiers secours, dispensée par MSA Services. *« Ceci rentre dans le cadre des formations annuelles et suivent cette formation ceux qui le souhaitent »*, explique Aline Saget, la directrice juridique, ressources humaines et communication de la coopérative.

Cette formation autour de la gestion des risques et des consignes de sécurité en entreprise se concrétise par sessions d'une journée, qui se déroulent entièrement dans les locaux de Verdun-sur-le-Doubs. Cette initiation autour de la prévention des risques majeurs et sur l'apprentissage des gestes qui sauvent se compose en deux temps. Tout d'abord, *« la formation initiale »*, constituée de toute une partie théorique suivie d'une partie pratique avec mise en situation. Puis, dans un deuxième temps et tous les deux ans, une mise à jour, un renouvellement, *« ce qu'ils appellent le recyclage »*.

En tout, une soixantaine de salariés, sur les 230 qui constituent Bourgogne du Sud, suivent chaque année ces journées (initiales ou recyclage), à raison de dix à quinze personnes par session.

« Cela leur permet d'avoir les bons gestes, d'acquérir les bons réflexes pour éviter tout suraccident en cas d'événement et de savoir réagir rapidement face à un blessé, à une personne qui saigne ou qui s'étouffe, ou en cas de malaise cardiaque », cite en



exemple Aline Saget. *« Ils apprennent aussi comment communiquer avec un blessé et quelles informations donner aux secours »*.

Si ces dernières années, aucun incident majeur n'est venu heureusement perturber le quotidien des salariés de la coopérative, Aline Saget souligne à quel point ces initiations aux premiers secours sont utiles autant sur le plan professionnel que sur le plan personnel. *« Très certainement aussi cette sensibilisation leur permet d'éviter certaines situations à risque et limite indirectement l'accidentologie au travail »*.

Aussi rassurant qu'évident, *« c'est ancré dans les plans de formation depuis longtemps, nous validons systématiquement chaque année cette formation »*. ■

« Ils nous ont aidés à bâtir un projet pour notre maison de santé »

Au sud de Dijon, la commune de Thorey-en-Plaine se dote d'une maison de santé qui va ouvrir ses portes dans quelques jours. Gilles Brachotte, son maire, explique en quoi MSA Services a été d'une grande utilité pour mener ce projet à terme.

En bordure de la route D 968 qui traverse cette commune d'un peu plus d'un millier d'habitants, le chantier –bien visible– touche à sa fin : la maison de santé de Thorey-en-Plaine va accueillir ses premiers patients dans quelques jours. C'est l'aboutissement d'une volonté structurante pour ce sud-est de la métropole dijonnaise. Mais il ne suffisait pas d'en avoir l'idée pour qu'elle se concrétise. Construire une maison de santé ne se résume pas à une opération immobilière. Il faut réfléchir aux professionnels qu'on souhaite y installer et bâtir une offre en cohérence avec les besoins du territoire et de sa population. Sur cet aspect, Gilles Brachotte, le maire de Thorey, se félicite d'avoir pu s'appuyer sur MSA Services. Le projet a émergé en 2019 mais, pour le faire mûrir, le maire a commencé par visiter plusieurs structures du même type, ailleurs en Côte-d'Or, avec la volonté de s'inspirer d'autres expériences. C'est ainsi qu'il a découvert MSA Services, déjà impliqué dans la conception de ces autres maisons de santé.



Le chantier de la maison de santé de Thorey-en-Plaine touche à sa fin.

« Une interface très utile »

« Je savais, explique Gilles Brachotte, *que faire un bâtiment, nous en étions capables. En revanche, nous n'avions pas la compétence pour savoir comment utiliser correctement ce bâtiment »*. Dans la genèse de la maison de santé, l'équipe municipale recherchait un prestataire capable de faire le lien entre elle et les professionnels de santé. *« Dès le départ, j'ai voulu séparer ce qui relevait de l'immobilier et ce qui relevait du projet de santé. Sur ce plan, MSA Services a été une interface très utile. La structure nous a aidés à définir notre cahier des charges en nous faisant bénéficier de l'expertise acquise sur d'autres projets. Ils ont aussi aidé les professionnels à construire le projet de santé, ils ont mis les acteurs en relation entre eux et avec l'Agence régionale de santé (ARS) qui devait, en bout de course, valider le projet de santé. Il y a eu un véritable service d'accompagnement de cette réalisation »*. Vingt professionnels de santé vont faire vivre cette maison. Les demandes, provenant de spécialités médicales diverses, auprès du maire, ont été nombreuses. Pour procéder à un tri pertinent, l'élu a pu, là aussi, compter sur le soutien de MSA Services, en termes de conseils et de diagnostic territorial. Au final, la collectivité, les professionnels de santé et MSA Services ont constitué un triangle qui a bien fonctionné, en apportant beaucoup de conseils. *« Le projet de santé a été rédigé avec l'aide de MSA Services »,* précise Gilles Brachotte. ■

MSA Services BFC

Une équipe polyvalente et réactive

Composée d'un responsable, de deux cheffes de projet et d'une assistante administrative, MSA Services est une petite équipe polyvalente et réactive. Elle peut également bénéficier d'un réseau d'une vingtaine de formateurs et d'une dizaine d'animateurs. Nécessitant des compétences diverses, l'équipe s'appuie sur les talents de chacun afin de mener au mieux les missions confiées par ses clients. Soucieuse de maintenir un lien de proximité avec les territoires ruraux, l'Association se déplace dans les huit départements de notre Région et privilégie les contacts humains pour répondre aux demandes.

Afin de maintenir une activité en lien avec les besoins de ces territoires, MSA Services s'appuie sur son réseau de partenaires et d'élus afin de proposer des prestations adaptées aux habitats des secteurs ruraux. Par ailleurs, l'équipe n'hésite pas à proposer des solutions innovantes en matière de projets, formation ou animation et d'y impliquer ses partenaires, comme le parcours de découverte des métiers agricoles pour bénéficiaires du RSA en Côte-d'Or.

Pour nous contacter

MSA Services Bourgogne Franche-Comté
14, rue Félix Trutat
21000 Dijon cedex
Téléphone : 03.80.63.23.59
Portable : 06.20.36.79.98
Email : contact@msa-services-bfc.fr ■



De gauche à droite : Marine Maillard, Aïssata Diawara, Sophie Laborey, Pierre Bonnevie.

Bourgogne Franche-Comté
msa SERVICES
Votre partenaire
AU CŒUR DES TERRITOIRES

Action commune alimentation

Une action d'envergure au service de la souveraineté alimentaire

Les administrateurs de l'ensemble des caisses de MSA ont souhaité engager le réseau des 13.760 délégués autour d'un projet mobilisateur qui montrera notre engagement pour nos adhérents et nos territoires.

Notre ambition est l'organisation de multiples actions sur tous les territoires, entre le 1er et le 9 octobre 2022, autour d'une thématique commune, l'alimentation.
L'ampleur du mouvement ainsi créé permettra de rendre visible le rôle des élus au sein de la MSA et au service des citoyens.

Cette action commune sur l'alimentation est déclinée autour de trois domaines :
- l'éducation à la santé,
- l'éducation des consommateurs,
- la solidarité alimentaire.

Nos 700 délégués bourguignons sont ainsi mobilisés autour de ce projet. Les 33 échelons locaux se sont réunis dès le printemps pour organiser des évènements sur les quatre départements.
Le souhait de nos élus est de faire évoluer les comportements et de donner les moyens à chacun de devenir acteur de sa santé. L'alimentation ayant un rôle majeur dans la prévention des maladies, nos délégués sont à l'initiative d'actions participant à l'éducation alimentaire des populations vivant en milieu rural. Améliorer l'information nutritionnelle et promouvoir l'adoption de comportements favorables à la santé, tels sont les objectifs poursuivis.
Ainsi, certains se sont orientés sur l'éducation à la santé avec l'organisation de diverses conférences, d'ateliers et de débats/discussions. Des élus seront présents sur des marchés pour promouvoir le bien manger.

D'autres actions sont destinées aux plus jeunes, comme par exemple "Viens jouer à t'empoisonner". L'objectif de cette intervention est de susciter l'envie, chez l'enfant ou l'adolescent, de décrypter les emballages de notre alimentation industrielle pour déjouer ses pièges.



Retrouvez toutes les actions sur le site :
https://elusterritoires.msa.fr/
Ce site vous invite à découvrir et à participer aux évènements qui se dérouleront près de chez vous : marchés de producteurs, visites d'exploitations, jeux et animations avec les enfants, ateliers anti-gaspi, glanage, apéro jazz, cours de cuisine…

Les actions des élus en Bourgogne

28 septembre
- Marché du Secours Populaire de Nevers (58) - Déguster des jus frais à base de pommes, carottes, fenouil, de la viande et des légumes frais de saison.

29 septembre
- visite d'un verger et réalisation de desserts à base de pommes par les élèves de terminale de la MFR de Villevallier (89).

1er octobre
- Marché des producteurs de Lormes (58) - Venez faire connaissance avec les producteurs locaux et participer à la Roue de la Nutrition.

2 octobre
- Marché de Brinon-sur-Beuvron (58) - Venez tester vos connaissances sur la nutrition et participer à un quiz.
- Marche Agri'Rose aux Bizots (71) - Venez tester vos connaissances sur l'alimentation et participer à la Roue de la Nutrition.
- Marché de Semur-en-Auxois (21) - Venez participer à un jeu et faire connaissance avec les producteurs locaux et leur métier.

3 octobre
- Marché de Louhans (71) - Venez participer à des jeux pédagogiques et quiz sur le gaspillage alimentaire.
- Collège Le Mont Châtelet à Varzy (58) - Viens jouer à t'empoisonner, ateliers proposés aux écoliers et collégiens de Varzy et Clamecy.

4 octobre
- Mairie et salle des fêtes de Chevannes-Changy (58) - Journée Bien dans son assiette organisée par le centre social de Brinon pour les seniors.

5 octobre
- Maison de Quartier Les Piedalloues à Auxerre (89) - Conférence-débat avec au programme : circuits courts, gaspillage alimentaire, produits de saison à consommer.
- Marché de Charolles (71) - L'équilibre, comment le trouver ? Participez aux animations autour de l'alimentation et l'activité physique.
- Centre de loisirs de Colombier-en-Brionnais (71) - L'alimentation par les sens, un atelier du goût proposé aux enfants.
- Centre social La Marelle à Moulins-Engilbert (58) - Atelier dessins et cuisine pour les petits et les grands et dégustation pour tous.
- EPL de Quetigny (21) - Conférence-débat en quatre parties sur l'alimentation équilibre, santé et plaisir avec une diététicienne, un médecin, un restaurateur et un enseignant.
- Jardins de la Croisière à Sens (89) - Visite du jardin bio, récolte de légumes, atelier cuisine et dégustation pour les familles isolées accompagnées par la MSA Bourgogne.

6 octobre
- École de Neuvy-Grandchamp (71) - Le petit déj' c'est sacré ! L'importance du petit déjeuner rappelée aux écoliers.
- Espace Patriarche à Pouilly-en-Auxois (21) - Conférence-débat autour du programme National Nutrition Santé, quiz, astuces pratiques, circuits courts et gaspillage alimentaire.
- Espace Brassens à Saint-Rémy (71) - Journée nationale des aidants : sensibilisation sur la dénutrition des personnes en situation de dépendance ou de handicap.

7 octobre
- Château Magnin à Brazey-en-Plaine (21) - La nutrition, où en êtes-vous ? Repères et conseils pour mieux manger et bouger.
- Château de Varzy (58) - Spectacle tout public où chimiste et cuisinier imaginent les plats de demain.
- Marché de Corbigny (58) - Dégustation gourmande et équilibrée d'un dessert réalisé par les élus MSAB et issu d'un livret de recettes remis aux visiteurs.

8 octobre
- Jardins de Cocagne à Mâcon (71) - Visite des jardins, atelier cuisine et dégustation proposés aux familles bénéficiaires des Paniers solidaires accompagnées par la MSAB.
- Marché des producteurs à La-Charité-sur-Loire (58) - Documentation nutrition, recettes légumes et fruits d'automne, dégustation de pommes seront proposées aux visiteurs.

9 octobre
- Marché des producteurs à Montigny-aux-Amognes (58) - Venez tester vos connaissances sur l'alimentation et participer à la Roue de la Nutrition.
- Marché des producteurs de Pierre-de-Bresse (71) - Venez faire connaissance avec les producteurs locaux et déguster leurs produits.

19 octobre
- MFR Beaune-Grandchamp à Ruffey-les-Beaune (21) - Les élèves de 3e vont découvrir, cuisiner et déguster les légumes anciens.

Du 3 au 7 octobre

Durant cinq jours, sur les quatre sites de la MSA Bourgogne (Dijon, Nevers, Mâcon et Auxerre), délégués et salariés s'associent pour une collecte alimentaire au profit du Secours Populaire.
La remise des dons au Secours Populaire aura lieu le 7 octobre à 15 h.

En Bref

Rappel : l'accueil MSA d'Avallon a changé d'adresse

Depuis le 1er avril dernier, la MSA Bourgogne vous accueille, sur rendez-vous, au 1, allée de la Croix Sirot, dans les locaux de l'antenne CAF.

L'accueil MSA de Louhans change d'adresse

La MSA Bourgogne vous accueillera, prochainement, sur rendez-vous, dans ses nouveaux locaux au 37, rue du Colombier (ancien cabinet dentaire Lehnert).

Pass'Agri : un guide pour vous aider à passer le cap

Vous êtes confronté à des difficultés dans votre activité professionnelle ? Avec Pass'Agri, retrouvez en ligne toutes les aides de votre MSA et les contacts pour en bénéficier : dispositifs financiers, soutiens, nouveaux droits, évolutions professionnelles…
Rendez-vous sur bourgogne.msa.fr/Exploitant/Soutien aux agriculteurs.

Ai-je droit à un droit ?

Prime d'activité, APL, RSA, complémentaire santé solidaire… Vous vous demandez si vous y avez droit ? Le site mesdroitssociaux.gouv.fr vous permet d'en avoir le cœur net quelle que soit votre situation ! Évaluez en quelques clics vos droits à 33 aides sociales. Cliquez sur Votre Simulateur.

Partager pour aller mieux !

Une action collective proposée par le service Action sanitaire et sociale de la MSAB
Les travailleurs sociaux de la MSA Bourgogne et une psychologue s'associent pour proposer un lieu de partage destiné au monde agricole.
Vous vous dites parfois : *« Je me sens seul.e », « Transmettre c'est difficile », « Je suis épuisé.e et stressé.e par ce rythme », « Je me sens incompris.e, quel sens à mon travail ? ».*
Que vous soyez salarié.e, exploitant.e, conjoint.e collaborateur.rice ou aide familial.e, prenez le temps de participer à ce collectif pour aller mieux.
Venez échanger dans un cadre bienveillant et confidentiel :
✔ chaque dernier mardi du mois
- de 14 h à 16 h
- dans les locaux de la MSA d'Auxerre - 14 bis Rue G. Guynemer
Gratuite mais obligatoire, l'inscription est possible tout au long de l'année.
✔ Renseignements et inscriptions :
- Malvina Maillaut - Tél. :06.03.43.63.52
- Mélanie Le Corre - Tél. : 06.16.71.74.81

Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex

bourgogne.msa.fr

particulier : 03.85.39.50.83
employeur : 03.85.39.51.75
professionnel de santé : 03.85.39.50.85

msa santé famille retraite services

L'agriculture, une chance pour l'emploi...

ÉDITO

Négociations collectives : une année 2022 riche placée sous le signe de la négociation collective

L'année 2022 est placée sous le signe de la négociation collective tant au niveau national qu'à l'échelon local.
Les différentes augmentations successives du SMIC, ont contraint les partenaires sociaux au niveau national à se réunir à plusieurs reprises.
Si un accord salaire a été signé le 15 juin 2022 alors que le Taux horaire du SMIC avait atteint 10,85 € au 1er mai (10,57 € en janvier 2022), les partenaires sociaux à nouveau réunis fin août suite à la 3e augmentation annuelle du SMIC au 1er août, le portant à 11,07 brut, n'ont pas réussi à trouver un accord pour renégocier la grille des salaires minimale de la PA/ CUMA.
La grille minimale des salaires pour la convention PA/CUMA reste donc celle négociée au 15/06/2022 et s'applique de manière obligatoire à partir du 1er septembre 2022.
Une prochaine augmentation du SMIC permettra le cas échéant une nouvelle commission de négociation.
Parallèlement, à l'échelon local, après une fin d'année 2021 difficile, le climat social s'est apaisé et les discussions en territoire concernant la négociation des accords locaux (hors Saône & Loire), avec les organisations syndicales ont repris en septembre 2022 par la signature d'un accord de méthode.
En effet, les partenaires sociaux se sont retrouvés autour de la table le 8 septembre 2022 pour engager des négociations et refonder les textes des accords locaux afin d'obtenir un texte unique applicable à tous sur le territoire région BFC. Les discussions sont désormais ouvertes et vont se tenir au gré des commissions jusqu'en milieu d'année 2023. L'idée est de compléter, maintenir voire réformer des dispositions ne figurant pas dans la convention nationale au profit des salariés des entreprises de production agricole et CUMA de BFC (hors Saône et Loire). Outre la valorisation des métiers agricoles, les dispositions négociées sont également là pour accompagner les employeurs !
Pour précision, la Saône et Loire a effectué ce travail de négociation et a abouti à un accord collectif local en 2021.
Un autre sujet est actuellement en discussion ; il s'agit du Contrat de tâches en viticulture.
À la suite du droit d'opposition acté par 3 Organisations Syndicales sur le texte négocié en octobre 2021, il n'existe plus de fondement juridique de branche pour fonder le statut de tâcheron. Aussi les entreprises viticoles (hors Saône et Loire qui l'a actualisé dans son accord collectif) qui désirent maintenir l'emploi ou embaucher un nouveau tâcheron au sein de leurs entreprises ont dû conclure des accords d'entreprise.
Chaque entreprise étant libre de négocier avec leurs salariés il n'y aura plus d'uniformisation du statut au travers de la région. Chaque entreprise étant libre de classer et rémunérer l'emploi de tâcheron tel qu'indiqué dans l'accord d'entreprise. C'est pourquoi une nouvelle négociation est lancée pour tenter d'aboutir à la signature d'un accord régional sur le contrat de tâche, permettant si l'accord abouti de poser les fondements d'un statut de tâcheron identique au niveau de la région, auquel chacune des parties, tant salariées qu'employeurs, sont attachées.
Ces négociations sont un enjeu important tant pour la valorisation du secteur agricole, l'attractivité de ses métiers que pour le recrutement des futurs salariés.

Actualité sociale

Depuis le 1er juillet 2022, les employeurs peuvent verser à leurs salariés une « prime de partage de valeur » exonérée de charges dans la limite de certains plafonds et sous conditions.
Pour la mettre en place, l'employeur doit conclure un accord collectif ou prendre une décision unilatérale en consultant au préalable le comité social et économique s'il existe. Dans l'accord ou la décision il est possible de moduler le montant de la prime selon certains critères tels que le coefficient d'emploi, le niveau de rémunération ou l'ancienneté.
Le montant de la prime est fixé librement, les plafonds d'exonérations étant de 3 000 € ou 6 000 € (en cas d'accord de participation ou d'intéressement) par année civile et par bénéficiaire. Le versement de la prime peut se faire en une ou plusieurs fois au cours de l'année civile dans la limite d'un versement par trimestre.
Il est à noter que les primes versées entre le 1er juillet 2022 et le 31 décembre 2023 bénéficieront d'un meilleur régime d'exonération. Le service emploi de votre FDSEA vous accompagne à la mise en place de la PPV pour vos salariés.

23 août 2022 : échec de la négociation nationale de la grille des salaires

Le 1er août 2022, le SMIC a augmenté pour la 3e fois de l'année, le taux horaire brut est passé de 10,85 € à 11,07 €. Cette augmentation a entrainé l'écrasement de certains parliers par le SMIC, les partenaires sociaux se sont donc réunis à Paris, le 23 août 2022 pour entamer les négociations concernant l'évolution des 12 paliers de rémunérations. M. Jérôme Volle, président de la Commission Employeurs de la FNSEA, a rappelé en début de séance que l'ensemble des partenaires sont confrontés à une situation tendue dû à l'inflation.
La délégation patronale a réalisé 3 propositions d'augmentations, qui ont toutes essuyées un refus de la part des représentants salariés : une augmentation de 7 centimes brut, puis de 9 cts et une dernière de 11 cts. La délégation salariale de son côté, a proposé 2 augmentations : une première de 3,3 % soit environ 36 centimes, puis une seconde de 2,2 % soit environ 24 centimes.
Les demandes étant trop éloignées, la réunion s'est terminée et aucun accord n'a été trouvé, ainsi la grille de rémunération applicable est la suivante :

	Coefficient de l'emploi		*Taux min. au 01/09/2022*
	Entre	et	
Palier 1	9	11	11,07
Palier 2	12	16	11,07
Palier 3	17	24	11,11
Palier 4	25	35	11,35
Palier 5	36	51	11,88
Palier 6	52	73	12,47
Palier 7	74	104	13,21
Palier 8	105	143	14,16
Palier 9	144	196	15,34
Palier 10	197	270	17,02
Palier 11	271	399	19,36
Palier 12	400		22,15

Le camion « l'Aventure du Vivant, le Tour » en Bourgogne-Franche-Comté du 7 au 23 novembre 2022

« L'Aventure du Vivant, le Tour » est un camion pensé pour faire découvrir la diversité des métiers et des formations du vivant. Il se déplace pour aller au plus près des jeunes et du grand public afin de leur présenter plus de 200 métiers dans l'agriculture, l'agroéquipement, l'alimentation, l'environnement, les services à la personne,... Dans cet immense camion rouge, les visiteurs peuvent s'aventurer dans les métiers du vivant, grâce à un simulateur de conduite d'engin agricole, des tablettes connectées, des lunettes de réalité virtuelle, des écrans tactiles interactifs, des rencontres avec des jeunes en formation et des professionnels. Ces activités sont encadrées par des animateurs.
Lancés depuis 2 ans, le camion sillonne les régions de France, et comptabilise à ce jour, 68 étapes et plus de 59 000 visiteurs dont 20 000 élèves. « L'Aventure du Vivant » sera en Bourgogne-Franche-Comté du 7 au 23 novembre 2022.
Cette communication est conduite par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en partenariat avec les associations et organisations professionnelles des différents secteurs concernés.
Retrouvez votre ANEFA départementale autour d'animations ludiques, lors du passage du camion. L'itinéraire du tour est disponible sur le site https://laventureduvivant.fr/.

Cas pratique

Embauche d'un apprenti : quelles démarches à effectuer ?

Avant d'embaucher un apprenti, savez-vous quelles démarches sont à effectuer ? Testez vos connaissances en répondant par VRAI ou FAUX :

Question 1 : Je dois réaliser une déclaration préalable à l'embauche pour mon apprenti ?
VRAI : L'embauche d'un apprenti doit être déclarée à la MSA via la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) dans les 8 jours qui précèdent l'embauche.

Question 2 : Je n'ai pas besoin de faire passer une visite médicale d'embauche à mon apprenti ?
FAUX : Un apprenti doit, comme un salarié, passer sa visite médicale à l'embauche. Pour cela il vous appartient de contacter la MSA pour qu'elle soit organisée. Attention, si votre apprenti est mineur, la visite doit avoir lieu avant son embauche.

Question 3 : Je n'ai pas à effectuer une nouvelle déclaration de dérogation aux travaux dangereux pour les mineurs si la dernière date de moins de 3 ans ?
VRAI : La déclaration est valable pour une durée de 3 ans. Pour rappel, cette déclaration doit être établie lorsque vous embauchez un apprenti mineur pour qu'il puisse réaliser sur l'exploitation des travaux normalement interdits et qui font l'objet d'une dérogation. Cette déclaration doit être envoyée par LRAR à l'Inspection du travail compétente sur votre secteur. Pour plus de renseignements contactez votre FDSEA.

Formations

//Prestations proposées par le réseau FDSEA à destination des employeurs :

PAC 2023-2027 et DUERP

La prochaine PAC 2023-2027 comprendra un volet lié à la conditionnalité sociale. Il s'agit là de l'une des principales nouveautés s'agissant des règlementations à respecter. Cette conditionnalité sociale aura pour objectif de vérifier l'application de 3 directives et d'un règlement européens en matière de droit du travail. Ces textes portent sur les conditions d'emploi et de travail des salariés, l'amélioration de la santé et sécurité des salariés dans l'exécution de leur contrat de travail, en particulier en matière d'utilisation d'équipements de travail, et sur la libre circulation des travailleurs au sein de l'Union européenne. Ainsi, entre autres l'existence et de la mise à jour du DUER, est l'un des éléments importants qui permettra à l'employeur de prouver la mise en œuvre de ses obligations en la matière en cas de contrôle par l'inspection du travail. Cette conditionnalité sociale sera applicable dès le 1er janvier 2023. Pour vérifier le respect de vos obligations en la matière, contactez dès à présent le service emploi de votre département.

LE CHIFFRE

11,07 €

La nouvelle évolution du Smic qui passe de 10,85 € (taux au 1er mai) à 11,07 € (taux au 1er août) conduit à un rattrapage des 2 premiers paliers de la grille nationale de salaires négociée par les organisations syndicales le 15 juin 2022. Son application est obligatoire à compter du 01/09/2022 à toutes les entreprises relevant de la Convention collective nationale de la production agricole et CUMA. Une nouvelle négociation de la grille est à prévoir d'ici fin 2022 en cas de nouvelle évolution du SMIC.

// CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement...), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

21	Christine Dautin	sje@fdsea21.fr	03 80 68 67 68
25	Alice Tonnin	emploi@fdsea25.fr	03 81 65 52 63
39	Alicia Peyfort	alicia.peyfort@soelis.net	03 84 86 12 70
58	Alice Rosier	emploi.fdsea58@fdsea58.fr	03 86 93 40 94
70	Marion Leuvrey	m.leuvrey@saj70-90.fr	03 84 77 14 07
71	Cécile Parent	cparent@fdsea71.fr service.emploi@fdsea71.fr	03 85 29 56 50
89	Laëtitia Clerc	laetitia.clerc@fdsea89.fr fdsea.yonne@fdsea89.fr	03 86 49 48 10
90	Maïté Micossi	fdsea90@orange.fr	03 84 22 45 45
FRSEA	Camille Grellier	camille.grellier@reseaufnsea.fr	03 80 48 43 30

// CIRCUITS COURTS

La logistique, point-clé pour consommer des produits locaux

Les productions alimentaires de proximité ont été mises en lumière par le Covid et le confinement. Malheureusement, l'élan constaté alors est retombé depuis. La société est toujours demandeuse mais pour favoriser la consommation locale, il faut réfléchir à un système logistique adapté. La question était au centre du dernier Conseil départemental de l'alimentation de Côte-d'Or.

On ne compte plus les producteurs agricoles déçus et amers face au constat qu'une bonne part de la clientèle qu'ils avaient attirée pendant le confinement, les ignore aujourd'hui. Entre les attentes sociétales claironnées médiatiquement et la réalité de la consommation alimentaire, le fossé est de taille et ce constat apparaissait dans toute sa crudité, le 19 septembre, lors des débats qui ont animé le Conseil départemental de l'alimentation, organisé à Dijon. Il s'agissait, pour le Département, de mettre en évidence le travail effectué dans le cadre de la mise sur pied de son Projet alimentaire territorial (PAT). Mais le but était aussi d'ouvrir une réflexion sur ce qui pourrait faciliter la consommation de produits alimentaires locaux.

Dans ce cadre, un mot est au cœur de tout : logistique. Car lancer des incantations sur la vertu des circuits courts, permettant d'apporter des débouchés à des agriculteurs côte-d'oriens, sans réfléchir à la manière dont les consommateurs peuvent avoir accès à ces produits, mène à une impasse. Entre les producteurs et les consommateurs, s'il manque le chaînon de la logistique, toute initiative reste vaine.

Il y a logistique et logistique

Le Conseil départemental de l'alimentation offrait donc un espace de réflexion sur la question à travers une table ronde dont le thème était « Les enjeux des logistiques alimentaires ». Trois intervenants étaient conviés : Gwenaëlle Raton, chercheuse à l'université Gustave Eiffel et spécialiste des questions liées à la logistique et l'approvisionnement alimentaire, Frédéric Marcouyoux, agriculteur installé à Vernot (voir encadré), au nord de Dijon, et Aurélie Toutain, chargée de mission à la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir sur les questions de diversification et de circuits courts et qui a participé à la mise en place d'une plateforme logistique départementale nommée « Sur le champ ». Première erreur à ne pas commettre sur cette problématique : imaginer qu'il suffirait de reproduire, en plus petit, les schémas qui fonctionnent pour la logistique industrielle. La diversité des productions agricoles locales est si grande, les quantités à livrer si diverses que l'on est condamné à faire de la « dentelle » dans cette optique, et c'est toute la difficulté de la chose. D'autre part, derrière le mot « logistique » ne se cachent pas que des questions de transport. La problématique se pose aussi en termes de capacités de stockage, voire de conditionnement. Des domaines qui réclament de la compétence et du temps. Or, les agriculteurs qui sont dans des logiques de circuits courts n'ont pas toujours ni l'une ni l'autre. La logistique est un métier à part entière et qui implique un critère particulièrement important, pointé par Gwenaëlle Raton comme par Frédéric Marcouyoux : la prise en compte du coût logistique dans le prix final du produit. Les deux intervenants constataient que, trop souvent, les producteurs n'intègrent pas du tout ce coût, ce qui peut conduire à des situations aberrantes d'un point de vue économique. Au sein du laboratoire dans lequel elle opère, la chercheuse Gwenaëlle Raton a d'ailleurs participé à la conception d'un outil -Logicoût- destiné à aider les producteurs à avoir une vision claire sur ce point.



La table ronde sur les enjeux de logistique alimentaire se tenait au Conseil départemental de Côte-d'Or, à l'occasion de la présentation de son Projet alimentaire territorial.

Une solution pour chaque territoire

En matière de logistique de circuit court, aucun schéma ne peut être dupliqué aveuglément. Il faut quasiment une solution pour chaque territoire, en fonction de la densité de population. D'où l'importance de l'implication des collectivités afin de parvenir à mettre sur pied des dispositifs de logistique qui répondent à l'ambition d'augmenter les consommations de produits locaux pour les particuliers, mais aussi en restauration collective, tout en étant économiquement viables. L'Eure-et-Loir s'est confronté à cette difficulté. Cela a donné la plateforme « Sur le champ », lancée en 2019 et qui fédère aujourd'hui 80 producteurs. L'outil s'est bien développé, notamment pendant le Covid, mais depuis le début de l'année 2022, il est confronté à une baisse d'activité liée aux difficultés économiques croissantes d'une bonne part de la population qui opère des arbitrages budgétaires, aux dépens des produits locaux. En trois ans, malgré les difficultés, la plateforme a démontré ses capacités à s'adapter à des charges de travail variables mais, aujourd'hui encore, sa pérennité économique n'est pas totalement assurée. Elle a en tout cas le mérite de constituer un précédent qui peut inspirer le Département de la Côte-d'Or : ce dernier vient de recruter une logisticienne en charge de réfléchir à ces questions, preuve que la collectivité ne prend pas la question à la légère.

Berty Robert

Frédéric Marcouyoux : *« Pas toujours évident de déléguer la logistique »*

Troisième intervenant de la table ronde, Frédéric Marcouyoux est un agriculteur installé à Vernot, au nord de Dijon. Il élève des escargots, des ovins, produit des fruits, il transforme et vend en direct. Les questions de logistique sont pour lui une réalité quotidienne : *« Nous ne sommes pas logisticiens de métiers. Nous tentons d'inventer des choses avec plus ou moins d'efficacité, mais la difficulté, c'est d'assumer plusieurs casquettes : producteur, transformateur, livreur… On est confrontés à des contraintes sanitaires ou administratives qui ont été pensées pour des géants de la logistique. Il faut travailler sur ces questions, ne serait-ce que pour optimiser les livraisons, entre plusieurs producteurs. Si on veut favoriser la consommation en circuit court, il faut mettre les consommateurs en face de leurs responsabilités, pour qu'ils comprennent que chacun de leur acte de consommation a des conséquences. La difficulté, pour un producteur de proximité, c'est qu'en déléguant l'action de livrer, il se prive de moments d'échanges avec ses clients qui sont précieux. Ce n'est pas facile à accepter. En faisant de la logistique on fait aussi du marketing, de la promotion de nos produits… Nous ne sommes pas mono production ni mono clientèle, c'est toute la complexité du sujet ! »*

AgriLocal21, pour une assiette qui vient d'ici // SALON

Organisé par le Conseil départemental de la Côte-d'Or, le salon Agrilocal 21 va se tenir le 5 octobre. Il se veut le rendez-vous des acteurs de la consommation de proximité.

Agriculteurs, fournisseurs, chefs et gestionnaires de collèges et Ehpad, restaurateurs locaux… Tous ces acteurs, concernés par la problématique de la consommation de produits locaux ont rendez-vous mercredi 5 octobre à la salle de l'Écrin, à Talant, près de Dijon pour le salon Agrilocal 21. Mis sur pied par le Conseil départemental de Côte-d'Or, il a pour objectifs de permettre les rencontres entre agriculteurs et fournisseurs de produits locaux d'un côté, et acheteurs de la restauration collective de l'autre. Pour les producteurs et entreprises de Côte-d'Or, c'est l'occasion de présenter leur savoir-faire et de faire déguster leurs produits, quant aux acheteurs de la restauration collective, ils trouveront là une opportunité de relocaliser l'approvisionnement.

Un ensemble d'actions

Cet événement s'inscrit dans un contexte bien particulier : la politique de valorisation des filières locales du Département a pour objectif d'assurer un approvisionnement de qualité aux Côte-d'Oriens, notamment pour les collégiens et les résidents des établissements sociaux et médico-sociaux. En 2017, le Conseil départemental s'est doté d'une plateforme agrilocal21.fr qui met en relation les producteurs du territoire avec les acheteurs de la restauration collective. Pour compléter ses actions, la collectivité territoriale a acquis en novembre 2017 une surface de 20 hectares sur la commune de Perrigny-lès-Dijon, afin de créer un pôle de maraîchage biologique dans le but de développer l'offre locale en légumes. Le Département encourage la consommation de produits locaux de qualité dans ses établissements et affirme son soutien à l'agriculture et au travail de relocalisation de l'alimentation. Agrilocal 21 en est une traduction concrète. Le salon, qui devrait réunir une centaine de participants se tiendra de 9 heures à 14 heures le 5 octobre. Son entrée sera libre.

Berty Robert



Le salon Agrilocal21, c'est à la salle de l'Écrin, à Talant, le 5 octobre, de 9 heures à 14 heures.

// JAMBON DU MORVAN

58

Déguster pour rassembler

Le 11 septembre à Arleuf, la Confrérie du Jambon du Morvan organisait une journée de rencontre avec le grand public autour d'une dégustation.



Jambon du Morvan

La Confrérie du Jambon du Morvan a tenu à rappeler que la Confrérie du Doré, vient de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau au Québec, ville jumelée avec Arleuf.

Sous la houlette du Grand Maître de la Confrérie du Jambon du Morvan, Hélène Carlet, le 11 septembre était dédié au Jambon du Morvan à Arleuf. Au cœur de cette journée, une seule volonté : *« réaliser un moment dédié au grand public pour lui faire découvrir ce mets de notre territoire. Le Jambon sec en général est le produit le plus noble de la charcuterie. Comme le vin, il s'affine et se surveille »* détaille Arnaud Sabatier, président de l'association Jambon du Morvan et administrateur au sein de la Confrérie.

Un pari réussi

« Au total nous avons eu environ 230 personnes sur toute la journée. Notre pari d'attirer les visiteurs est donc, pour nous, réussi » souligne Arnaud Sabatier avant d'ajouter : *« nous avons mis un point d'honneur à ce que la journée soit gratuite pour les visiteurs. Seul le buffet, après la dégustation du Jambon du Morvan, demandait une participation de 15 euros. Nous n'avons eu que de bons retours sur ce principe. Pour nous il est indispensable de rendre la découverte du Jambon du Morvan et de telles journées accessibles au plus grand nombre ».*

Des saveurs particulières

Pour délecter les papilles de leurs convives la Confrérie du Jambon du Morvan proposait de déguster quatre variétés de Jambon : Affinage 9 mois, issu du porc de région (viande fournie par l'abattoir de Valdahon) ; affinage 12 mois, issu du porc Plein air du Morvan (viande fournie par Anthony Bolez de Poil) ; affinage 18 mois issu de porc lourd (viande fournie par Daniel Perrier, Gaec D'Écosse à Bazoches-du-Morvan) et enfin affinage 24 mois issu de porc Mangalitza (viande fournie par la Ferme du Mont, Thomas Dunoyer, à La-Celle-en-Morvan).

« Les saveurs et les textures étaient toutes différentes en fonction du travail des éleveurs et de l'affinage. Présentés à la dégustation en chiffonnade, ces jambons ont pu être dégustés et appréciés avec chacun une typicité et une texture différente » évoque Arnaud Sabatier.

Invités d'honneur

Outre la dégustation, la journée du 11 septembre fut aussi l'occasion pour la Confrérie du Jambon du Morvan d'accueillir à Arleuf la Confrérie du Doré (venue du Québec) et la Confrérie de la Moutarde, dont le président, Christian Royer, est également président de l'ambassade des Confréries de Bourgogne-Franche-Comté (regroupant 19 confréries au total). Ces invités d'honneur ont pu, toujours au côté de la Confrérie du Jambon du Morvan, faire bénir leurs bannières lors de la messe célébrée à l'Église d'Arleuf et animée par les sonneurs de trompes *« Les échos de la Goulenne »*.

La journée s'est clôturée ensuite par des danses folkloriques animées par les Galvachers du Morvan, suivies de l'inauguration d'une plaque commémorant la création de l'étang du Châtelet à Arleuf par les aïeux de certaines familles québécoises, qui fut un des anciens départs du flottage du bois vers Paris.

Continuer les actions

Pour la suite, Arnaud Sabatier pointe : *« Nous attendons l'issue de l'INAO suite à notre demande d'IGP (voir TDB n° 1692). Nous désirons renouveler l'opération avec une seconde journée du jambon du Morvan. Entre-temps, la Confrérie du Jambon du Morvan fera en sorte de visiter la Confrérie du Doré au Québec. L'avenir est donc bien rempli et nous espérons que le Jambon du Morvan attirera nombre d'adeptes tout au long des diverses actions que nous pourrons mener ! ».*

Chloé Monget

Une ruralité pleine d'avenir

// LIVRE

L'auteur Jean-Marc Esnault livre un ouvrage qui se penche ce qu'est la ruralité aujourd'hui : un concept en réinvention profonde.



« Bienvenue dans la nouvelle ruralité ! » est un ouvrage qui veut repenser notre relation aux territoires ruraux.

À travers son ouvrage intitulé, « Bienvenue dans la nouvelle ruralité ! » Jean-Marc Esnault partage sa vision de la ruralité. Intime et prospectif, tolérant et militant, littéraire et sociétal, ce livre nous interroge avec force et simplicité sur l'aménagement des territoires, l'environnement, l'agriculture, le commerce de proximité, les énergies renouvelables, la médecine, les arts, la culture, le vivre-ensemble, soit tout ce qui constitue les clefs de la reconquête des territoires ruraux. L'auteur pointe du doigt les errances du passé, l'immobilisme du présent, montre les enjeux auxquels nous sommes confrontés et qui peuvent trouver des solutions dans nos campagnes. Avec humour parfois, jouant des références historiques, scientifiques et culturelles, Jean-Marc Esnault pense nos campagnes différemment, dans une approche pluridisciplinaire et transverse. Le chemin qu'il préconise, pour un monde meilleur, est celui d'une ruralité plus habitée et plus vivante, de villes plus habitables et respirables. Cette voie est-elle possible ? L'auteur se définit lui-même comme un utopiste réaliste.

Un auteur impliqué

Petit-fils d'agriculteur, Jean-Marc Esnault a passé son enfance dans un village des Côtes-d'Armor. Il fait ses études à Rennes où il se forme au développement social des organisations, à la sociologie et aux politiques d'emploi. Rapidement, il prend la direction d'établissements de formation préparant aux métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, du paysage, de l'environnement. Aujourd'hui directeur général de The Land ainsi que président fondateur du fonds de dotation « La terre et les Hommes » et du Think-tank Terre d'avenir, il a publié son ouvrage « Bienvenue dans la nouvelle ruralité » aux éditions L'Harmattan. Afin de préparer ce monde de demain qui dès aujourd'hui s'impose, Jean-Marc Esnault a souhaité créer un véritable écosystème au service du développement des nouvelles ruralités. C'est pourquoi, il a créé The Land, un espace de formation, de réflexion, de culture, d'innovation sociale et entrepreneuriale qui regroupe aujourd'hui plus de 30 entités. Constitué de 5 pôles : l'enseignement secondaire (3 lycées), l'enseignement supérieur (11 écoles), la formation continue (+ de 40 formations et 200 métiers), le développement économique (incubateur, centre d'expérimentation alimentaire, serre) et la vie sociale et culturelle (émission TV, conférences, résidences d'artistes…), *The Land* c'est donc 7 hectares pour cultiver l'humain, la rencontre et l'échange !

D'après communiqué

// ALTERNATIVES

58 Les macérations pour tous

Olivier Cadiot, exploitant à Chaulgnes dans la Nièvre, depuis 1990 s'est lancé dans la commercialisation de macérations de plantes il y a environ 2 ans ; retour sur un choix particulier.



L'exploitation d'Olivier Cadiot n'est pas en Bio, pour un souci de simplicité : *« je ne veux me fermer aucune porte pour mon travail ».*

« La réglementation rend l'utilisation de produits chimiques de plus en plus compliquée voir totalement interdite, selon les substances, que ce soit pour les professionnels et les particuliers. De ce constat, je me suis dit qu'il fallait trouver des solutions pour continuer à travailler » détaille Olivier Cadiot, exploitant à Chaulgnes sur 160 ha.

Constats

Le cheminement de pensée d'Olivier Cadiot, s'effectue sur plusieurs années : *« Au début de ma carrière, je labourais mais je retrouvais ma chaume non dégradée… Cela dénotait d'un problème de décomposition sur mes terres et donc un manque de vie dans mon sol pour venir à bout des déchets organiques. En plus, mes terres étant, en grande partie, des limons à silex, le travail du sol dans son ensemble n'était pas adapté (casse régulière du matériel, frais de réparation, etc.). De là, j'ai décidé d'opter pour le travail simplifié, puis en semi-direct ».*

Formations indispensables

En parallèle, Olivier Cadiot a commencé à chercher des informations : *« On parle de macérations de plantes et de vie du sol (via les microogranismes) depuis une vingtaine d'années environ. Mais, les données n'étaient pas encore très démocratisées, il fallait donc s'y intéresser pour les trouver. Je me suis donc formé sur le sujet, notamment via le GIEE Magellan regroupant des agriculteurs s'étant pris d'intérêt pour cette question. Sans formations, on ne peut pas se lancer dans l'utilisation de ces produits, car il faut comprendre l'intégralité de leurs actions pour les mettre en œuvre ».*

La patience est de mise

« Certes, le résultat des macérations ou des micro-organismes est long à distinguer, mais on finit par constater une différence. Pour ma part, cela ne se manifeste pas sur le rendement, mais sur la santé de mes plantes qui sont de meilleures qualités qu'auparavant. J'ai également observé une plus grande présence de lombrics dans mes sols, et une meilleure vie microbienne. D'ailleurs, autrefois je m'embourbais régulièrement dans certaines parcelles, alors qu'aujourd'hui ce n'est plus le cas, car l'eau s'infiltre parfaitement dans le sol – encore un témoin d'une vie du sol développée. Avec le GIEE Magellan, nous souhaiterions pouvoir faire un suivi d'analyses sur plusieurs années, mais pour le moment nous sommes à la recherche de financement pour le mettre en place ».

Se rendre utile

« Durant les formations, nous accédons aux recettes des macérations afin de pouvoir les fabriquer nous-mêmes. De fil en aiguille, je me suis passionné pour le sujet et me suis dit que cela pouvait intéresser les particuliers mais aussi les professionnels (vignerons, maraîchers, etc.) qui ne voudraient pas les concocter. De là, j'ai mis en place la vente des produits. Je réalise environ 25 000 l à l'année de macération d'ortie, de bardane, consoude, fougères, d'ail, de luzerne. Je prépare également des infusions d'origan thym sarriette ou encore des décoctions de Prêle ».

Matériel et matières premières

« Pour le moment, la vente des produits m'a remboursé l'investissement de départ, mais n'est pas ce que l'on peut appeler un complément d'activité, j'aimerais toutefois augmenter ma clientèle de particuliers afin de pouvoir embaucher une personne pour m'aider. Au total, j'ai déboursé environ 5000 euros pour un labo isolé et chauffé – sans les cuves - afin que la température soit constante pour la macération. Côté cuve, je travaille en anaérobie (sans air), afin d'obtenir un produit le plus efficace possible. Pour les plantes, je les trouve sur les bords des routes des chemins ou dans les champs, un peu partout en somme. Une fois la récolte faite, on jette les plantes dans la cuve avec de l'eau et on attend, tout en contrôlant tous les jours le potentiel rédox (ou potentiel d'oxydo-réduction) et le PH. Au final, pour 4 000 l de préparation, il faut compter environ deux jours de travail. La procédure est donc assez chronophage, et c'est sans compter toutes les heures de recherches et de formation ! ».



Les bidons pour les particuliers sont en 1 et 2 l, vendus entre 7 et 11 euros le litre – en fonction du produit.

Le futur

« Je suis passionné par ces produits, car je trouve qu'ils représentent une alternative intéressante pour les plantes. Il y a encore énormément d'éléments à explorer à ce niveau, et je suis assez triste de voir que ces sujets ne sont pas plus abordés dans les lycées agricoles. Mais, je garde espoir car les mentalités sur ces pratiques changent d'année en année, et de plus en plus de monde y trouve un intérêt. Réfléchir à l'intérêt de l'utilisation des macérations à la place des produits chimiques est déjà une avancée des mentalités et faire des essais sur une partie de l'exploitation, les même parcelles durant plusieurs années, est le meilleur moyen de se convaincre».



Olivier Cadiot travaille ses préparations en anaérobie – sans air.

Chloé Monget

Renseignements :
www.protection-nature-et-plantes.fr
ou cadiot.olivier@neuf.fr ou 06 11 76 14 90.

58 Un contrat pour l'eau

// SIGNATURE

Le 27 juin, le Parc naturel régional du Morvan et l'Agence de l'eau Loire Bretagne ont signé le contrat territorial du bassin versant de l'Aron-Cressonne ; un premier pas d'un large programme.

Préserver et restaurer les rivières et les milieux aquatiques des bassins versants de l'Aron et de la Cressonne, c'est l'objectif du Contrat Territorial du bassin versant de l'Aron-Cressonne qui a été signé le 27 juin entre le Parc naturel régional du Morvan et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Signataires

Étaient ainsi réunis pour la signature de ce programme d'actions ambitieux, à Cercy-la-Tour, les représentants des Communautés de communes du bassin versant - Bazois Loire Morvan, Morvan Sommets et Grands Lacs, Sud Nivernais et Amognes Cœur du Nivernais - ainsi que la Fédération de Pêche, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne, le président du Parc naturel régional du Morvan, et le directeur de la délégation Allier Loire amont de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Vision globale

Le premier cycle de 3 ans de ce programme d'actions, de 2022 à 2024, a pour objectif de reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et humides dans le bassin versant de l'Aron et de la Cressonne et de les préserver durablement. Dans un contexte de changement climatique, la préservation des ressources en eau dans le territoire et la conciliation des usages se font d'autant plus prégnantes pour garantir une eau de qualité et en quantité. Ce sont ainsi 101 communes, et 1900 km de cours d'eau qui seront couverts par ce nouveau contrat territorial, pour une population d'environ 28 000 habitants.

Dans le détail

Les actions du Contrat Territorial porteront en particulier sur plusieurs points spécifiques. Le premier s'attèlera à la restauration des milieux aquatiques et humides, avec la restauration de la continuité écologique sur 25 ouvrages, la protection des berges et de la végétation rivulaire sur 30 km de cours d'eau, la restauration de zones humides et de mares agricoles et forestières, et des suivis biologiques concernant les espèces patrimoniales du bassin versant. Le second point sera dédié à la reconquête de la qualité de l'eau, en accompagnant les collectivités et les professionnels pour la prévention et la limitation des pollutions diffuses d'origine urbaines et agricoles, et grâce à des suivis de la qualité de l'eau. Enfin, le troisième point se focalisera sur la gestion quantitative de l'eau dans le bassin versant, grâce à la mise en œuvre d'une étude d'adéquation besoins/ressources à l'échelle du bassin versant, au soutien de projets pilotes pour des économies d'eau, et l'accompagnement des réflexions pour la conciliation des usages et la résilience du territoire.

Financement

Le coût prévisionnel pour les trois premières années du contrat (2022-2024), est évalué à 1 507 550 euros qui seront pris en charge à 51,4 % par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, 14 % par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche- Comté, 24,8 % par les Communautés de Communes, et 9,8 % par d'autres partenaires financiers comme le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, la Fédération de pêche de la Nièvre, etc. De nombreux partenaires techniques seront également associés à la mise en œuvre du Contrat Territorial comme la Société d'histoire naturelle d'Autun et l'Observatoire de la faune de Bourgogne, le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, la Chambre d'Agriculture de la Nièvre, l'Office Français pour la Biodiversité, les Syndicats d'eau potable, ainsi que l'ensemble des usagers et des partenaires sectoriels. Le suivi des milieux aquatiques et le bilan réalisé au terme du contrat permettront de vérifier les résultats et l'évolution de la qualité des milieux.

D'après communiqué

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Se protéger contre les maladies communes

• Mardi 25 octobre, lieu à préciser

Contact : Marie-Claude Guerrier
Tél. 03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

// Prévenir la tuberculose en élevage bovin

• 3 sessions : le 20/10 à Venarey les Laumes, le 27/10 à Brazey en Plaine et le 04/11 à Créancey

Contact : Marie-Claude Guerrier
Tél. 03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

// Égalim II : contractualiser sereinement en élevage bovin allaitant

• Vendredi 28 octobre

La formation se déroulera à Créancey

Contact : Marie-Claude Guerrier
Tél. 03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

// Évoluer et (ré)agir en période de changements

• A partir du 21 novembre

La formation se tiendra les lundi 21 novembre, 12 décembre et jeudi 12 janvier 2023, à Bretenière.

Contact : Corine Garnier-Penning
Tél. 03 80 68 66 28
corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Évaluer l'impact de la réforme de la PAC 2023 sur mon exploitation

• Les 4, 18 et 20 octobre

La formation se tiendra le mardi 4 octobre à Châtillon-sur-Seine, le 18 octobre à Bretenière, et le jeudi 20 octobre à Créancey.

Contact : Cathie Cuisin - 03 80 68 66 62
cathie.cuisin@cote-dor.chambagri.fr

// Booster ses ventes en circuit court

• Les 10 et 17 novembre

La formation se tiendra les jeudi 10 et 17 novembre à Bretenière

Contact : Corine Garnier-Penning
Tél. 03 80 68 66 28
corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

//Je me lance dans la production de châtaignes

• Les 4, 5 et 6 octobre

Afin de diversifier sa production, la châtaigne peut être une solution. Dans ce contexte la Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation avec plusieurs objectifs : Evaluer le potentiel d'une châtaigneraie ; déterminer l'utilisation la plus adéquate des arbres, les méthodes de rénovation à employer en fonction des ses objectifs ; connaitre les différentes techniques de greffage et la préparation et le suivi du chantier de greffage ; mettre en œuvre les conditions de réussite d'une plantation de châtaigniers. Lieu : GAEC de la Voie Lactée, Les Vignes 71990 La Grande Verrière

Inscriptions : Centre de Formation de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

// Choisir son taureau en monte naturelle ou IA

• Le 3 octobre

Sur une journée, la Chambre d'agriculture vous propose une formation taureau en monte naturelle ou IA. Choisir ses taureaux qui amélioreront le potentiel génétique de son élevage passe automatiquement par une bonne connaissance morphologique des animaux et des critères génétiques à disposition. L'objectif est de : Décrire et hiérarchiser la morphologie de son troupeau, réaliser un planning d'accouplement, connaître et s'approprier les outils techniques, les valorisés édités par les organismes professionnels (Herd Book, Institut de l'élevage, contrôle de performance). Intervenants : Christophe Dagouneau - conseiller spécialisé bovins allaitant (CA 58), et Jérôme Poingt - Technicien et pointeur agrée en race charolaise. Lieu à définir.

Inscriptions : Centre de Formation de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

// Formation mes premiers pas dans la Géobiologie

• Les 6 et 7 octobre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une toute première formation sur la Géobiologie, les 6 et 7 octobre (lieu à définir). Les objectifs seront d'identifier les différentes pollutions invisibles affectant la santé et le bien-être du troupeau ainsi que savoir agir pour en minimiser l'impact. Edwige Raillard, géobiologue professionnelle (Era-Géobiologie) sera l'intervenante de ces journées. Tarif : 100 euros pour les cotisants Vivéa.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

// Initiation à la comptabilité agricole

• Les 6, 13, 20 et 27 octobre

Afin de découvrir ce qu'est une comptabilité agricole, les mécanismes de l'enregistrement comptable, jusqu'au montage du compte de résultats et du bilan, la Chambre d'Agriculture propose une formation sur le sujet. Lieu : Nevers.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

YONNE

/ Rédiger son DUER

• Mardi 18 octobre

De 9 heures à 17 heures, à Auxerre (salle informatique de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, dans les locaux de Groupama, rue Guynemer à Auxerre). L'objectif ? Apprendre à rédiger son document unique d'évaluation des risques, identifier et évaluer les principaux risques pour les travailleurs, et acquérir la méthodologie pour les retranscrire à l'aide du logiciel en ligne Systéra.

Contact : France Lahutte au 03 86 49 48 10.

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Élection de la Reine des comices 2022

• 1er octobre

La Société d'Agriculture de la Nièvre organise le 1er octobre au Hall des expositions de Nevers l'élection de la Reine des Comices 2022. Rendez-vous à 20 h pour un diner dansant. Tarifs : 35 euros ; 15 euros à partir de 12 ans.

Renseignements et réservations : 06 88 68 79 12 et auprès des présidents des comices de Moulins-Engilbert, Prémery et Tannay.

// Lancement des réunions d'information : Prêt pour la PAC 2023 ?

• 21 octobre

La Commission européenne a validé formellement le plan stratégique national pour la mise en œuvre de la PAC en France le 31 août 2022. Ce plan précise les choix retenus par la France pour la prochaine programmation PAC 2023 - 2027 (aides directes, politique de développement rural). Suite aux ultimes négociations avec la Commission européenne, les dernières évolutions du plan stratégique national ont concerné les règles de la conditionnalité.

La Direction départementale des territoires de la Nièvre (DDT58) en partenariat avec la chambre d'Agriculture de la Nièvre proposent, à l'intention des exploitants agricoles, un webinaire PAC 2023-2027, le 21 octobre 2022 de 10 h à 12 h pour celles et ceux n''ayant pu participer aux réunions d'informations. Au programme : Présentations des évolutions et ajustements réglementaires, impacts sur les exploitations, questions et échanges.

Renseignements : 03 86 93 40 00

YONNE

// Commande de fioul

• Jusqu'au 31 octobre

Chaque semaine jusqu'au 31 octobre, la FDSEA de l'Yonne organise des commandes de fioul. Celles-ci doivent parvenir au plus tard les lundis à midi, avant l'envoi des commandes groupées.

Contact : Véronique Léger au 03 86 49 48 20.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 puis en mai 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC. La valeur du SMIC horaire brut est passée de 10,57 € en janvier à 10,85 € en mai 2022.
Par avenant du 15 juin 2022 l'intégralité de la grille des salaires a une nouvelle fois été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation. Cette grille sera applicable à tous à compter du 1er septembre 2022 suite à la parution de l'arrêté d'extension du 3 août 2022.
Par ailleurs, pour s'adapter aux effets de l'inflation, le montant du SMIC a de nouveau été augmenté. Ainsi, à partir du 1er août 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10,85 € à 11,07 €. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 2 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1 et 2, dont le montant actuel est inférieur à 11,07 € doivent être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficients d'emploi de 9 à 16). Il est probable que la grille en entier soit encore une fois revue par la commission nationale de négociation.
Aussi à compter du 1er août 2022 les deux premiers paliers sont portés à 11,07 € et à partir du 1er septembre 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,07
12 - 16	2	11,07
17 - 24	3	11,11
25 - 35	4	11,35
36 - 51	5	11,88
52 - 73	6	12,47
74 - 104	7	13,21
105 - 143	8	14,16
144 - 196	9	15,34
197 - 270	10	17,02
271 - 399	11	19,36
400	12	22,15

Service emploi FDSEA21, FDSEA58, FDSEA89

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 110,26 (indice 2022)}}{\text{106,48 (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

27/09/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 448 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3.47	3.65	3.57	0.07
		350-400	3.40	3.63	3.50	-0.07
		400-450	3.30	3.50	3.41	-0.04
	R	200-250	3.35	3.44	3.36	
		250-300	3.36	3.39	3.37	-0.06
		300-350	3.30	3.41	3.32	-0.11
		350-400	3.24	3.47	3.36	-0.03
		400-450	3.28	3.33	3.29	-0.08
F	U	200-250	3.22	3.44	3.42	
		300-350	3.27	3.44	3.39	0.00
		350-400	3.32	3.38	3.36	0.06

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 74 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	3.38	3.39	3.39	0.13
F	U	350-400	3.03	3.27	3.16	-0.02
		400-450	2.96	3.10	3.01	-0.05
	R	300-350	3.04	3.04	3.04	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 344 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2.58	2.66	2.62	-0.11
		+ 500 kg	2.32	2.54	2.45	
F	E	24 à 36 mois	3.30	4.22	3.48	-0.13
		- 5 ans	3.10	3.90	3.33	0.06
		5 à 10 ans	3.14	3.33	3.23	
	U	24 à 36 mois	2.75	3.44	3.09	0.08
		- 5 ans	2.67	3.06	2.87	-0.02
		5 à 10 ans	2.68	3.06	2.86	-0.01
		+ 10 ans	2.56	2.91	2.68	0.02
	R	24 à 36 mois	2.50	2.71	2.65	0.07
		- 5 ans	2.46	2.73	2.63	0.04
		5 à 10 ans	2.33	2.74	2.60	-0.01
		+ 10 ans	2.29	2.58	2.47	-0.03

OBSERVATIONS

Effectif global : 866 - Taux de vente : 96 %
Broutards : Les transactions restent fluides et les cours demeurent attractifs. Néanmoins, la présentation d'un nombre trop important de broutards non annoncés le vendredi a tendance à perturber le commerce.
Laitonnes, génisse 18 mois : Légère progression de l'offre. Fort courant commercial maintenu sur l'Italie Cours très fermes.
Vaches : Trop d'animaux non annoncés. Néanmoins les commerce est très actifs et les cours sont fermes. Il y a une variation de plus ou moins quelques centimes certes, mais la qualité était moins bonne que les deux semaines précédentes. On peut donc dire que les cours progressent toujours car les bons sujets voient leur valeur augmenté.
Taureaux : Présentation modeste en qualité ce qui déteint sur les cours.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

26/09/2022

Effectif : 264

Broutards :	(245 - 330 kg)	810 - 1170	3,48 - 3,61
Broutards :	(370 - 450 kg)	1200 - 1490	3,24 - 3,40
Laitonnes :	(260 - 355 kg)	830 - 1200	3,13 - 3,36
Taureaux :	(760 - 1290 kg)	1770 - 3000	2,29 - 2,44
Vaches suitées mâles et femelles :		1520 - 2840	
Vaches légères :		1300 - 1530	
Vaches entre deux :		1580 - 1860	
Vaches lourdes :		1890 - 2460	

Commerce plus actif en broutards légers à des tarifs qui progressent. Légère baisse en plus de 400 kg.
Vente rapide et globale en femelles à des cours plus fermes.
Apports plus importants en vaches et de bonne qualité. Cours en hausse. 1 seul invendu.
Bovins gras : 18
Vaches de viande : 5,00 à 5,48 € kg de viande.
Génisses de viande : 5,38 à 5,68 € kg de viande.
Vente active à des tarifs qui restent fermes.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

26/09/2022

Effectif : 192

Agneaux gras :	135 - 167	(3,02 - 3,48)
Brebis :	80 - 115	(1,03 - 1,41)

Tarifs maintenus en agneaux, seulement 2 lots invendus.
Cours stables en brebis.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

21/09/2022

VACHES (€/kg vif) — *Effectif : 15 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	-10 ans +400 kg	5.30	5.48	5.38	0.03

GÉNISSES (€/kg vif) — *Effectif : 13 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 350 kg	5.30	5.50	5.42	0.04

OBSERVATIONS

Effectif global : 35 - Taux de vente : 100 %
Broutards : Cours reconduits mais on note une légère baisse dans les animaux plus légers et non vaccinés.
Laitonnes : Cours reconduits.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

19/09/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 673 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.26	3.76	3.52	0.17
		de 38 à 44 kg	3.24	3.71	3.39	0.00
		de 44 à 50 kg	3.09	3.43	3.28	0.10
		+ de 50 kg	2.85	3.12	3.06	0.14
	R	de 32 à 38 kg	2.93	3.27	3.18	0.02
		de 38 à 44 kg	3.03	3.33	3.20	0.06
		de 44 à 50 kg	3.14	3.17	3.15	0.26
		+ de 50 kg	2.94	2.94	2.94	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 143 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.29	1.50	1.42	0.06
	R	- de 60 kg	1.18	1.49	1.25	0.67
		+ de 60 kg	0.46	0.79	0.74	-0.33

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 28 - Vente : 60 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25-35 kg	82.00	103.00	101.00	37.00

OBSERVATIONS

Effectif global : 844 - Taux de vente : 90 %
Agneaux de boucherie : Les cours sont sensiblement reconduits mais le commerce peine toute fois à s'animer surtout dans les lots mal triés.
Brebis : Léger tassement du notamment à la baisse de la qualité proposée cette semaine.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

10/08/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 543 - Vente : 83 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.17	3.43	3.36	-0.23
		de 38 à 44 kg	3.41	3.75	3.48	-0.10
		+ de 44 kg	3.11	3.20	3.13	-0.35

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 210 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.16	1.81	1.46	0.00

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 134 Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25-35 kg	90	100	95	4
	R	25-35 kg	41	88	68	-5

AUCUNE COTATION

Effectif global : 915 - Taux de vente : 89 %
Agneaux : La chute des cours amorcée il y a 15 jours continue malheureusement, les volumes présentés sont importants pour la saison et la demande bien trop fébrile. À vérifier dans 15 jours, la semaine du 15 août étant une semaine de trêve estivale, le marché est fermé.
Brebis : Cours reconduits.



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

26 Septembre 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Demande dynamique, face à une offre toujours restreinte. La hausse des prix n'est pas à la hauteur des signaux du marché et du contexte inflationniste que subisse les éleveurs!

Bovins maigres : Les cours sont facilement reconduits avec une demande qui reste très dynamique.

POLITIQUES

Dans le cadre du « Plan de résilience Ukraine », le Gouvernement déploie son dispositif « Pec résilience » qui prévoit une prise en charge des cotisations sociales pour les agriculteurs affiliés à la MSA, en lien avec les impacts de la crise en Ukraine. Initialement prévue le 30 septembre, la date limite pour déposer un dossier est repoussée au 12 octobre 2022. Ce dispositif permet la prise en charge de cotisations sociales à hauteur de 30% des surcoûts constatés du fait de conflit en Ukraine, dans la limite de 3800 €.

ENVIRONNEMENT

Lors de son déplacement à Saint-Nazaire le 22 septembre, le Président de la République s'est prononcé sur le projet de loi sur l'Accélération des énergies renouvelables (AER). Il a notamment annoncé que le gouvernement déposera un amendement à ce projet avant le passage au Sénat sur l'agrivoltaïsme, dans le but de mettre en place des garde-fous pour éviter que de l'électricité ne se substitue aux surfaces agricoles utiles et à l'élevage. Si le photovoltaïque est un complément de revenu intéressant, il est effectivement essentiel de le réguler, notamment au sol.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

A l'assemblée générale de Culture viande, son président Gilles Gauthier a appelé «toutes les entreprises des viandes à s'engager pleinement et au plus vite dans les démarches contractuelles les plus adaptées à leurs besoins», face à la décapitalisation!
Au-delà de saluer ce cap pris par Culture viande….rappelons, que cet appel n'est finalement qu'un rappel à la loi EGALIM 2 qui impose la contractualisation obligatoire depuis le 1er janvier 2022! Et que l'enjeu essentiel, pour les éleveurs, est de contractualiser…oui…mais en y intégrant une juste rémunération …surtout !

FOCUS

Afin de déployer et mieux connaitre le PACTE sociétal auprès des professionnels, l'interprofession a mis en place une nouvelle série de vidéos explicatives. Le but de ces vidéos: que des éleveurs parlent aux éleveurs! Une vraie nécessité pour s'approprier les enjeux du PACTE! Dans ce cadre, les vidéos suivantes sont accessibles en cliquant sur le lien ICI : Label Rouge et contractualisation, Boviwell, CAP2ER, valorisation des co-produits…

EN REGION

Les membres du Berceau des Races à Viande du Grand Massif Central se sont réunis pour discuter des sujets d'actualité. La sécheresse et la question de la reconnaissance des pertes ont été au cœur des débats : sur leur territoire, les éleveurs se heurtent à des incohérences certaines entre la réalité de leurs exploitations et les cartographies administratives.
Autre sujet prégnant, celui de l'application de la loi EGAlim, qui doit permettre la prise en compte du cout de production des éleveurs !

FAIT DE LA SEMAINE

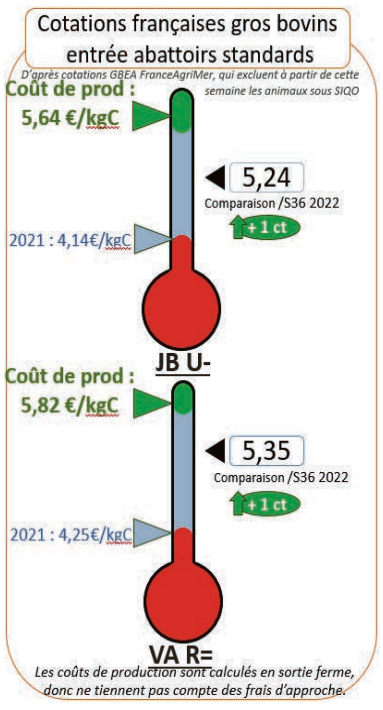
Carton rouge… Aux acteurs de la filière ! Les chiffres sont là, plus têtus que les dires des opérateurs terrains ! Et sur l'export, les chiffres sont clairs ! Il y a une vraie dynamique, et qui persiste depuis le début de la saison! Les exports sont toujours hauts en Italie, et en hausse pour l'Espagne ! Retrouvez d'ailleurs, chaque mercredi, dans les indicateurs de marché FNB, les chiffres sur l'export maigre accompagnés d'un commentaire d'explication ! Pour avoir un vrai éclairage de la situation terrain!

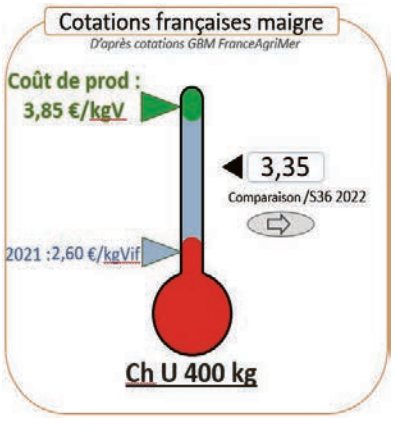
CHIFFRE DE LA SEMAINE

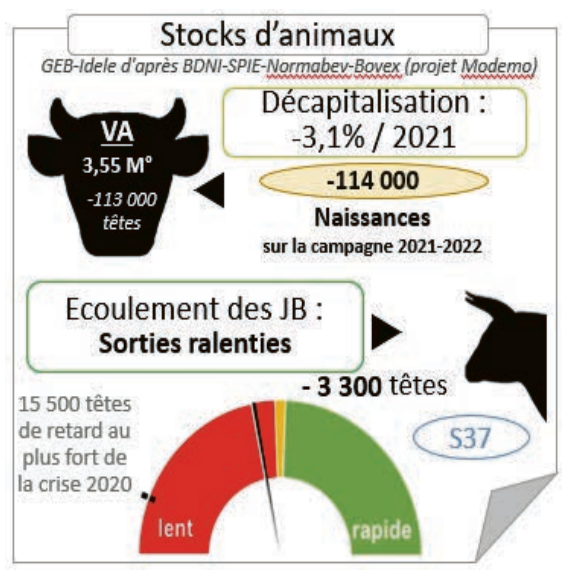
730 000

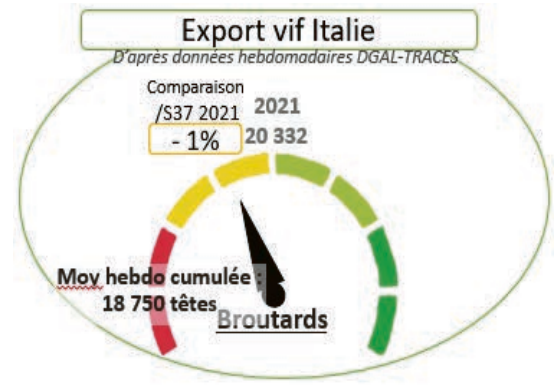
C'est le nombre de vaches 'perdues' en 6 ans en France ! Depuis 2016, la décapitalisation ne cesse sur les troupeaux lait (-300 000) et allaitants (-430 000) ! Bien que les cotations augmentent depuis le début de l'année 2022, cela reste bien insuffisant face à la flambée des coûts de production ! Un manque de valeur toujours présent chez les éleveurs, qui ne fait que poursuivre le phénomène voire l'accélère depuis plusieurs semaines!

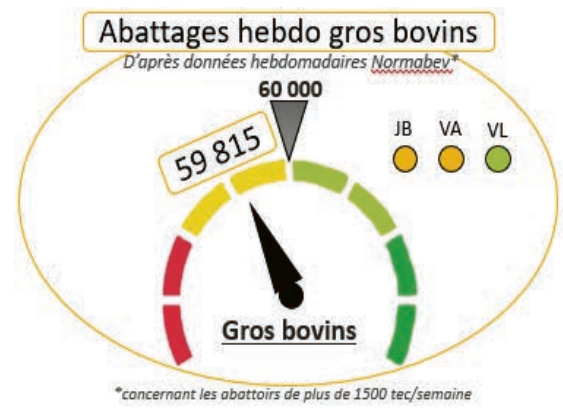
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

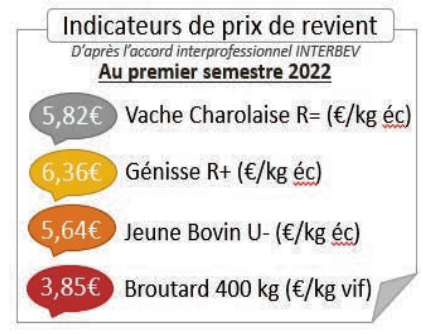


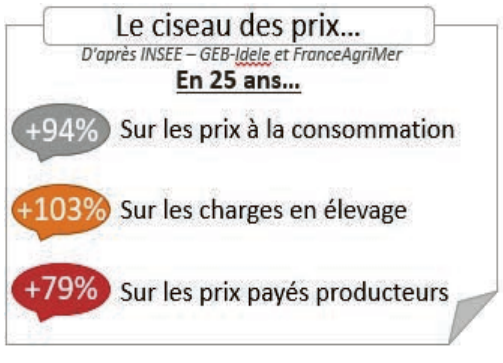












TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 39
du 26 septembre au 2 octobre 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : L'activité reste soutenue cette semaine face à des apports qui s'étoffent un peu mais sont insuffisants pour satisfaire les besoins. L'export vers l'Italie et les Pays Tiers dynamise les ventes, et l'écart se creuse un peu entre sujets vaccinés FCO et les non-vaccinés. Globalement les cours sont fermes à haussiers dans l'ensemble des races et catégories. En femelles, la dynamique se poursuit, les tarifs sont fermes.

Gros bovins maigres : Les apports progressent mais peinent toujours à combler les besoins. Les achats sont dynamiques sur des ventes rapides, surtout si la qualité est au rendez-vous. Les cours sont très fermes à haussiers, en lien avec l'évolution à la hausse des cours de la viande.

Boucherie : La bonne dynamique de ces dernières semaines se poursuit dans toutes les races et conformations. Les apports restent modérés face à des besoins réguliers et une demande qui reste bonne. Les transactions sont fluides. Les cours sont facilement reconduits voire profitent de nouvelles hausses généralisées.

Veaux : L'ambiance est toujours tendue, en toutes catégories. L'export vers l'Espagne est régulier mais les achats à l'intégration sont contingentés. Le tri reste très important et sévère en veaux laitiers et les tarifs sont difficilement maintenus. En charolais et croisés viande, les apports sont plus nombreux et pèsent un peu sur le marché face à des achats prudents. Les limousins s'en sortent mieux car plus recherchés. En veaux gras sur l'Aveyron, le marché se dynamise en mâles et est stable en femelles.

Ovins : Les apports sont modérés mais de qualité plus homogène. Les acheteurs sont nombreux permettant de facilement écouler la marchandise. Le placement est rapide, surtout si les lots sont correctement triés. Les tarifs sont globalement fermes, voire haussiers sur certaines places. En brebis, les ventes sont régulières à des cours globalement reconduits selon la qualité.

PETITES ANNONCES

Matériel

Travail du sol

26 - Vds 2 atomiseurs 1000L + 3 pulvérisateurs désherbage. 1000 euros à débattre le lot pour pièces ou à restaurer, BE, stocké à l'abri.
✆ 06 87 51 48 38

Récolte

18 - Recherche moissonneuse batteuse New Holland, type 80 /70, 80/60 ou 80/80, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

26 - Vend luzerne 2021 qualité, sous abri, bottes rondes 120/120.
✆ 06 85 52 16 19

26 - Élévateur foin, bottes carrées, 9M longueur.
✆ 06 85 52 16 19

42 - A vendre 150 bottes de foin bio récolte 2021 diamètre 150cm qualité 2021 !Ensilage de méteil bio 50% de protéagineux 50% triticale environ 200 tonnes de matière sèche.Sorgho bio fourragé récolte début septembre 2022 enrubanné en 140 bottes de diamètre 140cm.Faire offre de prix et possibilité de réaliser une analyse.
✆ 07 65 16 00 70

69 - A vendre pommes différentes variétés : Golden, Gala, Chantecler ect...
✆ 06 37 13 42 89

Divers

01 - Vds chaine à fumier Miro 66 mètres galva avec moteur tbé, cover crop Prior 22 disques.
✆ 06 19 73 37 80

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (3701)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover crop, - tracteur 4 RM (3901)
✆ 06 71 10 93 35

21 - Vends cause cessation : - tracteur JD 5100 R, - faneuse Kuhn 6.40 m., - vibro Packer 3 m., - épandeur Leboulch HV 10, - chariot Gilibert 6 m., - semoir engrais Kuhn MDS 921, - vis à grain 3 m. (3902)
✆ 06 81 80 68 23

26 - Vend benne et plateau fourrager 4R, 10T, 8M, broyeur-mélangeur Skiol, bascule, pèse bétail Marechalle.
✆ 06 95 65 20 96

38 - Vends cuve à vin en bois de chêne contenant 18 hl.
✆ 06 71 57 53 29

58 - Vends ratelier quadriballes 14 places, bar. champs 4 + 5 m., - vis à grain Denis, diam. 125 + 160, - cellule privée (3802)
✆ 03 86 50 05 79

69 - Exploitation loue studio, conviens à jeune retraité agricole sérieux. R4 Montagne. Vend trieur à grain.
✆ 06 58 39 45 72

69 - Vds poële à bois en fonte, cornet 150, 6kw, état neuf (dép. 69).
✆ 06 33 04 99 64

Elevage

55 - Vends salle de traite BouMatic 2x5 + décro. + tubulure Dac BouMatic ; grande bétaillère Balon, bon état.
✆ 06 73 62 14 57

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

69 - Twingo 2 essence 75cv, 70900 kms, distribution changé, 4 pneus état neuf, année 2009, Prix 4500 €
✆ 06 07 74 89 24

DIVERS

15 - Pass. de poupées anc. achète mod poupée tête porcelaine ou tête de 1850/1930. Vêt, acc et automates anc.
✆ 06 61 69 18 82

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter
Tomettes, tuiles, plancher, dalles, pavés d'écurie.
Tél. : 04 74 00 89 08

Achat-Vente

Récolte

21 - Agriculteur vend foin PN luzerne mélangée paille, départ ou livré.
✆ 06 84 27 13 81

39 - Vends paille, foin et luzerne. Liv. assurée
✆ 06 73 92 81 55

63 - A vendre enrubannage méteil fourrager très bonne qualité.
✆ 06 25 01 45 39

71 - Vends 300 bottes de foin 120/130, fait en 2022 dans de bonnes conditions, 120e/T.
✆ 06 50 82 92 01

Fourrage

01 - Vds foin et regain 2021-2022 bottes rondes et carrées.
✆ 06 61 15 30 25

69 - Vends paille bottes rectangulaires livrées par 10 tonnes minimum et bon foin 2022.
✆ 04 74 00 30 70

Location

Agricole

01 - Camping à la ferme 25 places culture maraîchage bâtiment location 01 Chaleins.
✆ 04 74 67 82 85 hr

Immobilier

34 - Vends 2 ha de terrain bord de route 8 km de Sommières, direction Montpellier, borne BRL
✆ 06 77 91 31 81

Emploi

Offre

18 - Venez rejoindre notre équipe au sein du GAEC LA TRIPANDE, ferme familiale en polycultures et élevage bovins viande, 530ha et 65mères. Vous avez une bonne approche des animaux et savez pratiquer les soins courants. Vous avez de bonnes connaissances en agronomie et avez la maîtrise de conduite et réglages d'engins agricoles. Vous êtes ouverts à la diversité des cultures et aux différentes pratiques agricoles. Vous avez une maîtrise technique en agriculture et élevage. BAC minimum ou expériences significatives. Débutant accepté si sérieux et motivé. Permis B. CDI après l'essai. Salaire selon compétences avérées. CV + lettre : gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

18 - Exploitation agricole en polyculture-élevage, située à Ennordres, recherche un agent ou une agente de production laitière, ayant de la rigueur, de l'autonomie et une capacité d'adaptation. Travail à effectuer : traite des vaches, entretien et alimentation du troupeau. Poste en CDD (du 01/12/2022 au 15/05/2023) – Connaissance du milieu agricole souhaité - Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 85 ou 06 03 46 99 24

21 - Exploitation polyculture élevage allaitant recherche salarié (e), CDI, 10 kms de Beaune, peut-être nourri (3801)
✆ 06 24 83 40 73

58 - Exploitation polyculture élevage allaitant recrute ouvrier agricole, qualifié ou expérimenté, secteur Corbigny (3702)
✆ 06 49 38 53 78

69 - Domaine viti recherche ouvrier(e) en CDI, exp. souhaitée, conduite tracteur. Envoyer CV + LM par mail à :
✆ domane.croix.trechens69@gmail.com

69 - Recherche cueilleurs de pommes.
✆ 06 37 13 42 89

69 - Mairie de Cogny recherche agent technique polyvalent pour espaces verts, voirie, bâtiments. Pour le 1er janvier 2023 à temps plein. Plus d'infos par mail : mairie@cogny.fr
✆ 04 74 67 30 55

Animaux

Bovin

07 - Vends males limousins 1 an pères liban rr vs leopard rrevs haled mn rre vs hbl tgs.
✆ 06 85 76 74 59

15 - Vends 9 vaches salers pleines charolais / salers, 10 vellles + 1 bourret salers. HBS St-Hippolyte.
✆ 06 43 22 56 17

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose choix important de jeunes taureaux aptes à la saillie. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (3002)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
✆ 06 67 58 18 03 Michel
✆ 06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Vend taureaux 18 mois charolais, ok pour croisement aussi, 2 500 euros, veaux aussi disponible génotypés (3803)
✆ 06 27 15 80 86

58 - Vend grand choix de taureaux 18 mois et veaux de l'année HBC, SC Hétéro et Homo. EARL Colmont (3804)
✆ 06 08 78 05 01 - 06 99 25 33 53

58 - Vends taureaux 18 mois et gros veaux reproducteurs charolais HBC ou non dont SC, très bonnes origines. Livraison assurée. GAEC Langlet - 58140 Gacogne (3903)
✆ 06 37 90 51 67

58 - Vends veaux reproducteurs et 18 mois HBC, IBR A, vêlage facile. Charetier - Anlezy (3904)
✆ 06 37 43 86 56

69 - Vends 2 vaches Jersiaise.
✆ 07 71 27 47 78

69 - Vds jeunes mâles reproducteurs HBL cornus ou hétérozygotes et laitonne homozygote.
✆ 06 71 61 73 16

71 - Élevage HBC vend taureaux 18 mois et veaux 1 an. Gaec Mathieu-Chevalier, 71430 Saint-Vincent-Bragny.
✆ 06 65 40 07 84 ou 06 67 64 30 87

Samedi 1er et dimanche 2 octobre 2022
PORTES OUVERTES
Élevage PACAUT J.M
71190 Laizy - 06 84 10 17 27
Veaux de l'année - Taureaux 18 mois - Génisses gestantes

3 élevages Charolais HBC vous ouvrent leurs PORTES
Samedi 1er et dimanche 2 octobre 2022
BERTHIER Pierre, Les Apports, 71 Marizy - **06 07 08 76 39**
EARL CHEMARIN, Les Tatins, 71 Marizy - **06 83 89 75 08**
GAEC PORNON, La Combe, 71 Viry, **06 74 53 49 72**

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

71 - Cherche lot bonnes génisses aubrac, portantes assez tôt, garanties sanitaires.
✆ 07 84 53 27 48

71 - Éleveur limousins vend pour la repro, taureaux de 11 à 18 mois dont un sans corne, HBL ou non.
✆ 06 20 55 81 02

71 - Portes ouvertes 14 et 15 octobre 2022, proche Charolles, 6 élevages charolais de Charolais Passion71.
Devillard Jacques Pierre
06 81 90 94 97.
Bernigaud Jacky
06 82 37 57 79.
Delorme Eric
06 34 36 62 68.
Pacaud Philippe
06 81 82 27 97.
Gaec Barge-Federici
06 81 38 58 44,
06 72 17 29 66.
Bajard Jean-Francois
06 30 86 06 65.

73 - Vends cause cessation vaches et génisses pleines race 12. Et 3 ha de maïs.
✆ 06 79 25 89 57

89 - Elevage HBC vend 40 taureaux charolais 18 mois, - veaux mâles de l'année, - génisses 18 mois, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (3408)
✆ 06 89 18 05 87 -
06 79 50 15 71 -
GAEC CADOUX

Caprin

03 - vends 40 brebis IDF cheptel non inscrites présumées pleines terme décembre et 35 agnelles nées printemps 2022 prêtes à la lutte.
✆ 04 70 43 84 97

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées , réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

74 - Vends 5 chiots Border Collie M/F non LOF, nés le 09/06/22, mère N° 250269811820447.
✆ 04 50 43 50 01

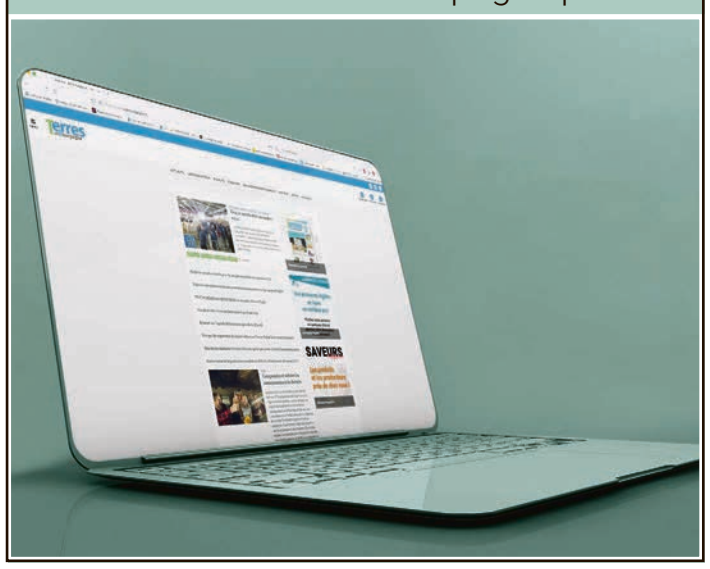
Equin

63 - Achète chevaux et poneys à valoriser et chevaux de réforme. Faire proposition.
✆ 06 81 21 25 20

Divers

26 - Cherche pour troupeau de brebis, luzerne, prairie, parcours, étudie toutes propositions.
✆ 06 87 71 31 35

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout



Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc — PORCS
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ La chèvre — LA CHÈVRE
☐ Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n° | | | | |

Date d'expiration | |

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour **1 AN - 120 €**

☐ Je m'abonne pour **2 ANS - 220 €**

☐ **+ 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix ***
☐ pour 1 an 53 €
☐ pour 2 ans 106 €

TOTAL

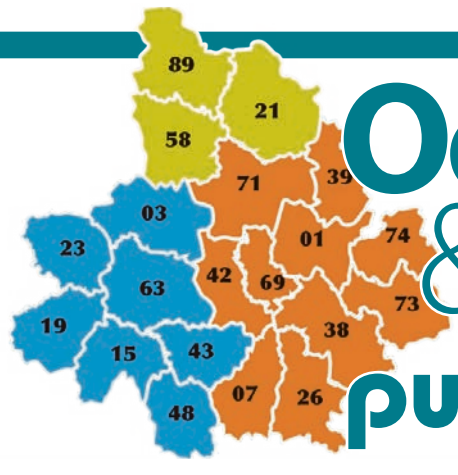
Mécanicien (H/F)
Brazey Motoculture, entreprise spécialisée dans la vente et la réparation de matériel agricole et de motoculture.

Le poste :
Emploi situé à Brazey-En-Plaine (21)
Entretien & dépannage de matériel d'irrigation et de matériel de légumes.
Formation possible - Temps plein en CDI
Minimum CAP ou BAC PRO maintenance des matériels option matériels agricoles
Véhicule de fonction et mutuelle
03 80 32 00 50 – 06 09 92 03 30
Envoyer CV à brazey-motoculture@orange.fr



MATÉRIEL AGRICOLE OCCASIONS
- Faneuses 4-6-8 toupies
- Andaineur 3,20 m
- Andaineur 2 rotors latéral ou central
- Faucheuse condi. 2,80 m - 3,10 m portée
- Presse balles rondes Claas-New Holland
- Arracheuse pomme de terre 2 rangs
- Epandeur 6 T et 8 T
- Préparateur de semis 4,5 m
- Semoir maïs Amazone 4 rangs
- Enrubaneuse semi portée double satellites
- Semoir a chaux porté avec rampe

AGRI PLEVY - 06 81 01 53 82



Occasions & emplois puissance 20

BOucheron TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT JCB
Recrute pour son site de Ménétreux le Pitois (21)
Un TECHNICIEN AGRICOLE (H/F)
Un CHEF D'ATELIER (H/F)
Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

DIMA Concession matériel agricole DEUTZ-FAHR / KUHN / POTTINGER
Recrute pour renforcer son équipe sur le site de PERON 01630
- **MAGASINIER (SERVICE PIÈCES) CDI (H/F)**
- **MECANICIEN AGRICOLE CDI (H/F)**
Issu des filières réparations agricoles ou TP ou Poids Lourds.
- **COMMERCIAL ITINÉRANT EN MATÉRIEL AGRICOLE CDI (H/F)**
Secteur Savoie, Haute-Savoie et Sud de l'Ain

Pour ces postes des connaissances du milieu agricole, la maîtrise des outils informatiques et de l'expérience sont des atouts supplémentaires.

- **CHAUFFEUR-LIVREUR CDI (H/F)**
Avec permis PL et SPL+ montage du matériel (bon bricoleur)

Tél. 04 50 56 32 27 – dima.01.no@dimaagri.com

Les Ets FRÉDIÈRE RECHERCHE
1 technicien SAV
Tracteur matériel agricole pour notre base de Mably (42)
Envoyer CV à Ets Frédière
15 montée du Bois d'Art
69210 Savigny
ou contacter le :
06 76 72 05 49
jeanchristophefrediere@frediere.com
TRACTEURS ET MACHINES AGRICOLES SAS FRÉDIÈRE SINCE 1904

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS OSTEO FRANCE ORTHO
au capital de 50 000 euros
Siège social : 69 Boulevard Henri Sellier
92150 SURESNES
851 821 397 RCS NANTERRE

Aux termes :
- de l'AGOA du 20/05/2022, la SASU BAZIR Partner, au capital de 1 500euros, dont le siège social est 10 Rue Sully - 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 908 140 130, a été nommée en qualité de Présidente à compter du 20/05/2022 en remplacement de M. Mohamed-Salah ALLALI, démissionnaire
- d'une décision du 20/05/2022, la Présidente a décidé de transférer le siège social au 3 Rue du Rompot - 21121 FONTAINE LES DIJON à compter du 20/05/22 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 851 821 397 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON.
POUR AVIS
La Présidente

AL22004209

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DE L'ALMA

L'AGE du 01/08/22 de la «SCI DE L'ALMA», capital : 1000 euros, siège : 26 avenue Dode de la Brunerie 75016 PARIS, 792816076 RCS PARIS, a décidé de transférer le siège au 7 route de Gien 21430 MENESSAIRE à compter du 01/08/22 et de modifier l'article 4 des statuts. Société immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 792 816 076 RCS PARIS. Nouvelle immatriculation au RCS de DIJON. Société constituée pour 99 années à compter du 30/04/2013. Objet : achat, aménagement par construction, réhabilitation ou autrement en vue de la gestion et de la location de tous immeubles bâtis ou non bâtis. Capital : 1000 euros composé d'apports en numéraire.

AL22004217

TOLERIE REMOND
Société par actions simplifiée
au capital de 231.760 euros
Siège social : 13 Route de Semur
21500 CREPAND
RCS DIJON 792 758 377

AGM du 31.08.2022 – Modification des dirigeants
Président :
AM : M. Dominique REMOND
NM : GR HOLDING – 12 Rue des Ecrynières 21140 MILLERY – RCS DIJON 917 948 572
Directeur Général :
AM : M. Guillaume REMOND
NM : BARBER SHOP STUDIO – 290 Rue de Vaugirard 75015 PARIS – RCS PARIS 918 575 739
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La présidente

AL22004221

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SAS ARTGLASSES
SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 avenue du Parc,
21200 BEAUNE
811 392 737 RCS DIJON

Suite à l'AGM du 31 août 2022, l'objet social a été étendu à l'achat et la vente de verres, l'achat et la vente de vins et eau de vie, le consulting et le courtage autour du monde du vin à destination des professionnels et particuliers, l'activité d'apporteur d'affaires dans le monde du vin, la réception de clients aux restaurants et aux domiciles et l'acquisition, l'administration, l'exploitation, la mise en location de biens immobiliers bâtis ou non bâtis, et les statuts ont été mis à jour en conséquence ; et Madame Brigitte AOUST, demeurant 3 avenue du Parc, 21200 BEAUNE, a été nommée en qualité de Directeur Général à compter du 1er septembre 2022.

AL22004232

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI 35 PONTHIEU
SCI au capital de 113000 €
Siège Social : 35 Rue de PONTHIEU
75008 PARIS 08
488055567 RCS de PARIS

Par AGE du 21/09/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 20 Rue Jean Moulin 21400 CHATILLON SUR SEINE, à compter du 21/09/2022.
Gérance : Claudette LINARD-KAJPUST 20 Rue Jean Moulin 21400 CHATILLON SUR SEINE
Radiation au RCS de PARIS et immatriculation au RCS de DIJON

AL22004236

JEMIPE HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 48 Bis Rue de Longvic
21300 CHENOVE
RCS DIJON 487 734 469

Par AGOA du 30.06.2021, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats des commissaires aux comptes titulaire, la société LDS AUDIT et suppléant M. Eric DEBUISSON.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
Le Président

AL22004240

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DOKK FLUID TRADE
SAS au capital de 500 €
Siège Social : 67 RUE VICTOR HUGO
71000 MACON
905259453 RCS de MACON

Par AGE du 15/09/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 19 RUE GEORGE SAND 21300 CHENOVE, à compter du 15/09/2022.
Présidence : SOUEI 19 RUE GEORGE SAND 21300 CHENOVE
Radiation au RCS de MACON et immatriculation au RCS de DIJON

AL22004242

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

CESAR,
SCI au capital de 500€
11 boulevard Clemenceau
BEAUNE (21200)
RCS DIJON 913322749

Par assemblée en date du 21/09/2022, les associés ont pris acte de la décision de démissionner d'Antonio MARQUES domicilié au siège, de ses fonctions de co-gérant à compter du 21/09/2022.Pour avis la Gérante.

AL22004245

AUGMENTATION DU CAPITAL

FLAC
Société civile au capital de 270 500 euros
Siège social : 6 rue Paul-Emile Victor -
21000 DIJON
RCS DIJON n°822 019 808

Aux termes d'une délibération en date du 16/09/2022 et d'un acte reçu par Me LORISSON, notaire à DIJON, le même jour, l'assemblée générale Extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 117 397 euros pour le porter de 270 500 euros à par apport de 387 897 euros.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Pour avis,

AL22004248

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

A-N CONCEPTION
SARL au capital de 2 000 €
Siège social
20 Boulevard Maréchal Foch
21200 BEAUNE
494 095 086 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 25 juillet 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 20 Boulevard Foch - 21200 BEAUNE au 13 Rue Colbert – 21200 BEAUNE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts
Modification sera faite au Greffe du TC de DIJON.

AL22004254

NEXEN AVOCATS

MODIFICATIONS DES STATUTS

TOP RUN 21
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social
Galerie Commerciale Carrefour
Grand Quétigny - Cellule
101Avenue de Bourgogne
(21800) QUETIGNY
810 148 247 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 19 août 2022 , l'associée unique a décidé : - de transférer le siège social du Galerie Commerciale Carrefour Grand Quétigny – Cellule101 – Avenue de Bourgogne (21800) QUETIGNY au Centre commercial Carrefour – Cellule170 – Avenue de Bourgogne (21800) QUETIGNY à compter du même jour, et - d'étendre l'objet social en ajoutant l'activité « textile ».Les articles 2 et 4 des statuts ont été mis à jour en conséquence.Depôt légal au RCS de DIJON.
Pour avis -La gérance

AL22004257

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

DOMAINE CHRISTIAN CONFURON ET FILS
Société Civile d'Exploitation
au capital de 14 400 Euros
Siège social
11 rue Gaudin, Château de la Crée
21590 SANTENAY
350 591 319 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2021, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Philippe CONFURON de ses fonctions de cogérant avec effet au 31 décembre 2021 et n'a pas procédé à son remplacement Monsieur Evan KARP assumera désormais seul la gérance de la société.
Pour avis. La gérance

AL22004264

TRANSFORMATION

Aux termes de l'assemblée générale du 23 09 22, de la société : SARL ALEO
Société à responsabilité limitée Au capital social de 17.000 €. Siège social : 22 A Boulevard Churchill 21000 DIJON RCS DIJON n°410 879 019.
Il a été décidé de transformer la Société à responsabilité limitée en Société par Actions simplifiée à compter du jour de ladite assemblée. Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau.
A été nommé : - président Sandrine Bratigny, demeurant 1 rue Colette 21850 SAINT APOLLINAIRE.
Cessions d'actions et agrément : les cessions d'actions sont libres.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : toute personne doit prouver sa qualité d'associé avant d'assister à une assemblée générale.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis.

AL22004283

NON RENOUVELLEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUBERIME
Société par actions simplifiée
au capital de 330 000 euros
Siège social
10 rue Paul Auban
21310 MIREBEAU SUR BEZE
RCS DIJON 810 663 419

Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 30/06/2022, la société EVALUATION AUDIT ET TRANSMISSION, Commissaire aux Comptes titulaire, et M. Robert ARCIER, Commissaire aux Comptes suppléant, n'ont pas été renouvelé dans leurs fonctions et n'ont pas été remplacés.
POUR AVIS
Le Président

AL22004300

// GÉRANCE

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé du 02 avril 2015, La société ORCHESTRA PREMAMAN, société anonyme à conseil d'administration au capital de 12.159.825 euros, RCS MONPELLIER 398 471 565, aux droits de laquelle intervient la société NEWORCH SAS au capital de 13.000.000,00 euros sise 200 RUE DES TAMARIS, ZAC SAINT ANTOINE - 34130 SAINT-AUNÈS, 882 808 587 RCS de MONTPELLIER, suite au jugement du Tribunal de commerce spécialisé de Montpellier en date du 19 juin 2020 arrêtant le plan de cession de l'activité et des actifs de la société ORCHESTRA-PREMAMAN au bénéfice de la société NEWORCH. a donné en location-gérance à la société REV'ONE, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, ayant son siège social ZAC SAINT ANTOINE 200 Avenue des Tamaris à SAINT AUNES (34130), immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le n° 804 218 485,un fonds de commerce de vente au détail par exploitation directe ou indirecte de vêtements chaussures ou accessoires pour enfants puéricultures sous enseigne ORCHESTRA exploité Centre Commercial CARREFOUR 13B Boulevard du Grand Marché 21800 QUETIGNY.
Ce, pour une durée ayant commencé à courir du 24/09/2014 jusqu'au 23/09/2023 renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation, pour des périodes de trois années.
POUR AVIS

AL22004096

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 26/09/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
GRANCEY-LE-CHATEAU-NEUVELLE:
Terres, landes et bois - Urbanisme : RNU
1 ha 00 a 49 ca
- Montagne des lavieres: B-324 - Saint germain: C-176-177-179-181-182-184-185
COUCHEY: Vigne AOP Bourgogne Aligoté certifiée bio - Urbanisme : zone Ap du PLU - Libre
53 a 35 ca
- Au corcaron: AD-77(J)-77(K)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 17/10/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22004266

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 31/08/2022, l'associée unique de LUCIE BOUTIQUE (SARL en liquidation au capital de23 019,80 euros ayant son siège social et de liquidation 7 allée P.Picasso, BP 13073, 21030 DIJON CEDEX,immatriculée 301 029 633 RCS DIJON) a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Lucette LEHEUDRE, demeurant 7 allée P.Picasso 21000 DIJON, de son mandat de liquidatrice, lui a donné quitus de sa gestion, a prononcé la clôture de liquidation et déposé les comptes de liquidation au RCS de DIJON.
Pour avis
La Liquidatrice.

AL22004237

CLÔTURE DE LIQUIDATION

HSMC
Société par actions simplifié en liquidation
Au capital de 16 000 euros
Siège social: 4 rue des Vignes -
21600 OUGES
Siège de liquidation:
4 rue des Vignes -21600 OUGES
832704977 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2021 ` OUGES, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation,déchargé Monsieur Yann MALIN, demeurant 4 rue desVignes-21600 OUGES, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON et la Société sera radiée du RCS. Pour avis-Le Liquidateur

AL22004004

JOUFFROY + FILEAS AVOCATS

JOUFFROY & FILEAS
Notaires et Avocats
43 rue Devoge
21000 Dijon

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI QUENTHEO
SCI au capital de 1000 €
Siège social :7 Impasse de Pisseloup
21410 Fleurey-sur-Ouche
491 181 897 RCS de Dijon

Le 03/06/2022, le liquidateur a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. DEROUSSIAUX Bruno, demeurant 1 rue Racine 25300 Pontarlier pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Radiation au RCS de Dijon

AL22004202

DISSOLUTION

S.C.I. 1 RUE DES VEROTTES
Société Civile Immobilière
au capital de 15 244,90 Euros
Siège Social : 11 Boulevard Clémenceau – BEAUNE (21200)
338.392.392 R.C.S. DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18 juillet 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Thierry BAILLY, demeurant Ferme de Répand – 21190 MERCEUIL, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Les fonctions de gérante de Mme Odile HERY prennent donc fin à compter du même jour du fait de cette nomination.
Le siège de la liquidation est fixé au 11 Boulevard Clémenceau – 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22004239

CLÔTURE DE LIQUIDATION

JP JTERRA
SASU au capital de 1000 €
Siège Social
51B Bd de TROYES 21240 TALANT
850956905 RCS de DIJON

L'associé unique, en date du 15/09/2022, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. JACQUINET Jean Pierre 51B Bd de Troyes 21240 TALANT pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 15/09/2022
Radiation au RCS de DIJON

AL22004255

DISSOLUTION

SCI PECKER
Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 Euros
Siège Social
2 Ter allée des Corviottes
21240 TALANT
528 839 657 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 Juillet 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Pierre BORNET demeurant 2 Ter allée des Corviottes – 21240 TALANT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 2 Ter allée des Corviottes – 21240 TALANT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le mandat du gérant, Monsieur Pierre BORNET, prend fin du fait de la nomination d'un liquidateur.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22004261

// CONSTITUTION

SCI DIGANDON

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 23 août 2022, par acte sous seing privé, pour une durée de 99 années, d'une SOCIETE CIVILE dénommée « DIGANDON », dont le siège social est fixé 17, rue Diderot - 21000 DIJON. Capital social : le capital social est fixé à 1.000 euros. Objet social : La Société a pour objet : - La propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, et de tous droits immobiliers dont la société peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement. - Eventuellement, l'aliénation de ceux de ses immeubles ou droits immobiliers devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société. - L'acquisition, la gestion, la vente de valeurs mobilières, titres de placement, titres de toutes sociétés ou tous groupements et de tous droits portant sur ces valeurs et titres. Pour la réalisation de cet objet et pour faciliter celui-ci, la société peut. recourir en tous lieux à tous actes ou opérations, notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèques ou toutes autres sûretés réelles sur les biens sociaux, dès lors que ces actes et opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet. Gérance : Le premier gérant est Madame Diane GANDON, née le 17 novembre 1996 à PROVINS (77160), de nationalité française, demeurant 17, rue Diderot - 21000 DIJON, nommé par assemblée générale constitutive du 23 août 2022 pour une durée indéterminée avec pouvoir général d'engager la société envers les tiers. Cession de parts : les parts ne peuvent être cédées qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant les trois quarts des parts sociales. Immatriculation de la société : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de DIJON (21000).
La gérance. Pour avis,

AL22003867

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 24/08/22, il a été constituée une société civile de moyens présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : RENEVEY & DOURGIAN
Objet social : faciliter l'activité professionnelle des membres de la société, par la mise en commun de tous moyens utiles à l'exercice de leur profession, en veillant au respect de la liberté de choix du patient et de l'indépendance professionnelle de chaque associé, sans que la Société puisse elle-même exercer celle-ci, ni rechercher de bénéfices autre que l'économie qui pourra en résulter pour chacun des associés, et sans que le capital investi soit rémunéré.
Siège social : 23 rue de Bellevue à DIJON (21)
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation
Capital : 100 € constitué uniquement d'apports en numéraire
Cession de parts soumise à l'agrément des associés
Gérance : Monsieur Dylan DOURGIAN et Madame Charlotte RENEVEY, domiciliés 23 rue de Bellevue à DIJON (21)
Immatriculation au RCS de DIJON.
Pour avis.
La gérance

AL22003909

AGENCE FREDERIC CARON CHAMPAGNES ET VINS
Société par Action Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 Impasse de la Rente Logerot
21160 MARSANNAY LA COTE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 29 Septembre 2022 à Marsannay la Cote, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société par Action Simplifiée Unipersonnelle Dénomination sociale : AGENCE FREDERIC CARON CHAMPAGNES ET VINS Siège Social : 11 Impasse de la Rente Logerot 21160 MARSANNAY LA COTE Objet social : L'activité d'agent commercial en vins, spiritueux et tous produits alimentaires, l'importation, l'exportation et le négoce de vins et de spiritueux et de tous produits alimentaires, l'achat, la vente en gros, demi-gros et détail de vins, spiritueux et tous produits alimentaires, Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros
Présidence : Monsieur Frédéric CARON domicilié 11 Impasse de la Rente Logerot 21160 MARSANNAY LA COTE Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon. Pour avis

AL22004214

DE LA GOURDE
Société civile immobilière
au capital de 500 000 euros
Siège social : 8 bis route de Chatillon
21120 VILLEY SUR TILLE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VILLEY SUR TILLE du 08.09.2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : DE LA GOURDE
Siège social : 8 bis route de Chatillon, 21120 VILLEY SUR TILLE
Objet social : L'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier et mobilier, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt. Ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement et notamment le cautionnement hypothécaire par la SCI mais exclusivement à la garantie des emprunts destinés à la constitution ou à l'augmentation du capital.Exceptionnellement, la revente des biens immobiliers sous réserve que cela ne porte pas atteinte au caractère civil de la société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 500 000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Dominique LONG GIRODET, demeurant 8 bis route de Chatillon 21120 VILLEY SUR TILLE
Monsieur François LONG, demeurant 8 bis route de Chatillon 21120 VILLEY SUR TILLE
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas - agrément des associés représentant les deux tiers au moins du capital social.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
Pour avis La Gérance

AL22004205

AVIS DE CONSTITUTION

Acte reçu le 08/09/2022 par Me Maude CLEON
Dénomination : CANOSTRA- Forme juridique :société par actions simplifiée unipersonnelle-Capital social : 10.000 €- Siège social : 3 sentier Beauvallon - 21910 NOIRON-SOUS-GEVREY.-Objet : L'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste et en particulier de la fonction de maître d'oeuvre. La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales,financières, agricoles, viticoles, foncières, civiles ou autres autres, créées ou à créer, la gestion et la mise en valeur desdites participations, la gestions des droits d'auteurs et gestion de la propriété intellectuelle- Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. - Président : M. Baptiste MORETTI (19 rue Alexandre Nicolas). Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Encas d'associé unique : décisions prises par lui sous la forme de décisions unilatérales. En cas de pluralité d'associés : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et chaque action donne droit à une voix. Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés : Libres entre associés. Les autres sont soumises à l'agrément préalable de la société (majorité des deux tiers des actions). RCS : La société sera immatriculée au RCS de DIJON.M. CLEON, Notaire

AL22004241

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 22/09/2022 il a été constitué une SCI dénommée : LA CABANE
Siège social : 70 Chemin de la petite Châtelaine 21200 BEAUNE Capital : 1000 €
Objet social :
• La propriété et la gestion, à titre civil, de tous biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles à quelque endroit qu'ils se trouvent ;
• L'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles ;
• La construction sur les terrains dont la société est ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte ;
• La réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination ;
• L'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux ;
• L'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire ;
• Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Gérance : Mme MARTIN Ludivine demeurant 70 Chemin de la Petite Châtelaine 21200 BEAUNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

AL22004256

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à FONTAINE LES DIJON (21). du 23/09/2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes.
Dénomination : DEMETERRE.
Siège : 6 Bd Clémenceau, 21000 DIJON .
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Capital : 5 000 euros.
Objet : Marchand de biens en France et dans tous pays. Achat, aménagement et rénovation en vue de leur revente de tous biens meubles et immeubles bâtis ou non bâtis, de fonds de commerce ou droits au bail. Acquisition et gestion d'actions ou parts de toutes sociétés et notamment de sociétés immobilières ou de promotion immobilière ou la souscription de parts ou actions de sociétés en vue de leur. cession. Location ou sous-location de meubles ou d'immeubles nus ou meublés. Promotion immobilière. Lotissement. Prestations de services et conseils en tous domaines aux filiales et autres sociétés.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : société NOEVA ENTREPRISE, Société à responsabilité limitée au capital de 55 000 euros, dont le. siège social est 6 Boulevard Georges Clémenceau, 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 850 389. 586,
Directeurs généraux : - société FINACTIS, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10 000. euros, dont le siège social est 8 Rue Marceau, 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 902 770 718, - société MC98 INVEST, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 500 euros, dont le siège social est 8 Rue Marceau, 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 911 958 825, - société CLARENCY, Société à responsabilité limitée au. capital de 8 000 euros, dont le siège social est 5 Rue d'Alise - 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le. numéro 820 088 342, - société VENOY AMENAGEMENT SOLEIL LEVANT YONNE - V.A.S.Y., Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros dont le siège social est 15 Chemin de la Grosne, 71460 SERCY, immatriculée au RCS de CHALON/SAONE sous le numéro 899 630 958.
POUR AVIS. La Présidente.

AL22004260

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 23 septembre 2022, il a été constitué une société présentant

ANNONCES LÉGALES

les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : JAD AUDIT & CONSEIL.
Siège social : 15 rue des Aumônes, 21200 BEAUNE.
Objet social : - l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au Tableau de l'Ordre des experts-comptables ; - l'exercice de la profession de commissaire aux comptes, dès son inscription sur la liste des commissaires aux comptes.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 3 000 euros
Gérance : M. Julien ARNOULT-DELACOUR, demeurant à BEAUNE (21200) – 15 rue des Aumônes, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22004262

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 23 septembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : A&G. Siège social : 54 rue des Blanches Fleurs, 21200 BEAUNE. Objet social : l'exercice de la profession d'expert-comptable. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 3 000 euros. Gérance : M. Guillaume VERSAVEL, demeurant à BEAUNE (21200) – 54 rue des Blanches Fleurs et Mme Adeline VERSAVEL, demeurant à BEAUNE (21200) – 54 rue des Blanches Fleurs.Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis La Gérance

AL22004273

PRET A CONSULTER
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1000 euros
Siège social
5 Rue du Régiment de Bourgogne
Bâtiment A entrée 1 A
21200 BEAUNE
DIJON RCS EN COURS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BEAUNE (21),du 15/09/2022, il a été créé une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination sociale : PRET A CONSULTER
Durée : 99 années
Siège social : BEAUNE (21), 5 Rue du Régiment de BOURGOGNE -Bâtiment A Entrée 1 A
Capital social : 1000 euros divisé en 1000 actions de 1euros nominal chacune
Objet :
- L'exploitation d'un savoir-faire dénommé « prêt à consulter », directement ou indirectement notamment par voiede licence ou tout autre moyen d'en conférer lajouissance ;
- La participation de la société, par tous moyens,directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres oudroits sociaux, de fusion ou autrement, de création,d'acquisition, de location, de pris en location gérance detous fonds de commerce ou établissements ; la prise,l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédéset brevets concernant ces activités ;
- Et généralement, toutes opérations industrielles,commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Présidente :
PS CONCEPT, SAS au capital de 200 000 euros, dont le siège social est à BEAUNE (21), 5 Rue du Régiment de BOURGOGNE,Bâtiment A Entrée 1A, et immatriculé auprès du RCS de DIJON sous le numéro B 500 436 928,
Directrice Générale
Mme Madeline Patricia Claudine WICKER, née PIOT le10/03/1986 à PARIS (75), et domiciliée à LYON (69), 14 Rue BOURNES
Accès aux assemblées générales :
Tout associé a droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres de capital sont inscrits en compte à son nom.
Agrément : Toute mutation de valeurs mobilières à titre onéreux ou gratuit au profit d'un tiers est soumise à la purge préalable de la procédure d'agrément
Immatriculation : DIJON
Pour avis
Le président

AL22004275

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 22/09/2022 à LONGVIC, il a été constitué la société suivante : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : SANTOS AFONSO MARQUES. Siège : 16 Rue Colbert, 21600 LONGVIC. Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. Capital : 1 500 euros. Objet : tous travaux de plomberie, chauffage, climatisation, sanitaire et ventilation (VMC) ; toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Filipe AFONSO MARQUES, demeurant 14 Rue François Pompon, 21160 MARSANNAY LA COTE. Directeur général : Mme Catia VICTORIO DOS SANTOS, demeurant 14 Rue François Pompon 21160 MARSANNAY LA COTE. POUR AVIS. Le Président

AL22004279

Me Hélène RUDLOFF

AVIS DE CONSTITUTION

Date de l'acte : 24 septembre 2022, en cours de publication au SPF MACON 1
Forme : Groupement Foncier Agricole
Dénomination : GFA LAFARGE FRERES
Siège social : TALANT (21240) 35 rue des Epoutières
Objet : propriété, administration par dation à bail uniquement de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.
Durée : 99 années
Capital social : 70 560,00 € se composant d'apport en nature de biens sis à UCHIZY
Gérant : Monsieur Bernard LAFARGE - TALANT (21240) 35 rue des Epoutières
Les cessions de parts entre vifs sont soumises à l'agrément des associés, sauf cessions entre associés.
Le Groupement sera immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS ET MENTION

AL22004297

Me Hélène RUDLOFF

AVIS DE CONSTITUTION

Date de l'acte : 24 septembre 2022, en cours de publication au SPF MACON 1
Forme : Groupement Foncier Agricole
Dénomination : GFA HERITIERS LAFARGE-PETIT
Siège social : TALANT (21240) 35 rue des Epoutières
Objet : propriété, administration par dation à bail uniquement de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.
Durée : 99 années
Capital social : 73 990,00 € se composant d'apport en nature de biens en SAONE ET LOIRE
Gérant : Monsieur Bernard LAFARGE - TALANT (21240) 35 rue des Epoutières
Les cessions de parts entre vifs sont soumises à l'agrément des associés, sauf cessions entre associés ou au profit des descendants.
Le Groupement sera immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS ET MENTION

AL22004298

NIÈVRE

// MODIFICATION

NON RENOUVELLEMENT COMMISSAIRE AUX COMPTES

A.MAILHARRO
Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : Le Champ Mâle, Zone Industrielle,
58640 VARENNES VAUZELLES
381 751 171 RCS NEVERS

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 23/06/2022, il résulte que le mandat de la société CABINET GESCOREC, Commissaire aux Comptes titulaire, est arrivé à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

AL22003997

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DES BLANQUES SCI au capital de 1524,49€
Siège social : 90b route de Lyon 58000 Sermoise sur Loire 422 022 277 RCS Nevers Le 15/09/2022, le gérant a décidé de transférer le siège social de la société à bat C appart.101 24 avenue du Languedoc, 11100 Narbonne-plage à compter du 09/08/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Dépôt au RCS de Narbonne

AL22004163

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

BARBER SHOP 58
SASU au capital de 1000 €
Siège social : 70 RUE DE NIEVRE
58000 Nevers
882 580 475 RCS de Nevers

L'AGE du 09/05/2022 a nommé président Mme PETITJEAN ANAIS SADNRINE CHRIS, demeurant 17 RUE PIERRE RATEAU 18000 Bourges en remplacement de M. BOUHRIA FARID
Mention au RCS de Nevers

AL22004210

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ENTREPRISE CHARLES
SARL au capital de 7600 €
Siège Social : 23 BIS CHEMIN DU TOUR DU BOIS
77500 CHELLES
452768575 RCS de MEAUX

Le gérant, en date du 01/06/2022, a décidé de transférer le siège social au 32 Passage Privé du Maupas 58000 NEVERS et d'effectuer les modifications suivantes au 01/06/2022 :
Gérance : FRANCIS ARULAPPU JUDE BANHUR 32 Passage privé du Maupas 58000 NEVERS en remplacement de MARUSALINE ANATHAN
Radiation au RCS de MEAUX et immatriculation au RCS de NEVERS

AL22004212

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL B PESCAGLINI
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
15 rue Saint-Agnan
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
830 161 774 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision du 21.07.2022 l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 15 rue Saint-Agnan, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE au Zone Industrielle Les Belles Barbes - Busserolles, 58180 MARZY à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis.

AL22004251

SELARL BAROSO TRICARICO
Avocats
6A Passage de l'Oratoire
CS 30084
84006 AVIGNON CEDEX 1

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AG EUROPE
SASU au capital de 500 euros
Siège social
4 Rue des Canes 58530 Dornecy
539 710 483 RCS de Nevers.

Le 01/09/2022, le président a décidé de transférer le siège social 1 Route du Canal 58800 Sardy-lès-Epiry, à compter du 01/09/2022.
Mention au RCS de Nevers.

AL22004263

// GÉRANCE

LOCATION GÉRANCE

Par acte SSP du 01/09/2022 SARL ATENAIS 16 rue de chalivoy18150 la guerche sur l'aubois a donné location gérance à : Mr Fabien saindrenan4 rue edouard Thiers 58330 Saint Saulge, son fonds de commerce de bar et française des jeux sis et exploité au café du centre, 19 rue du commerce 58330 ST SAULGE.Le présent contrat est consenti pour une durée de 12 mois à compter du 01/09/2022 au 01/09/2023, renouvelable par tacite reconduction.

AL22004166

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Thibaut MARIE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin**, le 14 septembre 2022, enregistré à NEVERS, le 19 septembre 2022, référence 5804P01 2022 N 00501, a été cédé un fonds de commerce par :
Madame Djamila BOUDINAR, demeurant à NEVERS (58000) 8 rue François Fourquemin, Divorcée de Monsieur Mario Patrick RICHARD et non remariée. A :
La Société dénommée **OLOLO**, dont le siège est à NEVERS (58000) 18 Rue de la Jonction, identifiée au SIREN sous le numéro 918246273 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Désignation du fonds : fonds de commerce de débit de boissons sis à NEVERS (58000), 18 Rue de la Jonction, connu sous le nom commercial «LE DJIMMY'S».
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DIX MILLE EUROS (10 000,00 EUR),
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22004243

Notaires

SELAS PIERRE JOURDIER –
MARIE CHERAMY –
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE CESSION

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire associée de la SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE, titulaire d'un Office Notarial à NEVERS (Nièvre), 3 rue Henri Barbusse, le 16 septembre 2022, enregistré au SPFE de NEVERS 1, le 20 septembre 2022, dossier 2022 00023488, référence 5804P01 2022 N 00505,
Monsieur Dominique SERRET, restaurateur, et Madame Sylvie Marie TISSIER, employée de commerce, demeurant ensemble à NARCY (58400), Chemin du Petit Champ,Nés savoir :
- Monsieur SERRET à ROCHEFORT (17300), le 31 janvier 1959,
- Madame TISSIER à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400), le 14 juillet 1959.
Ont vendu à :
La société dénommée LE CENTRAL, Société par actions simplifiée (société à associé unique) au capital de 5000 EUROS, ayant son siège social à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400), 30, rue des Hôtelleries, identifiée au SIREN sous le numéro 915353072 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Un fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS, RESTAURATION TRADITIONNELLE, TRAITEUR connu sous le nom commercial de « BAR DU CENTRE », exploité à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400), 28, 30 et 30 Bis rue des Hôtelleries – 2 Place du Commandant Barat.
Moyennant le prix de : CENT CINQ MILLE EUROS (105.000,00 Eur)
Ce prix s'applique, savoir :
- Aux éléments incorporels pour QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS (98.285,00 Eur)
- Aux éléments corporels pour SIX MILLE SEPT CENT QUINZE EUROS (6.715,00 Eur).
Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire en l'étude de NEVERS, 3 rue Henri Barbusse, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).
Pour avis unique.

AL22004247

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 19/09/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SARL Barreau (SARL)
- les Vendues - 58140 Brassy
RCS/RM 58 : 891 358 269
Le Greffier,

AL22004285

Par jugement en date du 19/09/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
NEW INFORMATIQUE SYSTEM SERVICES (SAS)
46, Rue Anatole France - 58260 La Machine
RCS/RM 58 : 839 506 011
Le Greffier,

AL22004286

Par jugement en date du 19/09/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SAS BRASSERIE DU GRAND BOIS (SAS)
25, Rue Saint-Just - 58400 La Charité-sur-Loire
RCS/RM 58 : 899 806 780
Le Greffier,

AL22004287

Par jugement du Tribunal de commerce de Bourges en date du 30/08/2022, clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire concernant la société :
SARL SOLAI'O ENERGIE
Adresse du siège : 41 Rue du Bois des Cheminées 18570 Morthomiers
RCS : 510 003 940
Le Greffier

AL22004294

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

ae ALPHA EXPERTS NEVERS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : LE MOULIN DE GRANDRY.
Forme : SCI.
Capital social : 440 000 euros.
Siège social : Grandry - Moulin de Grandry, 58110 DUN-SUR-GRANDRY.
829385616 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGO en date du 01/08/2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation de la société.
Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de NEVERS.
Radiation au RCS de NEVERS.

AL22004218

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI SAINT ELOI
Société civile en liquidation
au capital de 32 004,49 euros,
RCS de NEVERS n° 402 174 130,
siège social LA BARBOUILLERE
ZI SAINT-ELOI -
58 000 NEVERS

Par décision unanime des associés constatée dans un acte du 8 octobre 2021, la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 1er septembre 2021.
A été nommée Liquidateur la Selarl AJ UP, société d'administrateurs judiciaires, au capital de 778 526 euros, inscrite au RCS de CHAMBERY sous le numéro 820 120 657, domiciliée 5 Av Général de Gaulle, 73000 CHAMBERY prise en la personne de Maître Grégory WAUTOT en son établissement sis 30-32 rue Blatin 63000 CLERMONT-FERRAND.
Le siège de liquidation est fixé au domicile du liquidateur, Selarl AJUP, représentée par Maître Grégory WAUTOT en son établissement sis 30-32 rue Blatin 63000 CLERMONT-FERRAND.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué, en annexe au registre du commerce et des sociétés du greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

AL22004238

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EXPLOITATION AGRICOLE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE DES GODARDS
EARL en liquidation
au capital de 155 000 €
Siège social
4 route des Thus
58310 SAINT AMAND EN PUISAYE
422 719 617 RCS NEVERS

Liquidateur : Mme Mireille CAVOY - 4 route des Thus - 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE
L'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2022 a approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé celui-ci de son mandat.Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS (Nièvre).
Pour avis, le liquidateur.

AL22004249

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI JOBY
Société Civile en liquidation
au capital de 1.524,49 euros
Siège de liquidation
63 route de Corcelles
58180 MARZY
381 419 217 RCS NEVERS

L'assemblée générale ordinaire du 31 août 2022 a approuvé le compte rendu de clôture de liquidation de la société, donné quitus à M. Gérard JOBY dt 12 chemin du Monceau – 58180 MARZY de son mandat de liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Le compte de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis, le liquidateur, G. JOBY

AL22004304

// CONSTITUTION

CHARACHE
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social
21 Bis Rue Vieille Route
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COSNE. COURS SUR LOIRE du 01/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes. Forme sociale : Société à responsabilité limitée.Dénomination sociale : CHARACHE. Siège social : 21 Bis Rue Vieille Route, 58200 COSNE COURS. SUR LOIRE. Objet social : La réalisation de tous travaux de plomberie, chauffage, climatisation, isolation, peinture. L'installation de tout équipement sanitaire. La réalisation. de tous travaux en lien avec les énergies renouvelables. La pose de plaque de plâtres, de faïences et de carrelage. La vente et la location de tout matériel et équipement de. chauffage, de ventilation, de climatisation, d'isolation ainsi que de tout équipement sanitaire et électrique et de tout matériel et installation en lien avec les énergies renouvelables, et de tout matériel permettant la réalisation de l'ensemble de ces travaux. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de. l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et. des sociétés. Capital social : 500 euros. Gérance : Monsieur Victorien CHARACHE, demeurant 21 Rue Vieille Route 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, assure la. gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL22004114

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 25 Aout 2022, a été constituée la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle SASU BEDU, capital 8000€, siège 7, Rue des Laitiers, 58400 NARCY est nommé Président WILFRIED BEDU sis 7, rue des laitiers, 58400 NARCY , objet :Travaux de couverture, zinguerie, maçonnerie durée 99 ans, conditions d'AGE : majorité des deux tiers, conditions de cession : agrément à la majorité des deux tiers. Imat rcs Tribunal de Commerce de Nevers

AL22004123

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 14/09/22, il a été constitué une SARL dénommée :
MOENIA.
Capital social : 5 000 euros.
Siège social : 4, impasse des chênes, 58000 SAINT-ELOI.
Objet social : l'activité de transaction sur immeuble, droits immobiliers, parts de société immobilières, fonds de commerce et autres activités professionnelles ; l'activité de marchand de biens ;- l'activité de syndic de copropriété ; l'activité de location immobilière, de gestion et d'administration immobilière, petit entretien d'immeubles ; la mise en relation avec des professionnels ; la distribution, l'achat, la vente ou la revente de tous produits, de toutes prestations, de tous services, y compris la négociation et l'intermédiation pour agir au nom et pour le compte d'autrui dans le cadre de ces activités notamment à titre d'agent commercial si la société bénéficie d'un ou plusieurs mandats pour le compte d'autres entreprises industrielles, commerciales ou de prestations de services ;
Gérance : Madame Elise TURPIN demeurant Saint-Eloi, Nièvre, 4, impasse des chênes.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

AL22004135

ae ALPHA EXPERTS NEVERS

T2C

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à NEVERS en date du 15 septembre 2022, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : T2C.
SIEGE SOCIAL : 11 Route des Saulaies - 58000 NEVERS.
OBJET : L'acquisition, l'administration, la mise en valeur, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit dont elle pourrait devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1 000 euros.
GERANCE : Monsieur Sébastien KOCH, demeurant 11 Route des Saulaies - 58000 NEVERS et Madame Frédérique PROST, demeurant 11 Route des Saulaies – 58000 NEVERS.
AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre descendants, même si le descendant cessionnaire n'est pas associé. Agrément dans les autres cas.
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL22004200

FIDUCIAL SOFIRAL
12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP en date à LA GUERCHE SUR L'AUBOIS du 19.09.2022, constitution d'une SARL dont la dénomination sociale est MAJE GOURMANDISES, au capital de 1 000 €, dont le siège social est Route de Fourchambault 58180 MARZY, ayant comme objet en France et à l'Etranger l'achat vente, la distribution par tous moyens y compris par e-commerce principalement de chocolats mais aussi de confiserie, dragées, confitures, glaces, pâtisseries, café, thé, coffrets cadeaux, de vaisselles ayant trait à cette activité ainsi que tous produits dérivés alimentaires ou non, l'organisation et la participation à des salons, à des dégustations et ateliers cuisine ayant trait au chocolat, créée pour une durée de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Gérance: Arnaud MONNET et Frédérique MACHENIN, dt ensemble 14 Rue Edmond Laroche 18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS. Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.
Pour avis. La Gérance

AL22004203

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SARL PIVERT ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : 16, Grande Rue - 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN ; Objet social : Exploitation de fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, chocolatier, confiseur - Activité de traiteur - Fabrication et vente de pizzas et d'une manière générale de plats à emporter ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 1 000 € ; Gérance : M. Yann PIVERT dt à ENTRAINS SUR NOHAIN (58) - 16, Grande Rue ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL22004204

FIDUCIAL SOFIRAL
12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP en date à NEVERS du 21/09/2022, constitution d'une SASU présentant les caractéristiques suivantes dénommée SGS ENERGIE dont le siège social est à POISEUX (58130), 6 Les Champs Martin, d'une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS, dont le capital social sera de 2 500 €; Objet: Pose et installation, maintenance, réparation, rénovation de tous systèmes électriques dans tous types de locaux (professionnels, particuliers, collectivité...) ; Electricité générale, Eclairage public, Chauffage; Energies renouvelables, installation de pompes à chaleur, climatisation, V.M.C et bornes de recharge de véhicules électriques; Pose et fourniture de tout automatisme, système de fermetures électriques, alarmes; Domotique; Pose et installation de tous types de câblages aériens ou souterrains: fibre optique, réseaux électriques, téléphonie, vidéo, domotique, télésurveillance, communications électroniques, ainsi que toutes innovations technologiques ; Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Sylvain GONIN-SAGET, dt 6 Les Champs Martin 58130 POISEUX. Pour avis

AL22004222

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 16/08/2022, il a été constitué une SELARLU dénommée:
Selarl du Docteur Antoaneta-Petronela BIRR
Objet social : l'exercice libéral, à titre exclusif, de la profession de médecin spécialiste qualifié en ophtalmologie suivant les règles édictées par le Conseil de l'ordre des médecins
Siège social : 7 avenue Colbert 58000 NEVERS
Capital : 700 euros
Gérance : Mme Antoaneta-Petronela BIRR demeurant 19 rue de l'Oratoire 58000 NEVERS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL22004233

YONNE

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION

BOUTIQUE BARGES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 50 Rue du Gué
89270 ARCY-SUR-CURE
R.C.S. AUXERRE 522 805 175

L'assemblée générale extraordinaire du 30/09/2021, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS de AUXERRE.

AL22004305

ANNONCES LÉGALES

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

YONNE EMBALLAGES SERVICES

SARL unipersonnelle au capital de 5000 €
Siège Social : 37 AVENUE DU GENERAL LECLERC
89140 PONT SUR YONNE
793231424 RCS de SENS

L'associé unique, en date du 01/09/2022, a décidé de transférer le siège social au La Croix Sainte Reine 89140 PONT SUR YONNE, à compter du 01/09/2022.
Gérance : FERTAHI BENNACEUR 153 RUE DE LA MARE AUX CANNES FONTENAILLES
Mention au RCS de SENS

AL22004179

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ACTIV-PLUS JFAR, SASU au capital de 7 622,45euros, Siège social : ECO-PARC, 41 rue du 19 mars 1962 89100 SENS,334171642 RCS SENS. Par décisions du 15/7/22, l'associée unique a transféré le siège social au 51 rue d'Alep 38080 L'ISLE D'ABEAU à compter du 1/4/22 et modifié l'article 5 des statuts.

AL22004197

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFORMATION EN SAS

ROSSI ESPACE VERT

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Lieudit Les Champs Chevaux
89310 ETIVEY
414 661 058 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 20 septembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 1er octobre 2022, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Monsieur Emmanuel ROSSI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
La Société HOLDING ROSSI, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dont le siège social est Lieudit Les Champs Chevaux à ETIVEY (Yonne), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 900 521 568 RCS AUXERRE, représentée par Monsieur Emmanuel ROSSI.

AL22004198

TRANSFORMATION

SOCIETE DE BRUIN

SARL transformée en SAS
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 71 Route de Paris
89320 CERISIERS
399 247 782 RCS SENS

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 01/09/2022, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions: La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Jean Jack DE BRUIN. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par : Monsieur Jean Jack DE BRUIN demeurant 8 Route du Poirier Vert - Les Chandeliers 89320 CERISIERS. COMMISSAIRES AUX COMPTES confirmés dans leurs fonctions : la société ETC AUDIT, titulaire. Pour avis -La Gérance

AL22004215

AVIS DE MODIFICATION DE GÉRANT

SODETAF

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 37 B Rue de la Maladière,
89000 AUXERRE
304 463 557 RCS AUXERRE

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2022, il a été décidé de nommer Monsieur Kamel FERRAG, demeurant 20 Grande Rue 89360 VILLIERS-VINEUX, en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Régis PIERRON, à compter du 21 juin 2022.
Mention au RCS d'Auxerre.

AL22004259

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

MODIFICATION DU CAPITAL

E.A

SARL unipersonnelle au capital de 10.000 €
Siège social
34 rue Aristide Briand
89300 JOIGNY
790.240.980 RCS SENS

Aux termes d'une DAU du 20/07/2022, il a été décidé : - d'augmenter le capital social de 168.850 € pour le porter de 10.000 € à 178.850 €, par prélèvement de pareille somme sur le compte «Autres Réserves».Cette opération est réalisée par élévation de la valeur nominale de chacune des parts composant le capital social qui se trouve ainsi portée de 1.000 € à 17.885€. Les articles 6 et 7 des statuts sont donc modifiés en conséquence.Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS.
Pour avis

AL22004250

MODIFICATION DU CAPITAL

SVD

SARL au capital de 789.595 euros
Siège social
Zone Industrielle
6 Ruelle des Chats
89100 GRON
RCS Sens 752 133 843

Aux termes des délibérations en date du 27 avril 2022 et du 13 septembre 2022, l'assemblée générale Extraordinaire a décidé de réduire le capital social d'une somme de 40.405 euros pour le porter de 830.000 euros à 789.595 euros par rachat et annulation de 304.000 parts sociales.En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de HUIT CENT TRENTE MILLE EUROS (830.000 euros) Nouvelle mention :Le capital social est fixé à la somme de SEPT CENT QUATRE VINGT NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT QUINZE EUROS (789.595 euros)
Pour avis,

AL22004253

MODIFICATION DU CAPITAL

OPTIK-C

SARL au capital de 90000 euros
Siège social
7 RUE DES BAS MUSATS
89100 Malay-le-Grand
441 175 379 RCS de Sens

L'AGE du 15/09/2022 a décidé de changer le capital social en le portant de 90000 euros, à 100000 euros. Mention au RCS de Sens.

AL22004265

CHANGEMENT DE GÉRANT

MON JOB AVALLON

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 23 Rue de Lyon
89200 AVALLON
824 631 832 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 22 juin 2022, la collectivité des associés a nommé en qualité de gérant, pour une durée illimitée à compter de ce jour, Monsieur Hicham DOGRHI, demeurant 55 Avenue Félix Faure, 69003 LYON, en remplacement de Monsieur Samir DOGHRI, démissionnaire.
Pour avis
La Gérance

AL22004267

S.J.B. Société d'Avocats

NOMINATION DE CO-GÉRANT

DOMAINE VERRET

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
au capital de 88 969,25 euros
Siège social
7 route de Champs
89530 SAINT BRIS LE VINEUX
778 681 031 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2022, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante Madame Clémence VERRET, demeurant 14 Rue Saint Martin – 89290 IRANCY, pour une durée illimitée, à compter du 31 août 2022. Monsieur Bruno VERRET conserve son mandat de co-gérant.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL22004272

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs -
18230 SAINT DOULCHARD -
tél. : 02 48 70 95 81

CO-GÉRANT

45 INTERIM

Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 100.000€
Siège social : 6 avenue Gambetta
89000 AUXERRE
Immatriculée au R.C.S. à AUXERRE
sous le n° 794 721 597

Aux termes d'une délibération de l'assemblée des associés en date du 22 septembre 2022, il a été décidé de la révocation de Monsieur Julien ALTMAYER de ses fonctions de cogérant, ce à compter de ce même jour, Monsieur Vincent GRACIA restant seul gérant.
Pour insertion
Maître Pierre GUILLET
avocat spécialement mandaté

AL22004274

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs -
18230 SAINT DOULCHARD -
tél. : 02 48 70 95 81

CO-GÉRANT

A.G. DÉVELOPPEMENT

SARL au Capital social de 1.250.000,00€
Siège social : 6 avenue Gambetta
89000 AUXERRE
815 104 658 RCS d'Auxerre

Aux termes d'une délibération de l'assemblée des associés en date du 22 septembre 2022, il a été décidé de la révocation de M. Julien ALTMAYER de ses fonctions de cogérant, ce à compter de ce même jour, M. Vincent GRACIA restant seul gérant.
Pour insertion
Maître Pierre GUILLET
avocat spécialement mandaté

AL22004276

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination sociale : S-MOTORS
Forme : Société par actions simplifiée
Siège social : Chemin des Amoureux – 89140 PONT-SUR-YONNE
Capital social : 10 000 €uros
Numéro SIREN : 897 858 536 R.C.S. SENS
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 26 SEPTEMBRE 2022, les associés ont décidé de transférer, à compter du 01 OCTOBRE 2022, le siège social qui était Chemin des Amoureux à PONT-SUR-YONNE 89140 à l'adresse suivante 27, rue des Prés de Pâques à VILLENEUVE LA GUYARD 89340.
L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis et mention.

AL22004292

NON RENOUVELLEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

PREFABRICATION OP LAFARGE

SAS au capital de 200.000 euros
Siège
route de Stigny
89160 ANCY-LE-FRANC
500 577 002 RCS AUXERRE

Le 23/05/22 l'associé a décidé de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société SOFRAC TROYES venu à expiration le 23/05/22.

AL22004278

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs
18230 SAINT DOULCHARD
tél. : 02 48 70 95 81.

CHANGEMENT DE GÉRANT

AG RECRUTEMENT

SARL au Capital de 100.000 euros
Siège social
6 avenue Gambetta
89000 AUXERRE
528 244 387 R.C.S. d'AUXERRE

Aux termes d'un acte d'associé unique en date du 22. septembre 2022, il a été décidé de la révocation de Monsieur. Julien ALTMAYER de ses fonctions de cogérant, ce à compter de ce même jour, Monsieur Vincent GRACIA restant seul. gérant.
Pour insertion.
Maître Pierre GUILLET.
avocat spécialement mandaté

AL22004288

SCP Sylvie LELIEVRE

MODIFICATIONS DES STATUTS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL ET CHANGEMENT DE GÉRANT
Dénomination : SCI MAPA
Forme : SCI
Capital social : 1524,49 euros.
Siège social : Rue DES BOUISSES, 34000 Montpellier.
340615640 RCS de Montpellier
Aux termes d'un acte reçu par Me BONNES-CATTERINI, notaire à COURNONTERRAL, le 23 septembre 2022, les associés ont décidé, à compter du 23 septembre 2022, de transférer le siège social et nommés des nouveaux gérants.
Objet : Propriété, exploitation, directe ou par location, gestion, administration et disposition des immeubles dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée : 70 ans.
Nouveau siège social : 13 rue du Général Leclerc, 89200 Avallon.
Ancien gérant : Bernard ROMAGLOLI.
Nouveaux gérants : Vincent PICQ et Sophie COURGEON demeurant à AVALLON (89), 13 rue du Général Leclerc.
Radiation du RCS de Montpellier et immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL22004290

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

AMBULANCE DU SEREIN

Société par actions simplifiée
au capital de 2 165 250,00 euros
Siège social
6 rue Colonel Rozanoff
89000 AUXERRE
531 025 419 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 1er juin 2022, la collectivité des actionnaires a décidé d'ajouter à l'objet social, à compter de ce même jour, l'activité suivante : - L'entretien et la réparation de véhicules automobiles légers.
Pour avis
La Présidence.

AL22004291

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DEFROMONT

SCI au capital de 2000 ¤
Siège social
1 rue de la chatière
89100 Fontaine-la-Gaillarde
837 846 187 RCS de Sens

L'AGE du 24/09/2022 a décidé de transférer le siège social 4 rue de la Vieille Ecole 89100 Saligny, à compter du 01/10/2022. Mention au RCS de Sens.

AL22004299

// GÉRANCE

Etude de Maîtres Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires associés à AUXERRE (Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Caroline BRISSON , Notaire à AUXERRE(Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre**, le 5 SEPTEMBRE 2022, enregistré à AUXERRE, le 8 septembre 2022, dossier 2022 00060813 référence 8904P01 2022 N00908
a été cédé par :
La Société dénommée **SAS TEOLI**, Société par actions simplifiée dont le siège est à AUXERRE (89000), 35 avenue Jean Mermoz, identifiée au SIREN sous le numéro824737803 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.
A La Société dénommée **LIT PHILIPPE**, Société par actions simplifiée dont le siège est à SAINT-PARRES-AUX-TERTRES (10410), Parc d'Activités l'Aire des Moissons, identifiée au SIREN sous le numéro 917683898 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES.
Un fonds de commerce de Vente de literies et tous accessoires s'y rapportant, vente de canapés lits, canapés convertibles, petits meubles de chambre, linge de maison exploité à SAINT PARRES AUX TERTRES (10410) Zone Commerciale, sous la franchise« MAISON DE LA LITERIE International » lui appartenant, connu sous le nom commercial MAISON DE LA LITERIE, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE, sous le numéro 824737803,
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de **SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70.000,00 EUR)**, s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour TRENTE-CINQ MILLE EUROS (35.000,00 EUR),
- au matériel pour TRENTE-CINQ MILLE EUROS (35.000,00 EUR),
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'étude où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire

AL22004211

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 23/09/2022, concernant la société SENS PLATRERIE, il convient de lire : OBJET SOCIAL : **PLATRERIE-ISOLATION INTERIEURE EXERIEURE-PEINTURE-REVETEMENTS MURS ET SOLS**

AL22004269

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 8 novembre 2022 à 11 H 00**
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UN STUDIO à SENS (89100)
Résidence du Parc Saint Sauveur - 63 rue Carnot
de 16,90 m² environ. Bâtiment A, au rez-de-chaussée, **d'une pièce principale**
LOUÉ au 9 mars 2022 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 25.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD**, Avocats à SENS (89),
9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 60 85 - Sur « www.avoventes.fr »**
VISITE sur place le Mercredi 26 octobre 2022 de 9 H 00 à 10 H 00

AL22004187

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 juillet 2009,
Madame Armande Ernestine **GUINANT**, en son vivant retraitée, demeurant à FLEURY LA VALLEE (89113) 3 Route d'Auxerre.
Née à FLEURY LA VALLEE (89113), le 23 janvier 1927.
Veuve de Monsieur Robert **LE ROCH** et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité Française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à JOIGNY (89300) (FRANCE), le 2 juillet 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès, le 20 septembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane DROUET, notaire à MIGENNES (89400) 75 Bis avenue Jean Jaurès, référence CRPCEN : 89040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22004206

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
COULANGES-SUR-YONNE - Pré, Lande et Bois-Taillis (Peupleraie et terre à peupleraie)
2 ha 40 a 20 ca - Pres des secherons: D-571-572-582
Zonage : RNU
LA POSTOLLE - Terre
Situation locative : Loué par bail rural sur toute la surface
9 ha 87 a 02 ca - Maimboeuf: ZM-12-14
Zonage : zone A du PLUi

SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES – Terre
Situation locative : Loué par bail rural sur toute la surface
18 ha 55 a 69 ca - Le chemin de champagne: ZR-30(J)-30(K)-31(J)-31(K) - Le chemin de sens: ZT-2[P2]
Pour la parcelle ZT 2 : périmètre de protection des eaux rapproché
Zonage : zone A du PLUi
VILLEBLEVIN - Terre, Eau, Peupleraie et Bois-Taillis
3 ha 10 a 93 ca - Le saulsis de la mothe: U-19[476][P1]-20[478](J)-20[478](K)[P1]-21-284[4]-303[482][P1]-304[484](K)[P1]-305[486](K)-305[486](J)[P1]-306[488](J)- 306[488](K)[P1]-307[490](K)-307[490](J)[P1]-308[492](J)-308[492](K)[P1]-309[44]-406[287] - Pres de la goulotte: U-251[480](K)[P1]
Zonage : RNU
PERCENEIGE - Terre
Situation locative : Loué par bail rural sur toute la surface
4 ha 40 a 26 ca - Courroy: TK-2(J)-2(K) - Vignes de thorigny: TK-17-18
Zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 17/10/2022 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL22004284

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 19/09/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **Monsieur Philippe Noël CAMBRELENG** 6 grande-rue 89450 Saint-Père (boulangerie patisserie). RCS Auxerre 422666016. CIP 4578. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22004223

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 19/09/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl EXCEL CARS 89** 59 avenue Charles de Gaulle 89000 Auxerre (achat vente de véhicules d'occasion). RCS Auxerre 851674945. CIP 4579. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22004224

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SARL VERTJADE AUXERRE** 105 rue Des Mignottes 89000 Auxerre (peinture platerie). RCS Auxerre 513852830. CIP 4580. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22004225

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 19/09/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire, avec poursuite d'activité jusqu'au 24/09/2022, au profit de la **SAS à associé unique FEELINGS COIFFURE** 6 rue du Temple 89000 Auxerre (coiffure) RCS Auxerre 439614942. CIP 4581. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22004226

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 19/09/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl SKV** 44 rue du Pont 89000 Auxerre (Bar brasserie). RCS Auxerre 882759335. CIP 4582. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22004227

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 19/09/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sas GUTENBERG AND CO L'Inkub** 7 Bis rue du 13ème de Ligne 58000 Nevers (exploitation de robots-imprimeurs). RCS NEVERS 849545801. CIP 4583. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22004228

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 19/09/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Cédric Larry Pétrus REYMOND** 6 rue du Viviers 89160 Jully. RCS Auxerre 525073326. CIP 3477.

AL22004229

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 19/09/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Société de droit étranger LA MAISON DU CHATEAU LIMITED** Oxfordshire Ox2 7qj 61 Harpes Road Oxford ROYAUME-UNI». RCS Auxerre 790743470. CIP 4493.

AL22004230

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/09/2022 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire, avec poursuite d'activité jusqu'au 28/10/2022,au profit la **Sàrl HOMMADI** 3 Route de Beugnon 89600 Saint Florentin (installation électrique) RCS AUXERRE 521558437. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22004231

Jugement du tribunal de commerce de PARIS en date du 23-09-2022, modifiant le plan de redressement arrêté au profit de la **Sarl TW FRANCE RETAIL** 6 Rue des Fourneaux 89000 Auxerre (commerce de détail d'habillement) RCS PARIS 500.621.263.

AL22004302

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

Bricoleur-Serein EURL au capital de 8000€ Siège social : 2 rue de la Gare 89310 Noyers. 917 857 229 RCS Auxerre. L'AGE du 13/07/2022 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 13/07/2022, nommé en qualité de liquidateur M. Tassel Vianney, 2 rue de la Gare 89310 Noyers et fixé le siège de liquidation au siège social. Dépôt au RCS d'Auxerre

AL22004105

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CLÔTURE

SCEA DE VOLVENT

Société civile d'exploitation agricole en liquidation
au capital de 60 000 euros
Siège social : VOLVENT -
89240 DIGES
440 149 359 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 17 septembre 2022 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 juillet 2022, déchargé Monsieur Roger MADELENAT, demeurant 6 Rue de Bretagne – 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

AL22004199

DISSOLUTION ANTICIPÉE

NIVEK

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
en liquidation
au capital de 10 000 €
1 impasse de la Chaîneau
89113 CHARBUY
823 095 534 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique du 15 septembre 2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société, sa mise en liquidation à compter du même jour et nommé Monsieur Pierre CHAPON demeurant à CHARBUY (Yonne), 1, Impasse de la Chaîneau, en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Les actes et la correspondance doivent être adressés au siège de la liquidation fixé au siège social.
Dépôt au RCS de AUXERRE.
Pour Avis, le liquidateur

AL22004201

ANNONCES LÉGALES

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

STRAFAR INTERNATIONAL

SARL au capital de 7 622,45 €uros
Siège social : 89100 SENS
143 rue des Déportés et de la Résistance
419 249 420 R.C.S. SENS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30/06/2022, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. M. Patrice FRANCESCHI demeurant 143 rue des Déportés et de la Résistance 89100 SENS, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS.

AL22004207

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PLMX

SCI au capital de 2500 €
Siège social : 40 Rue auxerroise
89800 Chablis
832 364 319 RCS d'Auxerre

L'AGE du 20/09/2022 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. LELEU Pascal, demeurant 36 Rue Chaudot 89300 Joigny pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.
Radiation au RCS d'Auxerre

AL22004216

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 20/09/2022, l'associée unique de la société QUAI DOUZE. TREIZE, SARL au capital de 1 000 € ayant son siège social au 5 rue du Carré Pâtissier 89000 AUXERRE et immatriculée au RCS d'AUXERRE n° 884 839 325, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Clémentine NESLANY, demeurant 5 rue du Carré Pâtissier 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, le Liquidateur

AL22004219

DISSOLUTION

LE BIDULE

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 €
Siège social : 22, Grande Rue
89260 VOISINES
853 569 705 RCS SENS

Le 31/08/2022, l'associée unique a : -décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé Mme Nathalie GAUTHIER, demeurant MOUY-SUR-SEINE (77480), 48 Ancienne Voie Romaine, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au siège social. Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL22004281

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE BIDULE

SAS en liquidation amiable au capital de 2 000 €
Siège social : 22, Grande Rue
89260 VOISINES
853 569 705 RCS SENS

Le 31/08/2022, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé Mme Nathalie GAUTHIER de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL22004282

DISSOLUTION

ADEQUAT AUXERROIS

SAS au capital de 1000 €
Siège Social
9 Rue des Lions 89170 ST FARGEAU
844506956 RCS de AUXERRE

L'associé unique, en date du 22/09/2022, a décidé la dissolution sans liquidation de la société, par application de l'article 1844-5 al.3 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société ADEQUAT AUXERROIS au profit de son actionnaire unique la société ADEQUAT, SARL au capital de 10000 €, RCS 527646517 AUXERRE, 9 Rue des Lions 89170 ST FARGEAU, à l'issue du délai d'opposition qui est de 30 jours à compter de cette publication.
Radiation au RCS de AUXERRE

AL22004252

S.J.B.
Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL BOSSEAUX

Exploitation Agricole à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 88 005 euros
Siège social
24 Grande Rue
89230 BLEIGNY LE CARREAU
394 451 256 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 12 septembre 2022 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 juillet 2022, déchargé Monsieur Dominique BOSSEAUX, demeurant 24 Grande Rue – 89230 BLEIGNY LE CARREAU, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

AL22004271

S.J.B.
Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PASSION PECHE 89

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège
49, rue des entrepreneurs
Zone Industrielle de la Petite Ile
89300 JOIGNY
Siège de liquidation
8 a, rue Victor Hugo – 89400 CHENY
814 554 010 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 20 septembre 2022 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 août 2022, déchargé Monsieur Olivier PES, demeurant 8 a, rue Victor Hugo – 89400 CHENY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

AL22004277

FIDUCIAL
SOFIRAL
15 A A avenue du Château

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AMJ Immo

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
70 rue de Strasbourg
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
RCS AUXERRE 832 151 484

Aux termes d'une délibération en date du 6 avril 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 6 avril 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Mathieu RYFF, demeurant 5 bis rue de l'Eglise 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé au siège social sis 5 bis rue de l'Eglise 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22004280

// CONSTITUTION

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs -
18230 SAINT DOULCHARD -
tél. : 02 48 70 95 81

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 septembre 2022, il a été constitué la Société Civile Immobilière dénommée SCI ENJOY AUXERRE JAURÈS, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Capital : 500euros, apportés exclusivement en numéraires.
Siège social : 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE.
Objet : la constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier, l'acquisition par tous moyens de terrains, bâtiments ou biens et leur exploitation par voie de bail, location ou autrement.
Gérant : Monsieur Vincent GRACIA, domicilié 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE.
Durée : 99 années.
Cession de parts : soumises dans tous les cas au consentement de l'unanimité des associés. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.
Pour insertion,
Maître Pierre GUILLET
avocat spécialement mandaté

AL22004192

Edmond GRESSER
Stéphane GLOCK
Florence KRANTZ-OFFNER
Anne-Sophie LALLIER-BECK
19 route de Strasbourg
67610 La Wantzenau
Tél. 03 88 59 24 24

AVIS DE CONSTITUTION

En date du 15 septembre 2022 à LA WANTZENAU, en la forme authentique, il a été procédé à la signature des statuts d'une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI B&G
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Capital social : 1 000,00 euros
Siège Social : 14 La Mancharde 89520 SAINTS-EN-PUISAYE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Objet : La société a pour objet :
- l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la prise en crédit-bail, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction, ou à rénover, de tous autres biens meubles ou de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, tous actes d'échanges, d'acquisition, ou de constitution de mitoyennetés, de constitution de servitudes ou de tous droits réels qui se révéleraient nécessaires pour la propriété, la conservation et l'entretien des immeubles par elle acquis ou à elle apportés, la gestion et la conservation desdits immeubles, la régularisation de tout contrat de crédit-bail,
- la gestion de patrimoine et plus spécialement la gestion de patrimoine immobilier,
- la mise à bail de tous locaux pour tous baux conformément à la destination des biens détenus,
- la gestion de la trésorerie de la société au moyen de tous placements non spéculatifs,- la construction sur les terrains dont la société est ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels, à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel, social ou mixte,
- la division de l'immeuble ou la subdivision en lots sous le régime de la copropriété ou par état descriptif de division en volumes,
- l'aliénation de tout ou partie des biens lui appartenant, pourvu que ce soit dans le cadre de la gestion patrimoniale et civile de l'objet social,
- la mise à disposition de tout ou partie des biens sociaux au profit d'un ou de plusieurs associés sur simple décision de la gérance ou de l'assemblée générale des associés,
- l'obtention de toute ouverture de crédit et facilités de caisse, la régularisation et la souscription de tous actes d'emprunts pour effectuer l'acquisition des locaux acquis par la société, et la conservation des bâtiments existants, la réalisation de tous travaux portant sur l'immeuble, partie de celui-ci, ainsi que ses aménagements, le cas échéant, le règlement de toute obligation ou taxes afférentes aux opérations de construction et de réhabilitation ou autres visées dans le présent objet social, la production de garanties hypothécaires ou autres pour lesdits emprunts ou qui seraient nécessaires à l'activité et l'objet de la société,
Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
Et, généralement, toutes opérations quelconques, mobilières, immobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation, dès lors qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société, notamment toutes opérations facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils sont débiteurs en raison de l'exécution des travaux de construction ou autre et ce par voie de garantie hypothécaire.
Co-Gérants nommés statutairement pour une durée indéterminée :
Monsieur Bertrand MULLER demeurant à PARIS (75015), 153 avenue de Suffren,
Monsieur Gabriel Jean René Alban LENFANT demeurant à SAINTS-EN-PUISAYE (89520), 14 La Mancharde
Les associés n'ont fait que des apports en numéraire d'un montant égal au capital social.
Clauses relatives aux cessions de parts sociales : Toute opération ayant pour but ou pour résultat, le transfert entre toutes personnes existantes, physiques ou morales, de la propriété d'une ou plusieurs parts sociales, si ce n'est entre associés, doit être autorisée par une décision des associés statuant à l'unanimité.
La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE.
Pour Insertion :
Maître Nathalie CARLIEZ

AL22004193

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 15/09/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination :
TOUT EST PERMIS
Siège Social : 9 allée des Coquelicots 89100 ROSOY
Capital : 1000 €
Activités principales : Location de véhicules à double commandes sans chauffeurs
Durée : 99 ans
Président : M. SEYCHELLES Jonathan 9 allée des Coquelicots 89100 ROSOY
Immatriculation au RCS de SENS

AL22004213

SV AUXONNE
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 rue des caillottes,
ZI de la plaine des Isles,
89470 MONETEAU

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONETEAU du 21/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SV AUXONNE
Siège social : 6 rue des Caillottes, ZI de la Plaine des Isles, 89470 MONETEAU
Objet social : l'acquisition d'un immeuble sis à AUXONNE (21), 13 rue du Bief Pérou, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : la société FB GESTION, Société à responsabilité limitée unipersonnelle dont le siège social est situé 1 Le Grand Launay 89330 PIFFONDS représentée par Fabien BILLAULT, gérant
la société SCOMAS HOLDING, Société par actions simplifiée dont le siège social est situé 6 rue des Caillottes ZI de la plaine des Isles 89470 MONETEAU, représentée par Patrick PETIT, Président
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre. Pour avis

AL22004235

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 septembre 2022 à DOMECY SUR LE VAULT (89), il a été constitué un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GAEC DES CHAMPEAUX
Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun,
Agrément par M. le Préfet de l'Yonne sous le n°8922002
Capital : 200 000,00 euros
Nature des apports : biens meubles agricoles
Siège social : 30, rue des CHAMPEAUX – 89200 DOMECY SUR LE VAULT
Objet : activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311.1 du Code Rural
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Gérance : M. Nicolas DUBOIS, demeurant 30, rue des CHAMPEAUX – 89200 DOMECY SUR LE VAULT et Mme Carine LASSALLE, demeurant 30, rue des CHAMPEAUX – 89200 DOMECY SUR LE VAULT
Clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales : oui – agrément donné par les associés
Pour avis, la gérance

AL22004246

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats au barreau de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 CHALON SUR SAONE

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION SOCIALE : HCM
CAPITAL : 9.000 Euros
SIEGE SOCIAL : 1 Rue Carnot et 37 Rue de Lyon - 89200 AVALLON
OBJET : - La prise de participation financière dans tous groupements, sociétés ou entreprise, français ou étrangers, créés ou à créer, et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, souscription ou achat d'actions ou parts sociales, de fusion ou de groupement,
- La gestion de ses participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés,
- La direction, l'animation, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations,
- Toutes prestations de services dans les domaines financier, comptable, informatique, commercial,
- L'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration, gestion, contrôle, conseil,
- L'étude, la recherche, la mise au point de tous moyens de gestion et l'assistance aux entreprises liées à la société,
- L'acquisition d'immeubles ou droits immobiliers en vue de leur exploitation,
- Toutes activités inventives, opérations de recherche et de création dans les domaines industriel, technique, commercial, scientifique ou artistique,
- La gestion de tous droits de propriété industrielle, modèles, dessins, marques et noms commerciaux,
- La gestion centralisée de trésorerie et l'achat d'équipements, installations,
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
GERANT : Madame Mélanie MONTENAT épouse THENOT, demeurant 14 Rue des Griottes -CHASSIGNY à AVALLON (89200)
RCS : AUXERRE
Pour Avis
La Gérance

AL22004268



POUR VOS ANNONCES LÉGALES
On s'occupe de tout !

Connaissez-vous
les *SERVICES PLUS* du journal ?

Paiement par carte bancaire,
attestation de parution par fax ou mail,
relecture attentive de vos annonces avant parution,
modèles d'annonces à votre disposition,
devis sur simple demande.

Tél. : 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net - Fax : 03 80 70 08 02

Terres de Bourgogne
du lundi au vendredi dès 8 h

// GASTRONOMIE

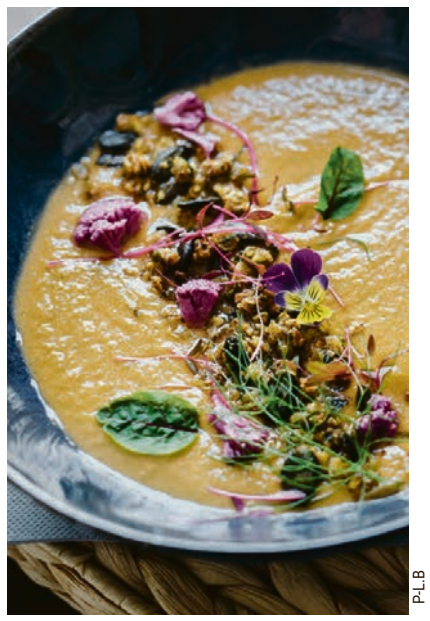
Ces chefs qui ne jurent que par le bio

En Ardèche, dans la Drôme et en Isère, cinq chefs très différents cuisinent des produits bios en se fournissant chez des producteurs locaux. Ils appartiennent à des mouvements tels que *Slow Food* ou sont engagés dans la défense des producteurs pour une meilleure valorisation de leurs produits et une juste rémunération.



P-L.B

Patricia et Laurent Miguet ont ouvert leur restaurant bio Un tablier pour deux à Valence (Drôme).



P-L.B

Au restaurant L'Aiguillage à Grenoble (Isère), Natacha et Élodie associent l'univers du végétal à celui de la cuisine classique.

Certains chefs et cheffes s'engagent dans la cuisine biologique. Quelques-uns vont même cueillir les plantes sauvages comestibles sur les hauts plateaux de l'Ardèche. Ils font de longues promenades pour ramasser angélique des bois, ail des ours, cresson des fontaines, épinard sauvage ou chénopode bon-Henri dont les propriétés et les vertus sont bien connues des anciens. À quelques kilomètres du mont Gerbier-des-Joncs en Ardèche, Mathieu Méjean, âgé de 38 ans, est aux commandes de la ferme-auberge de la Besse, un lieu au charme incontestable avec ses salles voûtées, perché à 1 150 mètres d'altitude à Usclades-et-Rieutord. Il a repris la ferme-auberge de ses parents en 2014 et a suivi une formation dans la restauration. Si on vient ici, ce n'est pas seulement pour le décor. On s'installe surtout pour déguster des plats originaux et délicieux à base de plantes et de fleurs. Le jeune cuisinier ardéchois possède une petite exploitation dont les prairies sont toutes en bio. *« Nous avons préservé cette biodiversité. Nos prairies possèdent une grande variété de plantes et de fleurs comestibles qui décorent nos plats »*, explique-t-il. Tous les matins, il part à la cueillette de ses plantes sauvages comestibles. *« C'est une discipline sérieuse »*, prévient-il. *« Nous devons bien connaître les plantes sauvages, les maîtriser parfaitement, ne cueillir que celles désirées et les déguster sitôt ramassées »*. Dans sa cuisine où l'odeur des plantes fraîches embaume les plats, il dépose, une fleur de pissenlit sur une glace à la vanille, une pensée sauvage sur un plat salé. Il travaille au fil des saisons et cuisine aussi ses fleurs et plantes sous différentes formes : cuites, en coulis, en crémeux. Les produits sont locaux, les truites viennent du lac d'à côté, les agneaux sont produits sur place.



P-L.B

Anouk et Sarah du restaurant Côté Cuisine à Chabeuil (Drôme) sont associées au magasin de producteurs Court Circuit.

« Un tablier pour deux »

Patricia et Laurent Miguet sont engagés dans Slow Food, un mouvement international pour l'alimentation et la biodiversité qui veut rendre à l'alimentation toute se place dans la société. Ils sont membres de cette alliance qui défend la juste rémunération des producteurs, les saveurs et traditions locales issues de chaque terroir et la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Ils ont ouvert leur restaurant bio Un tablier pour deux à Valence (Drôme), et ont tout de suite bénéficié de l'agrément bio décerné à de rares restaurateurs.

C'est ici le lieu des locavores servis dans une salle néo-bistrot vintage et en terrasse. Patricia et Laurent Miguet se fournissent uniquement auprès des producteurs bios locaux : la farine provient d'un paysan meunier à Eurre, les légumes sont fournis par des producteurs drômois, les œufs sont livrés par une productrice de l'Ardèche Chez Agathe, les fromages bios viennent de la commune de Miscon, etc. *« On utilise 80 % de produits bios pour confectionner nos plats. Je réalise des repas sur mesure et je propose aussi un service traiteur. Nous fournissons trente traiteurs »*, récapitule Patricia Miguet. Après le Covid-19, les deux restaurateurs ont dû se réinventer. *« Avant la crise sanitaire du Covid-19, nous avions un restaurant bistronomique. Nous réalisons aujourd'hui des plats à la demande et, des pizzas avec le même engagement. J'ai ouvert en septembre un laboratoire à Grâne pour proposer de la cuisine végétale et botanique et donner des cours de cuisine. J'ai une approche santé. Je vais introduire la botanique dans ma cuisine. Je travaille avec une cueilleuse d'herbes sauvages et une productrice de jeunes pousses et d'herbes aromatiques à Vernoux en Ardèche »*.

« Côté Cuisine » et « Court Circuit »

Dans le restaurant Côté Cuisine, situé également dans la Drôme à Chabeuil, Anouk, Sarah et Chloé sont associées salariées d'une société coopérative et participative (Scop). *« Le bio est une de nos valeurs qui est inscrite dans une charte. Nous nous fournissons uniquement dans le magasin de producteurs Court Circuit situé dans le même bâtiment. Nous proposons 70 % de produits locaux sur notre carte qui est renouvelée chaque semaine avec deux entrées, deux plats et deux desserts. On propose une cuisine du monde, des plats classiques, d'autres plus exotiques et des plats végétariens »*, détaille Sarah. Les trois associées proposent des buffets et pâtisseries sur demande, des repas en bons cadeaux et des plats disponibles au rayon traiteur du magasin Court Circuit. Elles sont partenaires de Ver'courses qui livre des plats à domicile ou au travail à partir de 10 personnes.

« L'Aiguillage »

À Grenoble (Isère), Natacha Bazoge et Élodie Illes, deux artisanes de la restauration, ont créé en 2018 leur restaurant, L'Aiguillage. Les deux associées proposent *« une cuisine inclusive »* qui associe l'univers du végétarien à celui de la cuisine plus classique, plus traditionnelle. *« Nous nous orientons vers des recherches de saveurs en voulant inventer de nouveaux plats, de nouvelles assiettes. La viande et le poisson sont isérois ainsi que les fruits et légumes. On utilise la farine de pois chiche et de sarrasin, on travaille le soja et tous les produits frais de saison »*.

L'Aiguillage porte bien son nom. Les clients sont aiguillés vers de nouvelles saveurs à travers cette cuisine inventive et originale dont les produits bios sont exclusivement locaux.

Natacha et Élodie travaillent sur un projet de formation pour particuliers et professionnels sur la cuisine végétale sucrée et salée qui verra le jour prochainement.

Pierre-Louis Berger

Anne-Sophie Pic, ambassadrice du bio



P-L.B

Anne-Sophie Pic, restauratrice valentinoise triplement étoilée.

Une jeune stagiaire s'active dans le hangar de la ferme du Grand Laval à trier des pois chiches bios qui seront livrés à la restauratrice valentinoise triplement étoilée, Anne-Sophie Pic. *« C'est une diversification intéressante et exigeante »*, précise Sébastien Blache qui cultive légumes secs, lentilles, pois chiches, oléagineux et céréales. Les ventes se font à la ferme via la boutique, les magasins de producteurs et les boutiques spécialisées à Paris. L'engouement pour le bio n'est pas le fruit du hasard. C'est le cas pour la cheffe étoilée Anne-Sophie Pic qui raconte sa première rencontre avec ce type de production : *« J'ai découvert le bio grâce à un agriculteur installé à Loriol dans la Drôme. Il avait supprimé l'utilisation des engrais, des herbicides et autres pesticides. Cela m'avait beaucoup impressionnée. Depuis cette rencontre, le bio nous anime au restaurant. J'avais l'ambition de devenir un restaurant bio à part entière. J'ai commencé à sourcer les produits en 2012. Aujourd'hui, tous les fruits et légumes sont bios »*. Anne-Sophie Pic a fait du bio sa philosophie, son art de vivre. *« Nous sommes très engagés dans le bio car il donne le vrai goût, la bonne saveur aux produits. Nous organisons des dégustations pour identifier s'il y a des traitements chimiques, des pesticides dans les produits surtout pendant l'été »*. Anne-Sophie Pic a même étendu le sourcing aux vins bio. Sa cheffe sommelière, Paz Levinson, originaire d'Argentine, s'est installée il y a dix ans en France. Elle a suivi une formation de sommelière dans son pays d'origine et recherche pour la cheffe étoilée des vins issus de l'agriculture biologique : *« 80 % des achats de vins sont en bio. Nous sommes convaincus de notre choix »*, soutient-elle.

LOISIRS

// PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN

21

Fête de l'automne et des associations

Le Parc naturel régional du Morvan organise sa 16e Fête de l'automne et des associations, les 1er et 2 octobre prochains, à la Maison du Parc à Saint-Brisson.

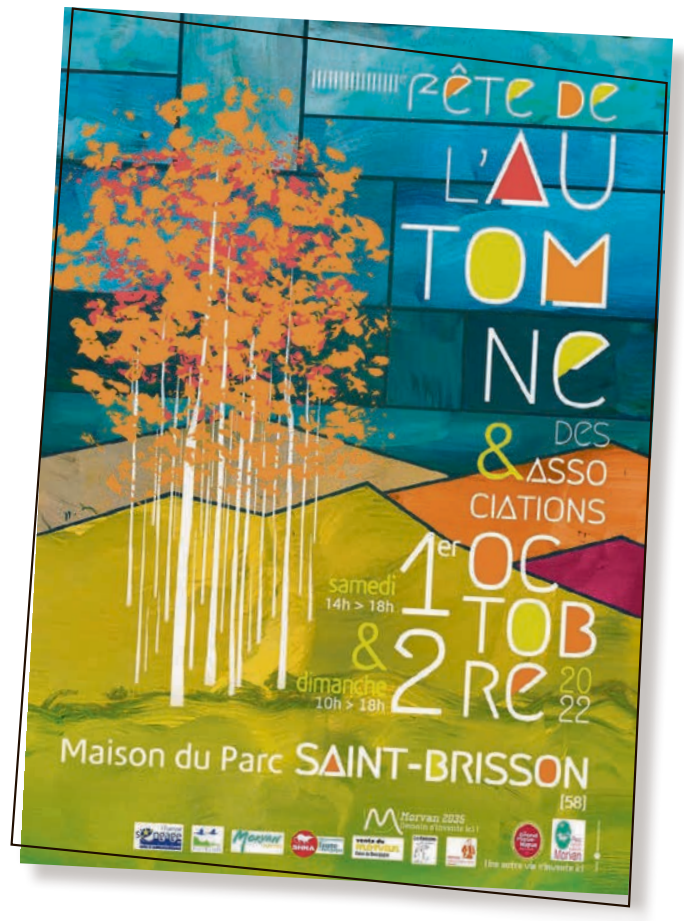
Le Parc naturel régional du Morvan, en partenariat avec la Société d'histoire naturelle d'Autun, Vents du Morvan, les Croqueurs de pommes - section Auxois-Morvan, Morvan terroirs, Morvan Terre de
Résistances et le Conseil Associatif et Citoyen du Parc, organise les 1er et 2 octobre prochains, à la
Maison du Parc à Saint-Brisson, sa 16e Fête de l'automne et des associations.
Cette fête, gratuite et ouverte à tous, réunissant producteurs locaux et associations morvandelles est, chaque année, un événement très attendu. Pendant les 2 jours, une soixantaine d'exposants, des producteurs, des artisans et des associations seront présents à la Maison du Parc autour des expositions phares *« Les champignons du Morvan »* et *« Les fruits du Morvan »*, ainsi que des animations, démonstrations et autres expositions…

Au programme

- La remise des prix du concours photos Natura 2000 *« L'eau dans tous ses états »*, et remise des prix du budget participatif du Conseil Associatif et Citoyen et du Parc, le samedi à 16 heures.
- Le stand du Parc naturel régional du Morvan. Présentation du Parc naturel régional du Morvan à travers son stand ainsi que des animations (frise du climat, jeu de la tomate, maquette…)
- Le grand pique-nique des Parcs : organisé autour du marché des producteurs. Les visiteurs pourront déguster une assiette préparée par un producteur, ou composer leur panier parmi les stands du marché, ou encore amener leur pique-nique. Et découvrir les produits marqués *« Valeurs Parc naturel régional »!* »
- L'Atelier de jus de pommes. Cette année ne semble pas très riche en production de fruits, notamment de pommes, mais l'atelier de pressage est maintenu. Amenez vos pommes, poires, coings et vos bouteilles en verre, prix au litre (30cts). Une inscription au préalable auprès de la Maison du Tourisme est demandée pour une question d'organisation.
- Concert avec le groupe Sêm Lazïk : musique Klezmer et compositions, rien de mieux que des mélodies joyeuses des balades, des expositions, des lectures ou encore des ateliers autour de l'eau douce et des mammifères au travers de la poésie et des fables. Divers lieux et horaires sont proposés pour les événements organisés dans ce cadre.
- La chimie du bois en Nivernais : le 7 et 8 octobre prochain un colloque sur le thème : « La chimie du bois en Nivernais », avec 19 interventions sur les deux jours. Ce colloque n'est pas réservé à des spécialistes et est ouvert à tous. Les actes du colloque vont publier l'intégralité des interventions en 2023 et il sera possible d'y souscrire avec les bulletins d'inscriptions.

D'après communiqué

Programme complet sur : www.parcdumorvan.org
Contact : Maison du Tourisme du Parc,
Tél. : 03 86 78 79 57
contact@parcdumorvan.org



Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS

MEMBRE DE ALLIANCE BFC
UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

CÔTE D'OR

// Le marché d'automne prend place au centre-ville de Dijon

• Dimanche 9 octobre

Depuis plusieurs années, les marchés fermiers, organisés en partenariat entre les producteurs du réseau « Bienvenue à la Ferme », Dijon Métropole et la Ville de Dijon, s'invitent à chaque saison au centre-ville de Dijon.
Le 9 octobre prochain de 10h00 à 18h00, le marché d'Automne « Bienvenue à la ferme » s'installera sur la place François Rude, en plein cœur de Dijon.
Une belle idée de sortie gourmande en famille en ce début d'automne.
Des produits fermiers à déguster sur place ou à emporter : Fromages, vins, viande de boeuf, crémants, confitures, escargots, miel, pain d'épice, truite fumée ou en rillettes… de quoi faire le plein de bonnes choses !
Le petit plus : Tentez votre chance à la tombola et repartez avec de produits fermiers !

Plus d'informations : Facebook : https://www.facebook.com/bienvenuealaferme21
Instagram : https://www.instagram.com/bienvenuealaferme21/?hl=fr
Contactez-nous : 06 31 70 71 03

// Marathon des Grands Crus, Dijon

• Le 9 octobre

À cette occasion, INTERBEV Bourgogne Franche-Comté disposera du camion d'animations et réalisera des démonstrations culinaires tout au long du week-end.
Afin de rendre la fête encore plus folle, nous avons décidé de monter une équipe de coureurs et coureuses pour représenter la filière viande. Vous avez donc 1 mois et demi pour sortir vos chaussures du placard et vous entrainer pour ce grand évènement qui se déroule au cœur des vignes bourguignonnes.
3 courses sont au programme :
Un 10 km, départ 11 h 15
Un 21 km, départ 10 h
Pour les plus motivés, un 42 km, départ 8 h !
Les dossards sont offerts par votre comité régional et un maillot technique au couleur de l'interprofession vous sera remis le jour J ! Il vous faudra disposer d'un certificat médical pour ces différentes courses.

NIÈVRE

// Nature en livres

• Jusqu'au 30 septembre

L'association Nature en livres propose

Retrouver le programme complet sur : https://natureenlivres.fr/menu-agenda/dans-les-villages/ ou https://www.facebook.com/groups/431001982217200

// Concours fromager

• le 8 octobre

Dans le cadre du salon du bien-être organisé à la Ferme du Marault (les 8 et 9 octobre), la Chambre d'Agriculture de la Nièvre organise pour la première fois un concours fromager. Ce dernier se déroulera durant la journée du 8 octobre uniquement. Entrée gratuite, ouvert le samedi de 10 h à 19 h et le dimanche de 10 h à 18 h.

Renseignements auprès de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 00

// Colloque « La chimie du bois en Nivernais »

• les 7 et 8 octobre

Les Amis du Vieux Guérigny organisent

Renseignements et inscriptions : https://museeforgesetmarines.fr/

// Concours

• Jusqu'au 31 octobre

Afin de célébrer les 30 ans des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil départemental organise un concours photos sur le thème : « La Nièvre, département nature » ! Différentes catégories sont proposées : animaux de la nature, plantes sauvages, paysages, jardin ou encore moins de 16 ans. Pour participer, il faut résider ou travailler dans la Nièvre. Les candidatures sont à déposer avant le 31 octobre 2022.

Informations sur https://nievre.fr/2022/04/07/concours-photos-la-nievre-departement-nature/

YONNE

// La fête de la noix

• Dimanche 2 octobre

Dès 11 h, à Étais-la-Sauvin (hameau de Chevigny). Une première dans le département. Des ateliers conférence autour de la noix sont programmés. Un marché de producteur est également organisé et des animations/jeux pour enfants sont prévus.

// Fête des vins de Chablis

• Samedi 22 et dimanche 23 octobre

De 12 h 30 à 18 h le samedi et de 9 h 30 à 18 h le dimanche. La fête des vins de Chablis revient pour une 74e édition, afin de célébrer le nouveau millésime avec les vignerons de Chablis et du grand Auxerrois. Au programme : dégustations de vins et de produits locaux, expositions de matériels viticoles et automobiles, animations pour adultes et enfants, balades à la découverte du vignoble, défilé des Piliers Chablisiens avec les allocutions et les intronisations traditionnelles. Un week-end festif à venir.

// INITIATIVE

Une seconde vie

Elsa Guillon, 23 ans, vient d'ouvrir sa boutique de vêtements de seconde main un peu particuliers.



Elsa Guillon compte sur le bouche-à-oreille, notamment, pour se faire connaître.



La boutique Spye a ouvert officiellement ses portes le 23 septembre dernier.



L'une des deux pièces préférées d'Elsa (l'autre pièce étant un costume pour femme): *« j'adore les taches sur la manche, et je pense sérieusement à en faire une marque de fabrique ».*



Outre les pièces d'Elsa, les clients peuvent découvrir les sacs de Marie Wend.

« Je ne voulais pas avoir de regrets » lance Elsa Guillon, 23 ans, qui vient d'ouvrir la boutique Spye à Nevers. Née à Saint-Germain-en-Laye, elle a passé toute son enfance à Nevers, mais s'est envolée vers d'autres horizons pour ses études… avant de revenir poser ses valises ici: *« j'avais besoin de revenir ».*

Le rêve américain

« J'ai un master en finance obtenu dans une école franco-américaine à Philadelphie. À la suite de mon diplôme en 2020, j'ai obtenu un travail en marketing et développement dans un cabinet d'avocats à New York. Mon visa expirant, j'ai dû rentrer en France, mais ai conservé mon poste. J'étais alors soumise au décalage horaire et faisais 15 heures-minuit… Cela ne pouvait plus vraiment continuer, donc j'ai choisi de chercher un emploi en France. En fait, j'ai tout lâché pour changer de vie! ».

Durant cette période, Elsa se questionne sur son avenir: *« j'avais besoin de revenir à la source. C'est pourquoi j'ai démissionné. Il fallait que je fasse quelque chose qui m'anime. Et j'ai commencé à sérieusement penser à ouvrir ma propre entreprise ».* Étant passionnée de peinture depuis toute petite, et s'étant prise d'intérêt pour la mode voilà maintenant 5 ans, une idée lui vient: *« pourquoi ne pas allier les deux? ».* À cela, vient se greffer un autre attachement: celui de l'écologie.

« J'ai pris conscience qu'il fallait changer nos habitudes afin de préserver un peu notre environnement. L'industrie de la mode étant l'une des plus polluantes, je me suis tournée vers les vêtements de seconde main. Je les customise afin de leur donner une seconde vie et de les rendre uniques ». Pour se fournir en matière première, elle fait principalement appel aux dons, et chine aussi quelques pièces.

Lancement

Avant d'avoir sa boutique *« fixe »*, Elsa a occupé un espace éphémère rue du commerce à Nevers durant 4 mois. *« C'était une bonne manière de voir si le concept de mes vêtements allait marcher. Et, force est de constater que les clients ont été au rendez-vous! De ce fait, je ne me voyais pas terminer l'aventure à la fin de cette expérience. Je me suis donc mise en quête d'un local, avec la personne qui partageait l'espace avec moi, Marie Wend, afin qu'elle aussi puisse profiter d'une échoppe fixe pour présenter ses sacs et sa marque (Wam). Ainsi, nous avons contacté la mairie, qui nous a proposés le 17 rue Ferdinand Gambon. L'espace est parfait pour moi afin de créer mes pièces, et il est proche de mon lieu de vie car j'essaye de faire le maximum de trajet à pieds ».*

Nulle part ailleurs

Son choix d'implantation a été mûrement réfléchi. *« Lorsque j'ai commencé à penser à mon entreprise, je voulais qu'elle soit à Nevers »*, souligne-t-elle. *« C'est une petite ville qui permet de créer dans le calme. Je la résume à la plénitude car on s'y sent bien et j'ai tous mes souvenirs ici. De plus, avec l'arrivée récente de plus en plus de jeunes, je pense que mon implantation ici est tout à propos et me permet d'emboîter le pas de la municipalité qui s'investit pour redynamiser son centre-ville. À terme, je souhaite pouvoir ouvrir des boutiques éphémères dans des grandes villes, afin d'être visibles un peu partout et d'exporter les pièces de cette marque nivernaise. Mais, je tiens à tout prix à garder le siège de la création ici ».*

Sans hésiter

Consciente que son âge et son parcours peuvent surprendre, elle insiste: *« Mon aventure professionnelle peut paraître un peu folle, car on ne se dit pas qu'à 23 ans on peut monter son entreprise. Je pense que si on a des doutes sur son parcours professionnel, il faut se demander si dans dix ans j'aurai des regrets? Si la réponse est oui, alors, il faut se lancer – en mettant toutes les chances de son côté évidemment et en connaissance de cause ».* Elsa conclut: *« Pour le moment la clientèle répond présente pour l'achat de mes pièces, j'en suis ravie car elles apportent un grain de folie aux dressings. À terme, si cela ne marche pas (ce que je n'espère pas), je me dis qu'au moins j'aurai essayé… Pas de regrets! ».*

Chloé Monget

Spye: 17 rue Ferdinand Gambon à Nevers, ouvert du lundi au samedi de 10 heures à 19 heures; fermé le dimanche. Renseignements et contact sur www.spye.fr

Inspiration

Pour les motifs et les couleurs, Elsa tire son inspiration de son expérience aux États-Unis: *« j'ai été très marquée par le Street-Art, qui est très présent là-bas. C'est presque une institution ».* **Outre cela, elle a une attirance prononcée pour le Japon:** *« je trouve l'univers très intéressant, je ne m'explique pas pourquoi, mais cela me plaît ».*

La Belle Nièvre

Spye est estampillé *La Belle Nièvre* **(voir TDB n° 1622, 1624, 1633, 1654, 1691):** *« Ce groupement est une belle initiative pour réunir tous les artisans et producteurs autour d'une idée commune: faire découvrir les atouts de la Nièvre. En plus, cela permet de rencontrer de nouvelles personnes, ce qui est formidable pour obtenir une belle cohésion ».*